

SECTEUR DE LA SANTÉ
**Feu vert
exceptionnel
pour les
recrutements
en CDI**

Le Courrier

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN **d'Algérie**

Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 euro

p 4

Vendredi 23 - samedi 24 octobre 2026 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°6880 - 23^e année

BELARIBI L'A ANNONCÉ À L'APN
**400 000
logements
distribués d'ici
fin 2026**

P 4

PRATIQUES COMMERCIALES SPÉCULATIVES

L'État oppose la force de la loi

Les amas de sardines ou de tomates jetées dans la nature ont donné l'explication sur l'origine de la hausse des prix. Le procureur général près la Cour d'Alger a ordonné des enquêtes immédiates, urgentes et exhaustives sur ces pratiques.

LIRE EN PAGE 3

MERAD DÉNONCE UN COMLOT :

« Ils cherchent à exporter
les problèmes de la France
vers l'Algérie »



Merad a dénoncé, depuis El Tarf, des plans ennemis visant l'Algérie à travers les incendies criminels de la fin du mois d'août dernier. Il a renvoyé de ses propos au documentaire du MDN qui a démasqué les traîtres et les pays hostiles à partir desquels l'ordre a été donné. Mais pas que...

LIRE EN PAGE 2

« LE PROJET DRAFT ZERO » PREND
LE PARTI DE RABAT CONTRE
LE FRONT POLISARIO

**Tentative US
d'imposer le plan
marocain**

P 6

22 OCTOBRE 1956

**Un acte de piraterie
internationale**

P 24

MALGRÉ LA FIN DE SA SUSPENSION



**Hemdani reste
peu convaincu
par Luca Zidane**

P 11

HIPPODROME PARC DES LOISIRS -
LAGHOuat, CET APRÈS-MIDI À 16H00

**Doudjat Hidhab,
à la limite
des gains**

P 21

LES COURSES EN DIRECT

Ph: DR

L'ÉDITO

L'initiateur de la méthode est le criminel en chef, Thomas-Robert Bugeaud, qui, à la tête du corps expéditionnaire français de 100.000 hommes, a utilisé les méthodes les plus barbares, de 1836 à 1847, pour coloniser notre pays. Parmi elles, il y avait la destruction des récoltes. Pour nous affamer, nous faire plier et nous soumettre. L'histoire témoigne qu'il n'a pas réussi malgré les souffrances endurées par nos aïeux. C'est sur la trace de ce grand criminel qu'une organisation criminelle composée de traîtres à la Nation, commandée et financée de l'extérieur, tente de déstabiliser le pays. La différence entre le 19^{ème} siècle et aujourd'hui, réside dans l'existence des réseaux sociaux mais également et surtout dans l'implication et la vigilance de tous les citoyens qui, avec leur portable, filment tous les événements qui leur paraissent anormaux pour la sécurité nationale, c'est-à-dire leur propre sécurité. Tout un peuple qui se sent impliqué dans la défense du pays derrière les Services de sécurité avec, à leur tête, l'Armée nationale populaire (ANP), voilà ce qui diffère aussi de la situa-

**Qui veut nous
affamer ?**

tion du 19^{ème} siècle. C'est à ces services de sécurité que le procureur général (PG) auprès de la Cour d'Alger, « a ordonné ... d'ouvrir des enquêtes immédiates, urgentes et exhaustives en vue d'identifier toutes les personnes ayant participé à ces actes, les ayant encouragés, financés ou en ayant tiré profit, quels que soient leur qualité ou leur statut, mettre au jour les réseaux qui se trouvent derrière ces agissements et leurs ramifications... », mentionne le communiqué du parquet général, publié jeudi dernier. De quoi s'agit-il concrètement ? Tout a commencé par « la diffusion, sur les réseaux sociaux, de plusieurs vidéos montrant des individus à bord de camions en train de jeter des produits alimentaires de large consomma-

tion et différents types de légumes propres à la consommation dans des endroits situés en dehors du tissu urbain, dans le but d'empêcher leur distribution, de créer la pénurie sur le marché et de spéculer sur leurs prix », précise le communiqué. Et d'ajouter qu'il s'agit « d'une atteinte flagrante aux moyens de subsistance du citoyen, d'une mise en péril de la sécurité alimentaire de la société et d'une atteinte à l'ordre public économique de l'État ». Le PG a également lancé un appel aux citoyens les invitant à « signaler toute pratique similaire aux Services de sécurité compétents ou au parquet général... (car) la protection de l'économie nationale et des moyens de subsistance du citoyen est une responsabilité partagée entre l'État et la société ». Sans s'avancer sur les travaux des enquêteurs, il y a des faits qui « parlent » d'eux-mêmes. Outre le caractère criminel et l'association de malfaiteurs d'une telle opération, son financement nécessite des moyens qui dépassent ceux des fortunes personnelles. Et si on aligne le trafic de drogue et les incendies de forêts à cette destruction de produits alimentaires, on est face à une guerre. Comme l'avait constaté, il y a peu de temps, le président Tebboune !

Zouhir Mebarki

MERAD DÉNONCE UN COMLOT :

« Ils cherchent à exporter les problèmes de la France vers l'Algérie »

Merad a dénoncé, depuis El Tarf, des plans ennemis visant l'Algérie à travers les incendies criminels de la fin du mois d'août dernier. Il a renvoyé de ses propos au documentaire du MDN qui a démasqué les traîtres et les pays hostiles à partir desquels l'ordre a été donné.

S'étant déplacé, jeudi, dans la wilaya d'El Tarf où il a installé le nouveau wali dans le cadre du mouvement partiel dans le corps des walis, décidé le mardi précédent par le président de la République, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, s'est exprimé sur les incendies criminels qui ont ravagé des wilayas du centre et de l'est du pays. Les propos de Merad, les premiers tenus à ce sujet depuis qu'il a repris, le 13 octobre dernier, son poste à la tête de l'Intérieur au palais Docteur Saâdane, viennent en appui aux révélations des services de sécurité du ministère de la Défense nationale. Le secret des incendies de fin du mois d'août 2026, du moins à l'heure actuelle et concernant les sinistres qui ont touché les wilayas de Constantine et de Guelma, a été percé et où les auteurs derrière les actes criminels ont craché le morceau et avoué avoir reçu les ordres d'un certain Amir Boukhors (Amir DZ), un terroriste et un cybercriminel notoire qui jouit de la protection et agit à l'instigation de ses maîtres parisiens. Pour Merad, ce qui s'est passé durant l'été dernier doit secouer les consciences et mettre en alerte toutes les forces vives de la nation sur la nécessité de renforcer le front intérieur pour contrecarrer tous les plans visant notre pays. « L'Algérie est visée, et ça tout le monde le sait », a déclaré le ministre de l'Intérieur depuis une wilaya touchée par les récents incendies. La suite du propos du ministre lève le voile sur ce qui subsisterait encore de mystérieux à propos des intentions des parties extérieures hostiles qui sont, ne leur en déplaise, contrariées par la dynamique

de développement positive en cours en Algérie depuis ces dernières années. À savoir, a tapé fort à ce propos l'ex-ministre d'État chargé de l'Inspection des services de l'État et des collectivités locales et martelant ceci d'incisif : « ... ils veulent exporter les problèmes de la France vers notre pays, c'est pourquoi nous devons être vigilants. » Ainsi, rappelant les violents feux de forêt qui ont dévasté des wilayas du Centre et de l'Est, notamment Jijel qui a payé un lourd tribut, Merad a dénoncé des traîtres à la nation. C'est-à-dire des agents de l'étranger et des mercenaires payés par des pays ennemis pour exercer l'influence sur leurs compatriotes à l'intérieur du pays dans le but funeste, comme on l'a su dans les révélations du MDN, de brûler l'Algérie. Et à Merad de lancer un appel pour une prise de conscience collective en ces temps de grandes manipulations où l'Algérie fait l'objet de menaces multiples et dirigées depuis plusieurs fronts. « Il faut rester vigilant, derrière toute opération (plan de déstabilisation, ndlr) il y a des gens qui ne veulent pas du bien pour l'Algérie », a-t-il mis en garde.

Il reste à s'interroger pour savoir si Merad a fait allusion, quelque part, à ce qui se passe actuellement en France avec les grandioses manifestations qui secouent le pays, où il renvoie seule-

ment à l'affaire des auteurs des incendies criminels révélée par le documentaire du MDN ? Une question légitime sachant que les traditionnels milieux politiques et médiatiques de l'Hexagone continuent à pointer du doigt accusateur l'Algérie qui serait derrière tous les maux de la France ! Lorsque des responsables politiques de la droite et de l'extrême droite comme Éric Zemmour et Éric Ciotti s'acharnent, sur les chaînes d'information en continu, contre l'Algérie à cause de la crise multiforme qui met la « cinquième République » sens dessus dessous, il y a de quoi s'interroger pour savoir si l'objectif derrière n'est pas de déplacer les problèmes de la France vers l'Algérie. Lorsqu'encore un petit lardin dénommé Chawki Ben Zahra, qui a vendu son âme au diable pour mériter le statut de réfugié ou d'asile politique sur le sol français, est invité sur une chaîne de Bolloré pour cracher sur nos martyrs et notre Révolution de 54, il y a de quoi se demander sur les intentions malveillantes derrière. En tout état de cause, les Algériennes et les Algériens, où qu'ils se trouvent, doivent faire preuve de vigilance, parce que, in fine, le problème n'est pas chez eux, en Algérie, mais ailleurs où les gouvernants ont des comptes à rendre à leur peuple.

Farid Guellil

MOHAMED BOUSLIMANI :

« La presse nationale fait preuve de patriotisme et de professionnalisme »

Lors d'une allocution d'ouverture prononcée à l'occasion de la Journée nationale de la presse, Bouslimani a rappelé le soutien total du président Abdelmadjid Tebboune, pour la promotion du secteur et le renforcement du professionnalisme des acteurs du métier. Il a, d'ailleurs, transmis les salutations et les vœux du chef de l'État, à la corporation de la presse, soulignant son « soutien total à la promotion du métier de journaliste, au service du droit du citoyen à l'information et pour le renforcement du professionnalisme des acteurs du métier ». Après avoir rappelé les sacrifices consentis par les pionniers de la presse nationale, qui "ont fait du journalisme une noble mission, qu'ils ont consacrée, avec dévouement et abnégation. En guise d'hommage à leur égard, Bouslimani a souligné que cette séquence continuera « d'éclairer la voie aux générations successives de professionnels du secteur, à la faveur du soutien explicite dont bénéficie la profession de la part de l'État ». Il a, d'autre part, indiqué que son ministère préparait actuellement des projets de textes d'application portant sur l'exercice du journalisme, la production audiovisuelle et la formation. Le ministère œuvre également à « renforcer la gouvernance numérique », en accordant « une importance particulière à la sécurité des données et à leur protection contre les risques cybernétiques ». Sur un autre volet, Bouslimani a salué le rôle des médias dans le rapprochement de l'administration du citoyen, à travers « la diffusion de l'information, l'explication des procédures et la valorisation des acquis, qui constituent des réalités témoignant d'une transformation positive profonde de la politique algérienne et qui ne reposent nullement sur une quelconque technique technologique de dissimulation, contrairement à ce que prétendent les ennemis de l'Algérie et les adversaires du succès ». Il a tenu, à ce titre, à saluer les efforts des médias visant à « mettre en lumière la force exceptionnelle de l'Algérie à surmonter les épreuves et à déjouer les complots, grâce au front intérieur solide et à la cohésion entre le peuple et son armée ». Il en a voulu pour preuve, « l'élan massif de solidarité avec les victimes des incendies de l'été dernier ». Le ministre a aussi salué « le patriotisme et le niveau de professionnalisme » dont fait preuve la presse nationale et qui sont, selon lui, « deux facteurs de nature à « honorer la profession et à renforcer son rôle, notamment face aux attaques de propagande des mouches électroniques menées contre l'Algérie ».

F. G.

LUTTE ANTITERRORISTE EN AFRIQUE

Pour une coopération ONU-UA renforcée

L'Algérie a souligné que le terrorisme ne constitue plus un défi régional circonscrit, mais représente désormais une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales.

En effet, dans son intervention à la 11e réunion conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le CPS de l'UA, axée notamment sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, l'Algérie a affirmé que ce fléau nécessite le renforcement de la coordination et de la coopération entre l'UA et l'ONU, ainsi que l'adoption d'une approche collective et durable pour y faire face. Après avoir mis en garde contre l'élargissement du cercle de l'activité terroriste dans la région du

Sahel et son expansion vers l'Afrique de l'Ouest, ainsi que son lien croissant avec la criminalité transfrontalière organisée, avec l'exploitation des nouvelles technologies, l'Algérie a souligné la nécessité d'intensifier l'échange de renseignements, de renforcer la coopération régionale et internationale et de tarir les sources de financement du terrorisme. Dans cette optique, l'Algérie a mis en relief l'importance de passer de l'échange d'analyses et de diagnostics à la prise de mesures pratiques, concertées et durables, tout en consolidant le partenariat stratégique entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU, en vue de contribuer au renforcement des

capacités africaines pour faire face aux menaces terroristes et traiter les causes et conditions favorisant leur propagation.

Notons que l'Algérie, représentée par Mohamed Khaled, ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Union africaine (UA), a pris part jeudi à New York aux travaux de la 11e réunion conjointe informelle entre les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et les membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, consacrée à plusieurs questions, dont la lutte contre le terrorisme en Afrique.

LE LEADERSHIP DU PRÉSIDENT TEBBOUNE SALUÉ

Par ailleurs, les États

membres du CPS de l'UA ont salué les efforts du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mettant en avant ses efforts visant à renforcer la coopération africaine et internationale et à intensifier les efforts conjoints pour faire face à ce fléau et consolider la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent africain. Ils se sont également félicités des « Principes directeurs de l'Algérie » relatifs à la prévention, la détection et la neutralisation de l'utilisation des technologies financières nouvelles et émergentes à des fins terroristes, adoptés par le Comité contre le terroris-

me (CCT) du Conseil de sécurité de l'ONU le 6 janvier 2025. Les travaux de cette réunion ont également porté sur les opérations de soutien à la paix, la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité, le rôle des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité, l'exploitation illicite des ressources naturelles en tant que facteur d'exacerbation des conflits armés, outre la protection des enfants dans les conflits armés. Une des sessions de cette réunion a été consacrée à l'examen des efforts conjoints de l'UA et des Nations unies dans la lutte contre le terrorisme sur le continent africain, notamment dans la région du Sahel.

Sarah O.

PRATIQUES COMMERCIALES SPÉCULATIVES

L'État oppose la force de la loi

Les images qui ont circulé sur les réseaux sociaux montrant des amas de sardines ou de tomates jetées dans la nature ont donné l'explication sur l'origine de la hausse vertigineuse des prix de ces produits et par extension de tout ce qu'achètent les Algériens pour leur alimentation quotidienne.

En tirant avantage de la loi de l'offre et de la demande, par la réduction de l'offre et surtout en évitant que celle-ci soit abondante, les « opérateurs » auteurs de ces pratiques illégales poussent les prix à la hausse et obtiennent des profits faciles au détriment de leurs compatriotes dont le pouvoir d'achat est ainsi rogné, en même temps que la sécurité alimentaire de la société est mise en péril alors que l'ordre public économique de l'État subit une atteinte grave. Face à cette situation, un communiqué du parquet général près la Cour d'Alger a fait savoir que le procureur général près la même Cour "a ordonné aux services de la Police judiciaire relevant des différents corps de sécurité compétents, sous la supervision du pôle national de lutte contre la criminalité organisée, d'ouvrir des enquêtes immédiates, urgentes et exhaustives en vue d'identifier toutes les personnes ayant participé à ces actes, les ayant encouragés, financés ou en ayant tiré profit, quels que soient leur qualité ou leur statut, mettre au jour les réseaux qui se trouvent derrière ces agissements et leurs ramifications, ainsi que retracer les circuits d'acheminement des marchandises et les réseaux de stockage et de distribution, déferer les individus impliqués devant les juridictions compétentes afin qu'ils répondent de leurs actes conformément aux dispositions des lois en vigueur et aux sanctions les plus sévères qu'elles prévoient". Le communiqué évoque le caractère organisé de ces actes, « fondé sur la coordination et la répétition, révélant ainsi l'existence de groupes criminels qui s'emploient délibérément à provoquer des crises, cibler le pou-



Ph : DR

voir d'achat des citoyens, porter atteinte à la sécurité et à la santé publiques et partant, compromettre l'économie nationale ». Le parquet général a affirmé que "la loi sera appliquée avec fermeté et sans exception à l'encontre de toute personne dont l'implication sera établie", appelant également les citoyens à "faire preuve de vigilance et de responsabilité", les invitant à "signaler toute pratique similaire aux services de sécurité compétents ou au parquet général, étant donné que "la protection de l'économie nationale et des moyens de subsistance du citoyen est une responsabilité partagée entre l'État et la société". Les pouvoirs publics ont décidé de porter la lutte contre la spéculation sur le terrain économique par l'intervention de l'État sur les prix à la consommation des produits de base en vue de sauvegarder le pouvoir d'achat du citoyen. Ce jeudi, en présentant le budget de son secteur dans le cadre du projet de Loi de finances (PLF) 2027 devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), la ministre du Commerce intérieur et de la

Régulation du marché national, Amel Abdellatif, a déclaré que son secteur s'attèle à l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à la régulation de l'activité des intermédiaires de vente et au plafonnement des marges de bénéfice des produits de large consommation, en tenant compte des chaînes de production et de commercialisation, en application des orientations du président Abdelmadjid Tebboune. D'autre part, le président de la République a chargé le Premier ministre d'ouvrir immédiatement une enquête sur le rôle négatif de certains importateurs dans la monopolisation et la hausse des prix des viandes importées et auprès des boucheries qui les commercialisent au prix de la viande locale, ainsi que sur les écarts de prix de la viande en boucherie dans les différentes wilayas, voire dans les quartiers. On sait qu'il est prévu la création d'une entreprise publique de régulation chargée d'acheter directement les surplus de production auprès des agriculteurs pour les stocker et les réinjecter sur les marchés en fonction de la demande.

M'hamed Rebah

PLF 2027

Un Fonds pour réparer les dommages des intempéries

Le Projet de Loi de finances (PLF 2027) prévoit la riposte à un des impacts produits par les effets des changements climatiques, à savoir les dommages causés aux infrastructures de base. En effet, le PLF pour 2027 comprend la création d'un fonds d'affectation spéciale, appelé «Fonds national de réparation des dommages résultant des intempéries » conçu pour financer la réfection et la reconstruction des infrastructures de base touchées par les catastrophes climatiques (réseau routier, autoroutes, ports et aéroports). Cela permet d'intervenir en temps opportun sans attendre les procédures d'inscription de nouvelles opérations. Il s'agit de réhabiliter rapidement les réseaux routiers et les autoroutes, les ports et les ouvrages d'art ainsi que les aéroports qui seraient touchés par les catastrophes climatiques. Ce fonds sera alimenté par les usagers de la route à travers une part (15 %) du produit de la vignette automobile, une part (5 %) de la taxe sur l'acquisition des véhicules neufs (carte grise),

une part (25 %) des amendes liées aux infractions au code de la route ainsi que par les redevances annuelles issues de l'occupation du domaine public routier ainsi qu'une dotation directe du budget de l'État. Les informations concernant les dégâts causés par les inondations en divers points du territoire national mentionnent systématiquement les infrastructures routières indispensables à la circulation des personnes et des marchandises avec des fermetures de voies importantes pour une durée qui dépend de la rapidité à les remettre en état, mais aussi du financement exigé pour cela. C'est le budget de l'État qui est sollicité pour faire face aux dépenses occasionnées par ces dégâts. Or, l'Algérie fait régulièrement face aux phénomènes météorologiques extrêmes qui causent d'importants dégâts humains et matériels à travers le pays.

Selon les experts, les inondations représentent la catastrophe naturelle la plus coûteuse pour le Trésor public, cumulant plus de 681 milliards de dinars de pertes matérielles sur

les deux dernières décennies. Ce montant comprend la part des infrastructures par la destruction de ponts et l'effondrement d'ouvrages d'art, l'affaiblissement de routes nationales et les coupures d'axes routiers stratégiques. Ces catastrophes sont mises sur le compte du changement climatique. Les experts estiment que le réchauffement climatique constitue aujourd'hui l'un des principaux risques pour l'économie mondiale. Ils évoquent les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies, les inondations ou tempêtes. Ils font observer que les catastrophes naturelles peuvent endommager les réseaux électriques, les routes, les voies ferrées, les canalisations d'eau et les télécommunications et peuvent aussi provoquer des interruptions d'activités avec des répercussions économiques bien au-delà des dommages matériels. En Afrique, les catastrophes, selon le CDRI (Coalition pour une infrastructure résiliente aux catastrophes), endommagent chaque année 12,7 milliards de dollars d'infrastructures et de bâtiments, dont

environ 70 % par les inondations, et le changement climatique pourrait alourdir la facture jusqu'à 27 %. Le continent a pourtant besoin de 130 à 170 milliards de dollars par an, pour ses infrastructures, avec un déficit de financement de 68 à 108 milliards de dollars, selon la Banque africaine de développement (BAD). Pour sa part, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a eu à noter que l'économie mondiale paie un prix exorbitant pour les dommages causés par les catastrophes, estimé à 2.000 milliards de dollars par an, si l'on prend en compte les coûts indirects, les coûts directs étant estimés à 202 milliards de dollars.

Dans le monde, selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), les pertes financières liées aux catastrophes ont doublé au cours des deux dernières décennies. La même source fait observer que la plupart des dommages causés par les événements climatiques sont évitables.

M. R.

VIANDES ROUGES

Le Gouvernement planche sur les dysfonctionnements du marché

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé jeudi une réunion interministérielle consacrée au suivi de la commercialisation des viandes rouges, dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République visant à réguler les prix des produits de large consommation et à préserver le pouvoir d'achat des citoyens, indique un communiqué des services du Premier ministre. La réunion, tenue en présence des ministres concernés, du secrétaire général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) et de représentants de la Fédération des viandes rouges, a permis d'écouter les préoccupations et propositions des professionnels du secteur. Les échanges ont notamment porté sur la nécessité d'assurer un approvisionnement régulier du marché en quantités suffisantes et de garantir des prix réglementés accessibles aux consommateurs.

Cette réunion intervient dans le prolongement des instructions données par le président de la République lors du Conseil des ministres du 18 octobre, au cours duquel il a ordonné l'ouverture immédiate d'une enquête sur les pratiques de certains importateurs de viandes rouges, soupçonnés de contribuer à la monopolisation du marché et à la hausse des prix.

Le Président a notamment relevé l'anomalie que constitue la commercialisation de viandes importées au même prix que les viandes locales, alors que les importations visent, entre autres, à renforcer l'offre et à rendre ce produit plus accessible aux consommateurs. Il a également instruit le Premier ministre d'ouvrir une enquête sur les écarts de prix des viandes importées entre les différentes wilayas, voire entre les quartiers d'une même ville. Parallèlement, le Président a ordonné l'élaboration d'un texte destiné à encadrer strictement l'activité des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, dans le but de lutter contre les pratiques spéculatives et de mieux maîtriser les circuits de commercialisation. Au-delà de la disponibilité des produits, l'enjeu est ainsi de veiller à ce que les mesures prises pour approvisionner le marché se traduisent effectivement par des prix plus accessibles pour les citoyens. La régulation des marges commerciales, le contrôle des circuits de distribution et le suivi des prix constituent, à cet égard, des leviers essentiels pour rétablir les équilibres du marché et préserver le pouvoir d'achat.

Sarah O.

BELARIBI EN A FAIT L'ANNONCE À L'APN

400 000 logements distribués d'ici fin 2026

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a annoncé la distribution, d'ici la fin de l'année 2026, d'une quantité de 400 000 unités de logements.

Présentant les grandes lignes et les priorités du secteur pour l'année prochaine devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance présidée par le vice-président de la commission, Abdenour Belarbi, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, dans le cadre de l'examen du PLF 2027, le ministre a annoncé, l'inscription de 545.000 unités, toutes formules confondues, dans le pro-



jet de loi de finances (PLF) 2027, dont 350.000 logements en location-vente (AADL 3), indiquant que le secteur a bénéficié de 834,57 milliards DA en autorisations d'engagement et de 896 milliards DA en crédits de paiement.

“Les principaux atouts de l'Algérie résident dans l'affectation de la majeure partie des dépenses de l'État à la réalisation des équilibres sociaux, y compris dans le secteur de l'Habitat”, a-t-il dit, soulignant que “la première responsabilité consiste à

assurer aux citoyens un logement décent”.

TROIS CHU À SÉTIF, ANNABA ET BÉJAÏA

Par ailleurs, le ministre a annoncé le lancement des études pour la réalisation de trois CHU dans les wilayas de Sétif, Annaba et Béjaïa. Ces programmes visent principalement à “améliorer les conditions de vie des citoyens, qui demeurent au cœur des politiques de développement”, a-t-il expliqué, soulignant que “la volonté politique a permis de réunir les conditions nécessaires au développement de villes, de pôles urbains et de quartiers résidentiels suivant de nouvelles approches dépassant la conception traditionnelle et la vision classique du logement”. S'agissant du programme des équipements publics pour l'année 2027, le ministre a fait état de l'inscription de la réalisation de 320 écoles primaires, de 140 CEM, de 91 lycées, de 30 polycliniques et de 40 sièges de Sûreté urbaine.

Sarah O.

SECTEUR DE LA SANTÉ

Feu vert exceptionnel pour les recrutements en CDI

La Direction générale de la Fonction publique a donné son accord exceptionnel pour l'exploitation des postes vacants réservés aux agents contractuels au titre de l'exercice budgétaire 2026, dans le secteur de la santé, sous forme de contrats à durée indéterminée (CDI) et à temps plein.

Cette autorisation, accordée à la demande du ministère de la Santé, vise à répondre au besoin urgent de renforcement des établissements de santé en ressources humaines afin

d'assurer leur bon fonctionnement, précise une correspondance adressée au ministre de la Santé, sous le numéro 12337. Cette mesure exceptionnelle intervient dans l'attente de la modification de l'arrêté interministériel du 26 décembre 2019, fixant les effectifs des postes de travail, leur classification et la durée des contrats des agents affectés aux activités de gardiennage, d'entretien et de service, au niveau de l'administration centrale, des services déconcentrés, des établissements publics de santé et des établissements de formation paramédicale relevant du ministère de la Santé. Dans sa correspondance, la Direction générale de la Fonction publique rappelle qu'une réunion s'est tenue le 7 mai 2025 afin d'examiner le projet de modification de l'arrêté interministériel du 8 janvier 2015, relatif aux agents contractuels exerçant ces mêmes activités au sein des services déconcentrés, des établissements publics de santé et des établissements de formation paramédicale. L'examen du projet avait alors été

reporté dans l'attente de la transmission d'un état détaillé de l'évolution des effectifs des agents contractuels depuis 2022, ventilés par établissement et selon la nature du contrat, à temps plein ou à temps partiel.

La commission avait également demandé la transmission de l'état « B » de l'exercice 2025, visé par les services du contrôle budgétaire, ainsi qu'une version révisée du projet de texte tenant compte des observations formulées lors de la réunion. Tout en donnant son accord exceptionnel afin de préserver le bon fonctionnement des services du secteur, la Direction générale de la Fonction publique a appelé le ministère de la Santé à accélérer les démarches nécessaires à la modification du texte réglementaire, notamment par l'actualisation des effectifs des agents contractuels conformément à la nomenclature des postes budgétaires de l'exercice 2026 ou 2027, visée par les services compétents du contrôle budgétaire.

S. O.

SECTEUR DES TRANSPORTS

Changements à la tête des ports de Ghazaouet et d'Arzew

Visant à améliorer la gestion et l'efficacité opérationnelle des infrastructures portuaires, à moderniser leur fonctionnement et à adapter leurs capacités aux besoins de l'activité portuaire et à l'évolution de l'économie nationale, des changements ont été opérés, jeudi, à la tête des entreprises portuaires de Ghazaouet, dans la wilaya de Tlemcen, et d'Arzew, dans la wilaya d'Oran. Cette décision intervient dans le cadre des orientations du ministre des Transports, Saïd Sayoud, a indiqué le ministère dans un communiqué. Ainsi, Aman Eddine Khaled Bouabida a été installé au poste de directeur général de l'Entreprise portuaire de Ghazaouet, tandis que Riadh Hadjal a été nommé président-directeur général (PDG) de l'Entreprise portuaire d'Arzew, a précisé la même source. Les cérémonies d'installation des deux nouveaux responsables se sont déroulées en présence du directeur général de la Marine marchande et des Ports, du directeur général du groupe Serport, ainsi que de plusieurs cadres du ministère des Transports. Ces changements s'inscrivent dans le cadre des orientations du ministre des Transports visant à « revoir les méthodes de gestion des ports nationaux et à améliorer leur fonctionnement », selon le communiqué. Cette démarche a pour objectif de « renforcer l'efficacité opérationnelle des infrastructures portuaires, de moderniser leur gestion et d'adapter leurs capacités aux besoins de l'activité portuaire et à l'évolution de l'économie nationale », a souligné le ministère.

L. Zeggane

SAÏDAL

Une première cargaison de médicaments exportée vers Djibouti

Le groupe pharmaceutique Saïdal a exporté, mercredi, une cargaison de médicaments à destination de Djibouti, comprenant plusieurs classes thérapeutiques, notamment des antibiotiques, des antalgiques, des médicaments destinés au traitement des maladies cardiovasculaires ainsi que des antidiabétiques. Selon un communiqué du groupe, cette expédition constitue la première tranche d'une importante commande passée par Djibouti.

Cette opération témoigne, selon la même source, de la confiance accordée à la qualité des médicaments fabriqués dans les unités de produc-

tion de Saïdal et ouvre de nouvelles perspectives de coopération dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

Cette opération devrait également contribuer à renforcer l'approvisionnement des marchés africains en médicaments et à consolider les échanges entre l'Algérie et les pays du continent dans un secteur stratégique pour la santé publique.

DIVERSIFIER LES EXPORTATIONS ET RENFORCER LA PRÉSENCE AFRICAINE

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant à diversifier les exportations algériennes en dehors du secteur des

hydrocarbures. Elle s'insère également dans les orientations du ministère de l'Industrie pharmaceutique, qui entend promouvoir le médicament algérien à l'international et accroître sa présence sur les marchés africains.

À travers cette démarche, Saïdal contribue à la valorisation de la production pharmaceutique nationale et au renforcement de la compétitivité du produit algérien.

L'exportation de médicaments vers Djibouti représente ainsi une opportunité de consolider les débouchés commerciaux du groupe, tout en favorisant le développement de partenariats avec les pays africains.

Ania N.

DEUX USINES DE FILTRES ET DE LUBRIFIANTS INAUGURÉES

À AÏN M'LILA

Après la production, place à l'intégration

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a appelé jeudi, à Aïn M'lila dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi, les opérateurs économiques à renforcer les capacités d'investissement de leurs entreprises, à privilégier les matières premières locales, à garantir la qualité des produits fabriqués et à veiller à la compétitivité de leurs prix.

En marge de sa visite dans la wilaya, le ministre a indiqué que cette tournée visait à évaluer la situation des opérateurs économiques afin de les accompagner et de les soutenir, compte tenu de leur contribution au développement de la base industrielle nationale et à l'augmentation du taux d'intégration. Il a, à cette occasion, salué les efforts consentis par les industriels. Au cours de cette visite, Kourtel a inauguré deux unités industrielles. La première est spécialisée dans la fabrication de filtres destinés aux voitures, aux poids lourds et aux machines industrielles, avec une capacité de production de 3.000 filtres par jour. Cet investissement est estimé à 1,195 milliard de dinars. La seconde unité est dédiée à la production d'huiles moteur et de lubrifiants. Réalisée pour un investissement de 1,2 milliard de dinars, elle dispose d'une capacité de production de 25.000 tonnes par an et a permis la création de 207 emplois directs. Le ministre a également inspecté une unité de fabrication de pièces et d'accessoires automobiles en plastique et en caoutchouc, ainsi qu'une unité de production de plaquettes de frein. Dans la commune de Meskiana, il s'est rendu sur un site relevant du foncier industriel, soulignant la nécessité de l'exploiter au profit de l'investissement productif et en soutien à l'industrie nationale. La tournée ministérielle a également conduit Kourtel à la zone industrielle d'Aïn Beïda, avant l'inauguration, au chef-lieu de wilaya, d'une unité de production d'emballages destinés aux industries pharmaceutiques. La visite s'est achevée par une rencontre avec les opérateurs économiques de la région.

S. O.

INTITULÉ « TAKAoudi ALL IN ONE »

Le guichet numérique pour les retraités lancé

La Caisse nationale des retraites (CNR) a lancé le projet du guichet numérique unique "Takaoudi All in One", visant à renforcer l'accompagnement sur le terrain des retraités et des ayants droit dans l'utilisation des services numériques.

A ce sujet, le directeur général de la CNR, Hafid Adrar, a précisé que ce dispositif permettra d'améliorer la qualité du service public au niveau de chaque agence locale, sous une identité visuelle unifiée, où le chargé de communication assurera l'accompagnement pas à pas des retraités, soulignant que "la réussite de la transformation numérique ne se mesure pas uniquement au nombre de prestations disponibles, mais également à la capacité des bénéficiaires à les utiliser avec aisance, autonomie et à distance". Il a dans ce cadre appelé à intensifier les efforts pour sensibiliser les usagers aux prestations numériques offertes par la CNR, notamment le service de suivi de la carrière professionnelle et de préparation à la retraite (CIS). Ce guichet numérique unique a pour rôle d'accueillir les retraités et les ayants droit, d'identifier leurs besoins et de les orienter vers les solutions numériques adéquates, outre leur prêter assistance pour le téléchargement de l'application "Takaoudi" et la création de leurs comptes, de manière à simplifier les démarches, leur éviter les déplacements et contribuer à désengorger les agences locales.

Il est à signaler que la CNR a développé plus de 19 services électroniques, a rappelé le DG, faisant part de la programmation de nouvelles prestations au cours du dernier trimestre de l'année en cours.

S. O.

BERCEAU DU TOURISME THERMAL

200 acteurs du secteur au forum de Guelma

La wilaya de Guelma abritera, lundi et mardi prochains, le Forum national du tourisme thermal, avec la participation de plus de 200 acteurs du secteur, dont des experts, des investisseurs, des opérateurs thermaux et des médecins spécialistes, a indiqué le ministère du Tourisme et de l'Artisanat.



peutiques exceptionnelles de ses eaux et à son patrimoine naturel hors pair, notamment ses stations thermales renommées, particulièrement Hammam Debagh et Hammam Ouled Ali ». Ce forum verra la participation de « plus de 200 acteurs du secteur, entre experts et académiques nationaux et internationaux, investisseurs et représentants d'établissements thermaux des secteurs public et privé, ainsi que des médecins spécialistes en médecine thermique et des représentants des collectivités locales et de différents secteurs ministériels », précise-t-on de même source. L'évènement sera également marqué par la présence de plusieurs diplomates, ce qui témoigne de « l'intérêt international pour le tourisme thermal algérien et les perspectives de renforcement de la coopération touristique entre l'Algérie et les

pays frères et amis ».

DONNER UN CACHÉ INTERNATIONAL AUX INFRASTRUCTURES

Le forum vise également à faire connaître « les potentialités naturelles et minérales ainsi que les sites thermaux historiques dont recèle l'Algérie, et à valoriser leurs atouts thérapeutiques et thermaux et leur dimension patrimoniale ». Les travaux de cette rencontre s'articuleront autour de plusieurs axes fondamentaux, notamment « la modernisation des stations thermales conformément aux normes internationales, l'encouragement de l'investissement touristique thermal et de l'innovation, ainsi que la facilitation des procédures au profit des opérateurs économiques pour la réalisation de projets modernes alliant la thérapie naturelle, loisirs et détente ». Les axes des travaux

porteront également sur « la formation des ressources humaines et le renforcement des compétences des personnels exerçant dans les stations thermales, ainsi que sur la commercialisation et la promotion touristique de ce produit stratégique aux niveaux national et international, en vue d'attirer les touristes et les investisseurs ».

UNE ENTRÉE DANS LE CIRCUIT TOURISTIQUE

Dans le même contexte, les travaux évoqueront « l'intégration du tourisme thermal dans des circuits touristiques intégrés contribuant à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des régions, outre l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle visant à remédier aux insuffisances enregistrées et à garantir une exploitation optimale des ressources naturelles et thermales ». Le programme du forum prévoit « des séances de débat, des ateliers spécialisés et une exposition réunissant les opérateurs économiques, les start-up et les investisseurs activant dans ce domaine, ainsi que des visites de terrain aux principaux sites et stations thermales que recèle la wilaya de Guelma », ajoute le communiqué. À travers ce forum, le ministère du Tourisme et de l'Artisanat réaffirme son engagement en faveur de « la valorisation des richesses thermales nationales, du renforcement de l'investissement dans ce domaine et de l'amélioration de la qualité des prestations, dans l'objectif de soutenir le développement local, de diversifier l'offre touristique nationale et de promouvoir le tourisme algérien », selon le même communiqué.

L. Zeggane

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN ÉDUCATION Deux nouvelles unités dédiées à l'IA et aux études intégrées créées

Le conseil d'administration de l'Institut national de recherche en éducation a approuvé à l'unanimité la création de deux nouvelles unités de recherche, consacrées respectivement aux applications de l'intelligence artificielle dans l'éducation et aux études intégrées en matière d'éducation spécialisée inclusive. Selon un communiqué de l'Institut, cette décision a été prise lors d'une session extraordinaire du conseil d'administration, tenue hier sous la présidence de Boualem Benaour, représentant du ministre de l'Éducation nationale et président du conseil d'administration. La réunion s'est déroulée en présence du directeur de l'Institut, le Dr Djedi Chaouki, du président du conseil scientifique, Abdelhamid Abi Ismail, ainsi que des membres du conseil représentant les secteurs ministériels concernés, le personnel de recherche et le personnel de soutien à la recherche de l'Institut. L'ordre du jour comprenait également l'examen de la modification des crédits financiers alloués à la contribution à la commission des œuvres sociales pour l'année 2026, en plus de l'étude du projet de création des deux nouvelles unités de recherche.

À l'issue des travaux, le conseil a approuvé la création de l'unité de recherche en études intégrées dans le domaine de l'éducation spécialisée inclusive et de l'unité de recherche consacrée aux applications de l'intelligence artificielle dans l'éducation. Ces décisions s'inscrivent dans le cadre du soutien à la dynamique scientifique de l'Institut national de recherche en éducation, de l'élargissement des perspectives de recherche spécialisée et de l'accompagnement des transformations contemporaines dans le domaine éducatif, notamment en matière d'éducation spécialisée et d'utilisation des applications de l'intelligence artificielle dans l'enseignement.

A. N.

HÔTEL SAFIR ET SALLE EL-MOUGGAR

Les sites emblématiques d'Alger font peau neuve

La réhabilitation de l'hôtel Safir, ex-Aletti, et la valorisation de la salle El-Mouggag ravivent la mémoire d'une capitale dont les lieux de vie, de culture et de rencontres ont marqué plusieurs générations. Au-delà de la modernisation des infrastructures, l'enjeu est aussi de préserver un patrimoine chargé d'histoire, associé à de grandes personnalités algériennes et internationales. La capitale algérienne s'apprête à redonner une nouvelle jeunesse à l'un de ses établissements hôteliers les plus emblématiques. L'hôtel Safir, anciennement connu sous le nom d'Aletti, fait actuellement l'objet d'une opération de réhabilitation et de modernisation destinée à lui restituer son prestige et à renforcer son attractivité touristique. Mais derrière ce chantier se dessine également une ambition patrimoniale : celle de renouer avec l'histoire d'Alger et avec les lieux qui ont façonné sa mémoire collective. La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a effectué, mercredi, une visite d'inspection à l'hôtel Safir, à Alger, afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux, selon un communiqué du ministère. Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi du programme de réhabilitation et de modernisation des établissements hôteliers publics. En présence du bureau d'études et des entreprises chargées de la réalisation, la ministre a inspecté les différents espaces et suites de l'établissement. Le chantier enregistre une avancée notable, permettant notamment d'entamer la phase d'équipement et d'ameublement de certaines suites, ainsi que l'aménagement

des 137 chambres. Meddahi a insisté sur la nécessité de respecter les délais contractuels, tout en accélérant le rythme des travaux grâce à l'adoption du système de travail en rotation 3x8. Elle a également appelé à assurer un suivi quotidien du chantier et à veiller au respect des normes de qualité, des exigences esthétiques et des standards hôteliers de haut standing, à la hauteur du prestige de cet établissement.

LE SAFIR, HÉRITIER DE LA MÉMOIRE DE L'ANCIEN ALETTI

Sous son ancienne appellation d'Aletti, l'établissement a marqué la vie mondaine et culturelle d'Alger, accueillant des voyageurs et des personnalités de différents horizons. L'hôtel demeure associé au souvenir de nombreuses figures du monde artistique, culturel et politique, parmi lesquelles Georges Moustaki, El-Badji, Rouiched, Keltoum, El-Anka, Dahmane El-Harrachi, Guerouabi, Eugenio Bennato, Houria Aïchi, Charlie Chaplin, Nelson Mandela et Charles Aznavour.

Ces personnalités, qui auraient séjourné à l'ancien Aletti, illustrent la dimension historique et symbolique que revêt cet établissement dans la mémoire de la capitale. Au fil des époques, les grands hôtels ont constitué des espaces de rencontres et d'échanges, au croisement des univers politiques, artistiques, intellectuels et culturels. La réhabilitation du Safir représente ainsi une occasion de conjuguer rénovation architecturale, montée en gamme de l'offre touristique et transmis-

sion de la mémoire.

EL-MOUGGAR, UNE AUTRE MÉMOIRE VIVANTE D'ALGER

Cette réflexion sur le patrimoine algérois conduit naturellement à évoquer un autre lieu emblématique : la salle El-Mouggag. Espace cinématographique et culturel, elle occupe une place importante dans l'histoire des loisirs, de la création artistique et de la vie culturelle de la capitale. À l'instar des grandes salles de cinéma et de spectacle qui ont longtemps animé le centre d'Alger, El-Mouggag a constitué un lieu de rassemblement populaire, où les films, les manifestations culturelles et les rencontres artistiques ont contribué à nourrir l'imaginaire de plusieurs générations. Ces espaces ne se limitaient pas à la projection d'œuvres cinématographiques : ils participaient à la circulation des idées, à la découverte de nouveaux horizons et à la construction d'une culture partagée. La mémoire de ces salles est aussi celle des artistes, des comédiens, des réalisateurs, des musiciens et des techniciens qui ont marqué la scène nationale. Parmi les figures qui ont contribué au rayonnement de la culture algérienne, le comédien et homme de théâtre Ahmed Aggoumi demeure une référence pour son parcours et son apport au théâtre et au cinéma algériens. Sa mémoire, comme celle de nombreuses autres personnalités aujourd'hui disparues, rappelle l'importance de préserver les lieux qui ont accompagné la vie artistique du pays.

Ania N.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Les efforts de l'Algérie salués par l'ONU

Le secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Simon Stiell, a salué la mise en œuvre par l'Algérie de ses engagements internationaux en matière de climat, ainsi que l'ambition reflétée par sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), notamment en ce qui concerne l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035, a indiqué un communiqué du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie. En effet, le ministère a reçu une correspondance de Stiell, à la suite du dépôt par l'Algérie de sa CDN auprès du secrétariat de la Convention onusienne, en juin 2026, en application de l'Accord de Paris sur le climat, dans laquelle le responsable onusien a salué « la vision nationale à long terme de l'Algérie, jusqu'à l'horizon 2050, visant à soutenir la transition vers une croissance bas carbone et à renforcer la résilience face aux effets du changement climatique », a précisé la même source.

Cette reconnaissance témoigne de « l'importance des efforts nationaux visant à honorer les engagements climatiques et à renforcer la coordination internationale pour atteindre les objectifs de développement durable », a ajouté le communiqué.

L. Z.

LE PROJET AMÉRICAIN « DRAFT ZERO » DÉCRIÉ À CAUSE DE SON PARTI-PRIS POUR RABAT CONTRE LE POLISARIO

Une tentative US d'imposer le plan marocain

En proposant aux membres du Conseil de sécurité son projet « Draft zero (projet zéro) », les États Unis veulent garder en vie leur initiative de règlement du conflit du Sahara occidental, qui est un véritable parti-pris pour les thèses marocaines, et qui a été enterrée par la dernière résolution votée par l'Assemblée générale des Nations unies qui définit l'autodétermination du peuple sahraoui comme condition sine qua non pour tout règlement inscrit dans le cadre du droit et de la légalité internationale.



PH : DR

Réagissant à ce projet, le Front Polisario a fermement rejeté le « projet zéro » de résolution soumis par les États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU concernant le renouvellement du mandat de la MINURSO, prévenant qu'il se désengagerait totalement du processus de paix si ce texte venait à être adopté dans sa mouture actuelle. Dans une lettre, adressée jeudi à la présidente en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadrice de Grèce Aglaia Balta, le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Dr Sidi Mohamed Omar, a qualifié le projet américain de « violation extrêmement dangereuse et sans précédent » du droit international et du cadre juridique régissant la décolonisation du Sahara occidental. Le Front Polisario accuse le texte de favoriser la position marocaine. Selon lui, la proposition américaine reflète, de manière unilatérale les positions des États-Unis et du Maroc, remettant en cause le mandat initial de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), créée en 1991 sous l'égide du Plan de règlement ONU-OUA. « Le contenu du projet zéro ne peut servir de base à aucune délibération sur la MINURSO ou le processus de paix », a affirmé le diplomate sahraoui dans son communiqué. « Si le projet était adopté sans modifications substantielles et significatives, le Front POLISARIO n'aurait d'autre choix que de se désengager du processus de paix dans son ensemble ». C'est une véritable mise en garde adressée aux USA et au Maroc qui veulent outrepasser une résolution votée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa majorité et qui remet la légalité internationale au centre de toute initiative de règlement du conflit. Dans sa lettre, Sidi Mohamed Omar que la souveraineté sur le territoire appartient exclusivement au peuple sahraoui, conformément aux avis de la Cour internationale de Justice (CIJ). Il a averti que toute tentative d'imposer un

cadre prédéfini, de restreindre l'exercice du droit à l'autodétermination ou d'avaliser une présence territoriale par la force, minerait la stabilité régionale et détruirait le peu de confiance subsistant entre les parties au conflit. Tout en réaffirmant son engagement en faveur d'une solution juste et durable, le Front Polisario appelle les membres du Conseil de sécurité à intervenir de manière constructive pour préserver le processus politique et éviter une escalade des tensions dans la région. Analysant le projet américain (Draft zero) daté du 20 octobre 2026, le diplomate, Amar Belani, a affirmé que ce texte sera nécessairement amendé, car il est partial et profondément déséquilibré. « Certains membres du Conseil de sécurité n'accepteront pas en l'état la formulation qui érige la proposition d'autonomie marocaine en base unique des négociations, ni les orientations préconisées concernant l'avenir de la MINURSO. Il estime que « Draft zero » constitue un document de travail initial destiné à servir de point de départ aux discussions entre les membres du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la MINURSO. « Cependant, compte tenu de sa nature profondément biaisée et contestable, ce projet, qui adopte toutes les exigences du Maroc, devrait faire l'objet de nombreux amendements de fond. Sa formulation actuelle reflète un parti pris clair en faveur de la position marocaine et s'écarte de l'équilibre requis pour un règlement conforme aux principes des Nations Unies ». Dans son analyse, il prête aux USA leur volonté d'affaiblir la position du Front Polisario comme unique représentant du peuple sahraoui, avec leur proposition de rechercher d'autres interlocuteurs dans les autres composantes du peuple Sahraoui.

UNE TENTATIVE D'AFFAIBLIR LE FRONT POLISARIO, REPRÉSENTANT EXCLUSIF DU PEUPLE SAHRAOUI

« Le déséquilibre est évident, avant tout, dans la manière dont

le texte présente la proposition d'autonomie du Maroc. Cette proposition est élevée à plusieurs reprises au rang de base exclusive des négociations, tandis que le projet affirme que l'autonomie sous souveraineté marocaine constitue la seule solution au conflit. Une telle formulation préjuge de l'issue du processus politique avant même que les parties ne soient parvenues à un accord. Elle réduit considérablement le champ des négociations et place les autres parties prenantes face à une option présentée comme à la fois exclusive et inévitable. La référence à l'autodétermination dans le préambule est insuffisante pour rectifier cette contradiction. Le principe est mentionné, mais les dispositions opérationnelles du projet restreignent considérablement sa portée. La formulation proposée soulève également une préoccupation majeure concernant l'équilibre entre les parties. Le texte déplore explicitement le refus d'une partie de participer de manière significative aux négociations, tout en reproduisant exclusivement les arguments politiques favorables à Rabat. Il condamne également l'attaque de Smara du 5 mai 2026, mais ne propose aucune évaluation comparable de la responsabilité du Maroc dans la persistance du conflit, notamment en ce qui concerne l'utilisation de drones, y compris contre des civils. Ce traitement asymétrique des parties risque de saper la crédibilité du Conseil de sécurité en tant que garant d'un processus de négociation impartial. Plusieurs membres devraient donc chercher à rétablir un texte plus équilibré. Le projet cherche à affaiblir le statut du Front Polisario en tant que représentant unique du peuple sahraoui et appelle à des consultations avec des « composantes sahraouies » en dehors du Front Polisario, dont les conclusions seraient intégrées dans les rapports du Secrétaire général.

VIDER LA MINURSO DE SON ESSENCE

Abordant la section du projet traitant de l'avenir de la MINUR-

SO, Belani estime qu'elle constitue un autre point de discorde majeur. Le projet prévoit que la MINURSO soit renommée « Mission des Nations unies pour le Sahara occidental » (MINUSO), éliminant ainsi le « R » de référendum, qui hante la monarchie marocaine depuis des décennies. Cela viderait cette mission de sa substance qui est la préparation des conditions et la tenue d'un référendum d'autodétermination rappelée dans la résolution de la 4ème commission des Nations unies votée à l'unanimité des membres au début du mois. « Ce changement remet en question les paramètres qui ont sous-tendu la création de la Mission et dénature fondamentalement la nature même du conflit, qui est une question de décolonisation dont le règlement doit garantir l'exercice du droit à l'autodétermination.

Le projet prévoit également la fin du mandat de maintien de la paix de la Mission le 30 avril 2027, suivie de sa transformation en mission politique spéciale pour une période de six mois. Il appelle également à une réduction d'au moins 50% du personnel en uniforme dès le 31 janvier 2027. Ces dispositions entraînent donc une réorientation profonde de la présence de l'ONU au Sahara occidental, alors même que le différend n'est pas résolu. Les membres du Conseil devront donc examiner les conséquences pratiques de ce calendrier, les tâches qui seraient abandonnées et les garanties nécessaires pour éviter que le retrait progressif des ressources de maintien de la paix ne crée un vide dangereux qui nuirait gravement à la stabilité régionale. Enfin, le projet introduit la question de l'enregistrement de la population réfugiée dans la zone de Tindouf. Cela pourrait devenir une autre question hautement sensible si elle était instrumentalisée à des fins politiques. Dans sa forme actuelle, ce projet préliminaire ressemble moins à une base de négociations équilibrée qu'à une tentative d'imposer un

cadre politique prédéterminé. Pour cette raison, les discussions au Conseil de sécurité devront désormais se concentrer à la fois sur le fond et sur l'architecture même du projet de résolution, particulièrement l'exclusivité accordée au plan marocain, la référence à l'autodétermination, l'impartialité du processus politique et les modalités de restructuration de la MINURSO.

DES UNIVERSITAIRES APPELLENT AU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

Dans le même cadre, des universitaires et chercheurs (103 signataires), travaillant tous sur des questions de droit international, ont adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU pour demander, « instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que sa prochaine résolution sur le Sahara occidental respecte la Charte des Nations unies, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et le cadre juridique international régissant la décolonisation ».

Ils estiment dans leur lettre que les articles 1(2) et 24(2) de la Charte des Nations unies ainsi que l'article 1 commun aux deux Pactes internationaux établissent les principes pertinents. Dans son avis consultatif de 1975, la Cour internationale de Justice n'a trouvé aucun lien de souveraineté territoriale du Maroc de nature à écarter l'autodétermination par l'expression libre et authentique de la volonté de la population du territoire ».

Ils appellent le Conseil de sécurité à défendre l'autodétermination, à réaffirmer que tout règlement doit être conforme au droit international et refléter la volonté librement exprimée du peuple sahraoui, à éviter un résultat prédéterminé, à ne cautionner ni ne privilégier l'indépendance, l'intégration ou l'autonomie. Le choix du statut politique final appartient au peuple sahraoui.

Il l'appelle également à Soutenir un référendum libre et équitable supervisé par l'ONU, à garantir de véritables alternatives, y compris l'indépendance, une éligibilité équitable des électeurs, la participation des réfugiés sahraouis éligibles et des protections contre la coercition. Le référendum envisagé lors de la création de la MINURSO en 1991 reste non réalisé.

Ils appellent également à donner à la MINURSO un mandat explicite en matière de droits de l'Homme, à assurer un suivi indépendant, des enquêtes et des rapports publics, avec des ressources adéquates, un accès sans entrave et une protection contre les représailles. Le suivi doit s'adresser de manière impartiale à toutes les parties, couvrant le Sahara occidental et les camps de réfugiés sahraouis et à maintenir des négociations conformes aux principes de l'ONU.

Slimane B.

RÈGLEMENT DU CONFLIT AU SAHARA OCCIDENTAL

Le Polisario menace de se désengager du processus de paix

Le Front Polisario a averti qu'il serait contraint de se retirer entièrement du processus de paix au Sahara occidental si le projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU était adopté sans modifications substantielles.

Son représentant auprès des Nations unies, Sidi Mohamed Amar, a réaffirmé le rejet de toute approche susceptible, selon lui, de remettre en cause le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Front Polisario hausse le ton face au dernier projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Sahara occidental. Dans une déclaration accordée jeudi soir à la chaîne internationale « Al24 News », Sidi Mohamed Amar, membre du Secrétariat national du Front Polisario, représentant du mouvement auprès de l'ONU et coordinateur avec la MINURSO, a affirmé que le mouvement ne saurait accepter une quelconque approche ou solution portant atteinte au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. « Aux côtés de notre volonté de paix, nous n'accepterons jamais une approche ou une solution visant à remettre en cause le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance », a-t-il déclaré, rappelant que la représentation du peuple sahraoui et la défense de ses droits constituent la raison d'être du Front Polisario, qu'il a présenté comme son représentant unique et légitime. Réagissant aux dispositions du projet préliminaire de résolution, le responsable sahraoui a estimé que le texte risquait de compromettre les droits du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance. Il a qualifié ces dispositions de lignes rouges que ni le Front Polisario ni le peuple sahraoui ne pourraient accepter.



Sidi Mohamed Amar, représentant du Front Polisario auprès de l'ONU

UN RETOUR AU CADRE INITIAL DU PROCESSUS DE PAIX

Sidi Mohamed Amar a également appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités afin de préserver le processus de paix et de revenir au cadre initialement convenu, sur lequel repose le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Il a rappelé que ce cadre repose sur le plan de règlement onusien-africain accepté par les deux parties, le Front Polisario et le Maroc, et dont l'objectif est de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination et de choisir librement son avenir. Le représentant sahraoui a, par ailleurs, critiqué le rôle du rédacteur du projet de résolution, estimant que la démarche suivie cette fois-ci semblait avoir associé la puissance occupante marocaine à l'élaboration du texte. Il a mis en garde contre toute tentative d'imposer à l'avance l'issue du processus politique,

réaffirmant le rejet catégorique du Front Polisario de toute solution prédéfinie qui compromettrait les droits du peuple sahraoui.

LA MENACE D'UN RETRAIT TOTAL

Le responsable sahraoui a surtout lancé un avertissement quant aux conséquences d'une éventuelle adoption du projet dans sa version actuelle. « Si ce projet est adopté sans aucun changement substantiel de son contenu, nous serons contraints de nous retirer totalement de l'ensemble du processus de paix », a-t-il prévenu. Sidi Mohamed Amar a enfin exhorté le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations unies, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Selon lui, toute tentative de légitimer l'occupation de territoires par la force risque d'accentuer les tensions et l'instabilité, au Sahara occidental comme dans d'autres régions du monde.

M. Seghilani

CISJORDANIE OCCUPÉE Des incursions et des arrestations dans plusieurs localités

Les forces d'occupation sionistes ont mené, hier, une vaste campagne d'incursions et de perquisitions dans plusieurs régions de la Cisjordanie occupée. Ces opérations ont donné lieu à des arrestations, à la détention de jeunes palestiniens et à des actes de mauvais traitements, ainsi qu'à des perquisitions de domiciles. Dans le gouvernorat de Ramallah, les forces d'occupation ont pris d'assaut la localité de Silwad, à l'est de la ville, où elles ont détenu plusieurs jeunes palestiniens et les ont soumis à des mauvais traitements. Elles ont également investi le camp de réfugiés d'El-Jalazone, au nord de Ramallah. Dans le gouvernorat de Jénine, les incursions ont ciblé la ville de Jénine ainsi que plusieurs localités et villages, notamment Qabatiya, Mithloun, Deir Abou Daïf, Yaabad et Rummana. À Qabatiya, les forces d'occupation ont poursuivi leurs opérations, en perquisitionnant plusieurs domiciles. À Yaabad, elles ont arrêté le jeune Ibrahim Ahmed Saleh après avoir pris d'assaut son domicile. Des bombes éclairantes ont également été tirées dans le ciel de la plaine de Marj Ibn Amer. Dans le gouvernorat de Naplouse, les forces d'occupation ont investi le camp de réfugiés de Balata, où elles ont fait usage de tirs à balles réelles, selon l'agence de presse Safa. Ces incursions s'inscrivent dans le cadre des opérations militaires continues menées par les forces d'occupation dans différentes régions de la Cisjordanie occupée, marquées notamment par des perquisitions de domiciles, des arrestations et la détention de citoyens palestiniens.

M. S.

GAZA Trois Palestiniens tués sous des bombardements

Trois Palestiniens ont été martyrisés et plusieurs autres blessés, hier, dans des bombardements et des tirs des forces d'occupation sionistes dans différentes zones de la bande de Gaza, en violation persistante de l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre 2025. Parallèlement, les restrictions imposées à l'entrée des marchandises et de l'aide humanitaire aggravent la crise alimentaire, faisant notamment peser de nouvelles menaces sur l'approvisionnement en pain. Selon des sources locales, deux Palestiniens ont été martyrisés et plusieurs autres blessés lors d'un bombardement ayant visé un groupe de citoyens aux abords de Soueidi Al-Nasr, à l'ouest de la ville de Gaza. Dans le sud de l'enclave, un Palestinien a été martyrisé et d'autres blessés dans une frappe menée par un drone de l'occupation contre un vélo dans la rue Al-Qobba, à l'ouest de Khan Younès. Les tirs des véhicules militaires de l'occupation ont également visé les zones orientales de Khan Younès, tandis que des bombardements d'artillerie ont touché l'est de Deir Al-Balah, dans le centre de la bande de Gaza. Au nord de l'enclave, les forces d'occupation ont procédé, à l'aube, à une opération de démolition par explosion dans la zone de Tall Al-Zaatar. Deux autres opérations similaires ont visé les habitations encore debout à l'est du carrefour d'Al-Sanafour, dans le quartier d'At-Touffah, au nord-est de la ville de Gaza. Des tirs ont également été signalés dans les zones nord-est du camp de réfugiés d'Al-Bureij. D'après le ministère de la Santé de Gaza, le bilan de l'agression sioniste depuis le 7 octobre 2023 s'élève désormais à 74 498 martyrs et 175 616 blessés. Des milliers de victimes se trouveraient toujours sous les décombres ou sur les routes, les équipes de secours et les ambulances rencontrant d'importantes difficultés pour accéder aux zones touchées.

M. S.

DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI À L'AUTODÉTERMINATION

Des organisations vénézuéliennes réaffirment leur soutien

Les organisations politiques, sociales, féministes et universitaires, ainsi que les mouvements de solidarité au Venezuela, ont réaffirmé leur engagement en faveur de la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination et l'indépendance. Cet engagement a été renouvelé jeudi, à l'occasion d'une rencontre de solidarité avec le peuple sahraoui organisée dans les salles du Musée national des Beaux-Arts, à Caracas.

Organisée avec la participation de l'Institut Simon-Bolívar pour la paix et la solidarité entre les peuples, cette rencontre a réuni des représentants d'organisations engagées dans la défense de la souveraineté des peuples, la lutte contre le colonialisme et la promotion de la solidarité internationale. Le programme a débuté par la projection du documentaire « 50 ans de résistance et de dignité sahraouies », réalisé par le collectif UTOPIX. Le

film retrace le parcours de la résistance du peuple sahraoui depuis la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), en 1976. Une vidéo de salutation de l'ambassadeur sahraoui chargé des relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes, Mohamed Azroug, a également été diffusée. Celui-ci a exprimé sa reconnaissance aux organisations vénézuéliennes pour leur soutien constant à la cause sahraouie. Au nom de l'ambassade de la RASD au Venezuela, Jamal Sidi a, pour sa part, remercié les organisations à l'origine de cette initiative, en particulier l'Institut Simon-Bolívar, pour sa contribution au renforcement des liens d'amitié et de solidarité entre le Venezuela et le peuple sahraoui. Il a également souligné la nécessité de poursuivre la mobilisation internationale en faveur du droit du peuple sahraoui à décider librement de son avenir. La rencontre a par

ailleurs été marquée par la lecture d'un message d'Esteban Silva Cuadra, président de l'Association chilienne d'amitié avec la République sahraouie. Son intervention a mis en avant la dimension latino-américaine de la solidarité avec le peuple sahraoui et insisté sur l'importance de coordonner les efforts des organisations et des mouvements sociaux de la région.

CONVERGENCE DES LUTTES POUR LA LIBÉRATION ET LA JUSTICE SOCIALE

Les interventions des acteurs du mouvement de solidarité vénézuélien ont occupé une place importante dans les travaux. Liri Reyes, militante bénévole, enseignante et représentante de la chaire El Ouali Mustapha Sayed à l'Université bolivarienne, ainsi qu'Alejandra Labria, militante féministe liée à la Marche mondiale des femmes, ont pris part à une session consacrée à la

solidarité vénézuélienne avec le peuple sahraoui. Les participantes ont notamment abordé les convergences entre les luttes pour la libération, la justice sociale et le respect des droits des peuples.

De son côté, Blanca Eekhout, députée et présidente de l'Institut Simon-Bolívar, a mis en exergue le rôle de la solidarité internationale et des institutions engagées aux côtés des peuples qui luttent pour leurs droits. Elle a également souligné l'importance de préserver les espaces de rencontre, de partage d'expériences et d'action collective face aux différentes formes de domination coloniale. Cette initiative a ainsi constitué un espace d'échange et de mobilisation visant à consolider les liens de solidarité entre les organisations vénézuéliennes et la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination et l'indépendance.

M. S.

TIZI OUZOU. FESTIVAL DE LA PLAQUEMINE À MECHTRAS

Une 12^e édition pour célébrer un fruit symbole

Organisée par l'association culturelle Tala N Ugellidh, la 12^e édition du Festival de la plaquemine s'est ouverte jeudi au sud de Tizi-Ouzou.

Ce rendez-vous devenu incontournable réunit près de 200 participants pour célébrer ce fruit automnal, véritable atout économique et culturel de la région de Mechtras, tout en mettant en valeur l'artisanat et le terroir local.

La 12^e édition du Festival de la plaquemine, visant à promouvoir la culture et la valorisation de ce fruit automnal, s'est ouverte jeudi à Mechtras, au sud de Tizi-Ouzou, sous l'égide de l'association culturelle Tala N Ugellidh. Abrisée par le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) Messaoudi-Essaïd, cette manifestation a rassemblé cette année près de 200 participants. Parmi eux se trouvent des agriculteurs, des pépiniéristes, des artisans et des organismes publics, faisant de cet



événement l'un des plus importants de la région dédiés à la valorisation des produits agricoles et du patrimoine culturel, selon les organisateurs. Dès la première journée, une forte affluence de visiteurs a été enregistrée. La plaquemine, également connue sous le nom

de kaki, occupe une place de choix dans le paysage agricole et culturel de Mechtras et de ses environs. Mûrissant à l'arrivée de l'automne, ce fruit est réputé pour sa saveur douce et sa richesse en nutriments. Sa culture représente aujourd'hui un véritable atout économique

pour de nombreux agriculteurs locaux, qui l'ont érigé en symbole de leur identité et de leur savoir-faire. En plus de la plaquemine, d'autres produits du terroir et de l'artisanat local sont présentés tout au long du festival.

La pulpe orange, fondante et sucrée de la plaquemine est majoritairement consommée nature, très appréciée pour sa douceur naturelle. En cas de surproduction, certains producteurs la transforment en confiture, bien que le séchage reste une pratique peu courante. Durant trois jours, le public aura l'opportunité de découvrir une exposition-vente de plaquelines et de produits du terroir, ainsi que des animations culturelles, des représentations théâtrales et des rencontres. Le programme de cette 12^e édition inclut également l'élection de "Miss Plaquemine", un concours de beauté thématique, la sélection de la meilleure photo sur le thème du fruit, et la remise de trophées aux meilleurs producteurs.

Ce festival annuel vise à valoriser la plaquemine et les richesses du terroir local, tout en contribuant à la préservation et à la transmission du patrimoine culturel et des traditions de la région.

R. R.

TIARET. PRIX NATIONAL DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS

60 œuvres artisanales aux éliminatoires régionales

Soixante (60) œuvres artisanales participent aux éliminatoires régionales qualificatives pour le Prix national de l'artisanat et des métiers, qui se dérouleront dans la wilaya de Tiaret, a-t-on appris jeudi auprès du président de la Chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya, Ahmed Belfodil. M. Belfodil a indiqué que ces éliminatoires débiteront à la fin de la semaine prochaine à la Maison de l'artisanat et des métiers de la wilaya de Tiaret, avec la participation de délégations représentant 14 wilayas de l'Ouest algérien. Les candidats présenteront des objets d'art réalisés manuellement à partir de matières premières naturelles, notamment les métaux, le cuir, la laine, le bois, le plâtre et le verre, entre autres. Cette opération sera supervisée par des représentants des ministères du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Enseignement et de la Formation professionnels, ainsi que de la Culture et des Arts, aux côtés de représentants de la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers et de l'Agence nationale de l'artisanat. Des maîtres artisans reconnus pour leur savoir-faire et leur expertise dans le domaine prendront également part au concours. Les œuvres retenues lors des sélections organisées dans les différentes régions du pays prendront part au concours national, dont la date et le lieu seront fixés ultérieurement par le ministère de tutelle. Le même responsable a indiqué que les œuvres candidates à cette sélection régionale avaient déjà été primées lors des éliminatoires locales organisées dans les wilayas concernées. Il a ajouté que la wilaya de Tiaret sera représentée par six œuvres d'art portant notamment sur la confection traditionnelle de vêtements masculins, dont la djellaba, la menuiserie d'art, la fabrication de selles et de tenues de cavalier, ainsi que la bijouterie traditionnelle et la création de bijoux. A noter que la wilaya de Tiaret a déjà remporté quatre prix nationaux dans le domaine de l'artisanat et des métiers, dont trois dans la fabrication de selles, attribués à des artisans de la ville de Sougueur, et un quatrième dans le domaine du tissage traditionnel, pour le tapis de Chellala, a rappelé M. Belfodil.

SOLIDARITÉ

Distribution d'équipements au profit de personnes aux besoins spécifiques

Un lot de 300 équipements et des décisions de subventions financières ont été distribués, jeudi, par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi-Ouzou, au profit de personnes aux besoins spécifiques. La cérémonie de remise de ces équipements s'est déroulée à l'hémicycle Rabah Aissat en présence des autorités locales, des personnes bénéficiaires et d'associations impliquées dans la prise en charge de cette frange de la société. Les équipements distribués, pour lesquels une enveloppe financière de 45 millions DA a été allouée, consistent, entre autres, en des fauteuils roulants (ordinaires et électriques), des tricycles motorisés, des lits orthopédiques et médicalisés, et du matériel auditif. Lors de cette cérémonie, il a été, également, procédé à la remise de décisions de subventions, d'une valeur totale de huit (8) millions DA, allouées par l'APW, au profit d'associations gérant ces centres psychologiques. Le président de l'APW, Smail Benhamna, a indiqué, dans ce sillage, que l'institution élue a, par ailleurs, contribué à l'amélioration de ces centres à travers le financement de travaux d'aménagement et l'achat de différents équipements.

SIDI BEL-ABBÈS. UNIVERSITÉ DJILLALI-LIABÈS

Clôture de la 28^e session de formation et d'accompagnement des porteurs de projets

Les travaux de la 28^e session de formation destinée à former et à accompagner les porteurs de projets et d'idées novatrices dans le processus de création et de gestion d'entreprises ont pris fin jeudi à l'Université Djillali-Liabès de Sidi Bel Abbès. La bibliothèque centrale universitaire "Mansouri-Abdelrazak" a abrité les activités de cette session, organisée durant un mois dans le cadre d'une coordination entre le Centre de développement de l'entrepreneuriat (CDE) de l'université et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), sous l'égide de la Commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs d'entreprises universitaires, relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

La directrice du CDE de l'université de Sidi Bel Abbès, Mme Guacem Mimane, a souligné que "l'objectif principal de ces sessions de formation successives est d'établir des passerelles durables entre le milieu universitaire et le tissu économique, en consolidant les connaissances théoriques par un accompagnement des étudiants, afin de transformer leurs idées en entreprises viables et compétitives sur le marché". Pour sa part, le formateur de l'agence NESDA, Abdelkader Zaïr, a précisé que la session avait été marquée par une forte interaction des participants et la présentation d'idées de projets prometteuses dans divers domaines.

Il a mis en avant le rôle de l'accompagnement sur le terrain, ainsi que de l'encadrement juridique et administratif, qui constituent des éléments essentiels pour faciliter la transition des porteurs de projets vers le monde des affaires et de l'investissement.

Les activités de la dernière journée de formation ont été marquées par l'organisation d'une séance d'information spécialisée, animée par des représentants de la direction des impôts de la

wilaya de Sidi Bel Abbès. Ces derniers ont fourni des explications détaillées aux porteurs de projets sur le régime fiscal national, les avantages et les dispositifs d'incitation fiscale accordés aux micro-entreprises et aux start-up, tout en clarifiant les obligations fiscales et déclaratives, afin d'éviter les difficultés susceptibles d'entraver le parcours des futurs entrepreneurs. Plusieurs étudiants ayant participé à cette session ont exprimé leur satisfaction quant à ses retombées, soulignant qu'elle leur avait permis de mieux comprendre de nombreux aspects administratifs et financiers complexes.

Ils ont également affirmé que la formation pratique renforçait leur préparation pour se lancer dans l'entrepreneuriat et contribuer à la création de richesses et d'emplois aux niveaux local et national.

MILA. RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Lancement prochain de 7 projets

Les travaux de réalisation de sept (7) projets de raccordement au réseau de gaz naturel des mechtas de plusieurs communes de la wilaya de Mila seront "prochainement" lancés, a-t-on appris jeudi auprès des services de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz. Le chef du service de communication de cette direction, Reda Fergani a précisé à l'APS que ces projets, financés par les programmes publics d'amélioration du cadre de vie des citoyens, visent à raccorder plus de 650 foyers au réseau de distribution de gaz naturel. Les communes concernées sont Grarem Gouga où 50 foyers des mechtas Bateha et Ain Defla seront desservis et Rouached où 121 foyers des mechtas Amamra Gaa El-Kef et Ouled Saâda seront raccordés, selon la même source. Ces projets concernent aussi 151 foyers de la mechta Bourouche (commune d'Amira Arrès), 33 foyers des mechtas Baghla et Kehala (commune d'Oued Endja) et 36 foyers de la mechta Bir Boukchiche (commune de Teleghema), a ajouté la même source. Cette énergie sera également acheminée à 146 foyers de la mechta Brawak dans la commune de Minar Zerza et à 115 foyers de la mechta El Ma Labiod de la commune de Tadjenanet. Les services de la direction locale de distribution de l'électricité et du gaz parachèveront actuellement les procédures administratives requises pour ces projets dont les travaux seront lancés dans les quelques prochains jours, a-t-on indiqué.

ORAN. SANTÉ NUMÉRIQUE

Lancement de la télémédecine et le transfert électronique des patients

La wilaya d'Oran inaugure une phase pilote introduisant la télémédecine et la gestion numérique des transferts inter-hospitaliers. Cette initiative s'inscrit dans un vaste plan national de modernisation visant à optimiser la prise en charge médicale et à mieux coordonner les établissements de santé algériens.

Le secteur de la santé franchit un nouveau cap dans sa transformation numérique avec le lancement officiel de deux services inédits à Oran, choisie comme wilaya pilote. Annoncée par Messaoudi Mouhoub, directeur général de la numérisation au ministère de la Santé, cette opération déploie d'une part la télémédecine, permettant aux patients d'accéder à des consultations spécialisées, notamment pour des pathologies rares. Cette technologie favorise également l'échange d'expertise entre médecins généralistes et professeurs des centres hospitalo-universitaires. D'autre part, le transfert numérique des patients fait son apparition pour mettre fin aux



PH: DR

déplacements incertains. Désormais, aucun transfert ne se fera sans l'accord préalable de l'établissement d'accueil et la garantie d'un lit disponible, offrant ainsi un gain de temps précieux. Cette phase expérimentale implique dans un premier temps l'EHU d'Oran, le CHU de la même wilaya et l'établissement public hospitalier Medjbeur-Tami d'Ain El-Turck, avant d'être élargie aux wilayas de Tamanrasset, Djelfa et Naâma. Ces avancées s'appuient sur une infrastructure solide, puisque plus de 95 % des établissements de santé à l'échelle nationale, soit 2 355 structures, sont déjà raccordés au réseau de

fibre optique en collaboration avec Algérie Télécom. Le déploiement total est prévu pour la fin novembre. Parallèlement, la généralisation du dossier médical électronique progresse de manière encourageante. Kassi Abdallah, directeur de la santé de la wilaya d'Oran, a précisé que les équipes techniques procèdent actuellement au paramétrage du système. Les insuffisances constatées sur le terrain lors de cette phase pilote permettront d'ajuster le dispositif en prévision de l'évaluation globale du projet de numérisation prévue le 15 novembre prochain.

R. R.

ANNABA. AGRICULTURE

Coup d'envoi de la campagne labours semailles

Le coup d'envoi de la campagne labours semailles de la saison agricole 2026-2027 dans la wilaya d'Annaba a été donné jeudi au niveau d'une exploitation agricole privée dans la région de Sidi Moussa dans la commune de Cheurfa. Le lancement de la campagne a été ainsi présidé par le wali, Abdelkrim Lamouri en présence des autorités locales, des cadres du secteur agricole,

des responsables des conseils interprofessionnels et des agriculteurs.

La surface globale réservée cette saison à la céréaliculture atteint dans la wilaya 13.362 hectares dont 6.905 hectares pour le blé dur, 5.520 pour le blé tendre, 765 hectares pour l'orge et 72 pour l'avoine, a précisé à l'APS la directrice des services agricoles, Chinnaz Amira Zaïdi. La récolte ainsi prévue par les services

agricoles pour cette nouvelle saison est estimée à 336.670 quintaux, selon la même responsable qui a considéré que le succès de la saison repose sur l'accompagnement des agriculteurs, le développement des méthodes de culture, une mécanisation accrue et l'intensification des activités de vulgarisation et de formation pour améliorer les rendements et développer les filières stratégiques. Le lan-

cement de la campagne s'est déroulé parallèlement à la célébration de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre) sous le slogan "innover aujourd'hui pour nourrir demain", de la 33ème journée nationale de la vulgarisation agricole (1 octobre) sous le slogan "vers une agriculture moderne : la mécanisation guide le développement, la vulgarisation accompagne le changement" et la journée internationale de la femme rurale (15 octobre) sous le slogan "l'autonomisation de la femme rurale, un investissement dans la famille et son avenir". L'occasion a donné lieu à l'organisation d'une exposition des produits agricoles locaux des différentes filières avec une mise en exergue de l'importance de la mécanisation, de l'innovation et de la formation pour la transition vers une agriculture moderne et durable.

En marge de ces activités, le wali a présidé la remise d'actes de concession agricole à plusieurs investisseurs dans la région dans le cadre des efforts de d'assainissement du foncier agricole et d'appui à la stabilisation des investisseurs et leur accompagnement pour développer leurs activités productives.

CONSTANTINE. FORÊT

DE MESTAOUA

Plantation prochaine de 4.000 arbustes

Un total de 4.000 arbustes de pin d'Alep et de pin pignon, seront plantés à la forêt de Mestaoua, située à Djebel Ouahch (Constantine), dans le cadre d'un programme tracé à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'arbre (25 octobre de chaque année), a-t-on appris jeudi auprès de la conservation des forêts. Organisée en collaboration avec divers partenaires du secteur dont des associations et instances activant dans ce domaine, l'initiative vise à renforcer le couvert forestier et les espaces verts, a précisé à l'APS le chargé d'information et de communication de la conservation des forêts, Ali Zegrou. Des élèves de certains établissements scolaires de la ville de Constantine qui bénéficieront d'actions de sensibilisation et de vulgarisation visant à ancrer la culture de préservation de l'environnement, participeront à cette opération de reboisement, a-t-il indiqué. A Constantine, la célébration de cette journée sera également marquée par l'exécution d'un second programme de sensibilisation sur l'importance de l'arbre et de ses avantages à travers des sites urbains et des alentours de structures de l'éducation et de la jeunesse et de sports, à l'initiative de l'association de la protection de la nature et de l'environnement (APNE), a indiqué son président Abdelmadjid Sebih. Ces opérations de sensibilisation prévues entre les 24 et 26 du mois en cours, cibleront le centre culturel Loucif Messaoud de la commune de Hamma Bouziane, l'école primaire Ahmed Boussof et les quartiers Sakiet Sidi Youcef et Ziadia dans la ville de Constantine en plus d'une partie de l'unité de voisinage (UV) 21 et la cité El Yasmine dans la circonscription administrative Ali Mendjeli, a-t-il détaillé.

BOUIRA. ONA

Campagne de curage et de nettoyage des réseaux d'assainissement

Les services de l'office nationale d'assainissement (ONA) ont lancé jeudi à Lakhdaria (Ouest de Bouira), une vaste campagne de curage et de nettoyage des avaloirs et des réseaux d'assainissement, avec la participation des unités venues des wilaya de Boumerdes et de Bouira, et ce en prévision de la saison des pluies. Le coup d'envoi de cette campagne a été donné dans la matinée en présence des responsables locaux de l'ONA, et des autorités de la Daira et de l'Assemblée populaire communale de Lakhdaria. Lancée avec la participation des équipes de l'ONA de la wilaya de Boumerdes, ainsi que des services de l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), et l'entreprise Nadhif, "cette campagne régionale est la deuxième du genre après celle menée dans la ville de Bouira, elle porte sur le curage et le nettoyage des avaloirs et des réseaux d'assainissement", a expliqué à l'APS la directrice de l'ONA de Bouira, Mme Benfrieh Abla. L'opération cible, selon la même responsable, 14 points noirs à travers la ville de Lakhdaria, où les réseaux d'assainissement et les avaloirs, sont sérieusement impactés et obstrués par le cumul des déchets et détritiques. "La campagne est menée par des équipes de l'ONA de Boumerdes avec celles de Bouira, qui compte au total 130 agents déployés sur le terrain avec la mobilisation d'importants moyens matériels, dont 4 camion hydro-cureurs, et 18 camions à bennes ainsi que d'autres véhicules", a précisé Mme Benfrieh. L'opération entre dans le cadre des efforts de lutte contre les risques liés aux pluies notamment en cette saison automnale et à l'approche de la période hivernale, a-t-elle ajouté. Une campagne régionale de nettoyage avait été déjà menée à Bouira avec la participation des unités de l'ONA de quatre wilayas (Boumerdes, Béjaia, Tizi Ouzou et Bordj Bou Arréridj).

AÏN-DEFLA. SÛRETÉ DE WILAYA

Inauguration de deux nouvelles structures sécuritaires

La direction de la Sûreté de la wilaya d'Aïn Defla s'est renforcée jeudi avec l'inauguration de deux nouvelles structures sécuritaires, l'une opérationnelle et l'autre sociale, dans le cadre des efforts déployés par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) pour renforcer ses infrastructures policières, rapprocher le corps de la police des citoyens, préserver la sécurité publique et protéger les biens. Le directeur régional de la Sûreté nationale pour la région du Centre, le contrôleur général de police, Rachid Darwazi, représentant le Directeur général de la Sûreté nationale, a présidé, en présence du wali, Aissa Aziz Bouras, et du chef de la sûreté de la wilaya d'Aïn Defla, le commissaire de police Mourad Bourdra, la cérémonie d'inauguration d'un cénatorium d'une capacité de 80 lits, à la Sûreté de daïra de Djendel. Cette nouvelle installation policière, qui s'étend sur une superfi-

cie de 1500 mètres carrés, a été baptisée du nom du martyr du devoir national, l'agent de police, Benzineb Mahmoud. Ce dernier appartenait de son vivant à la Sûreté urbaine de Khemis Miliana et qui est tombé en martyr des suites de ses blessures le 16 décembre 1993. Dans la ville d'Al-Attaf, le nouveau siège de la Sûreté de daïra, qui s'étend sur une superficie totale de 5000 mètres carrés et comprend huit (8) logements de fonction, a également été inauguré. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la DGSN visant à renforcer la couverture sécuritaire au sein du tissu urbain, à garantir des services de sécurité à la hauteur des attentes des citoyens en matière de maintien de l'ordre et de protection des biens, ainsi qu'à renforcer les unités opérationnelles de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, selon la Direction de la sûreté de la wilaya.

RAPPORT DE L'ONU

Appel à une réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le réchauffement climatique devrait dépasser le seuil de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. Mais une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre peut encore limiter l'ampleur de ce dépassement et permettre de revenir sous cette limite d'ici à la fin du siècle, souligne un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) publié mercredi.

Le scénario le plus favorable envisagé par le rapport prévoit un pic de réchauffement de 1,7 à 1,8 °C vers le milieu du siècle, avant un retour sous la barre des 1,5 °C d'ici à 2100. Pour s'en rapprocher, les émissions mondiales devraient diminuer de 18 % d'ici à 2030, de 45 % d'ici à 2035 et de 69 % d'ici à 2040, par rapport aux niveaux de 2025. « Dépasser ne signifie pas capituler », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dans un message vidéo adressé aux médias. « Nous pouvons encore faire en sorte que [ce dépassement] soit aussi limité et aussi bref que possible – et ramener les températures en dessous de 1,5 degré d'ici la fin du siècle », a-t-il assuré. Le rapport souligne que les possibilités d'accélérer l'action climatique n'ont jamais été aussi nombreuses. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, les énergies renouvelables ont connu un essor rapide, tandis que la consommation mondiale d'énergie provenant du charbon et du pétrole a progressé moins vite que prévu. Dans plusieurs régions, les politiques climatiques ont également contribué à réduire les émissions. Mais



la marge de manœuvre se réduit à mesure que les températures augmentent. « Chaque fraction de degré supplémentaire et chaque année supplémentaire de réchauffement au-delà de 1,5 °C aggravent les impacts et les risques climatiques, tels que les inondations meurtrières, les vagues de chaleur et les feux de forêt qui ont ravagé de nombreux pays cette année », a averti Inger Andersen, directrice exécutive du PNUE. « Nous devons donc tout mettre en œuvre pour limiter au maximum le pic de réchauffement et revenir à 1,5 °C d'ici la fin du siècle », a-t-elle ajouté, estimant que cet objectif reste atteignable. Sans nouvelles mesures, les politiques actuellement en vigueur pourraient conduire à un réchauffement de 2,8 °C au cours de ce siècle, qui se poursuivrait ensuite. Même si les pays respectaient intégralement leurs engagements climatiques actuels et maintenaient des efforts comparables par la suite, la hausse des températures atteindrait encore 2,6 °C, selon le rapport. Ces projections sont moins favorables que celles publiées l'année dernière, notamment en raison du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris et de la révision des estimations des émissions historiques. Les nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN), par lesquelles les pays présentent leurs engagements de réduction des émissions, n'ont pratiquement pas modifié la trajectoire mondiale. Pour le PNUE, il reste néanmoins possible de revenir à un réchauffement inférieur ou égal à 1,5 °C. Les données montrent notamment que des politiques climatiques ambitieuses peuvent contribuer à infléchir les émissions. Le rap-

port appelle les gouvernements à accélérer la mise en œuvre des engagements issus du premier « Bilan mondial », conduit entre 2021 et 2023 pour évaluer les progrès collectifs accomplis dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces engagements comprennent le triplement des capacités mondiales en énergies renouvelables et le doublement du rythme annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, la transition hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, la réduction des émissions autres que le dioxyde de carbone, ainsi que l'arrêt et l'inversion de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le deuxième Bilan mondial, qui doit débiter le mois prochain lors de la COP31, la conférence des Nations Unies sur le climat organisée à Antalya, en Türkiye, offre une nouvelle occasion de préciser les priorités, de prolonger les objectifs chiffrés jusqu'en 2035 et 2040 et de définir des cibles plus concrètes. Le PNUE propose notamment des repères pour maintenir la trajectoire la plus proche possible de l'objectif de 1,5 °C.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'enjeu du changement climatique est désormais de transformer les engagements en réductions rapides et durables des émissions, afin de limiter les conséquences d'un dépassement du seuil de 1,5 °C et de rendre possible un retour sous cette limite avant la fin du siècle.

INFO

ESPÈCES MENACÉES

Examen des progrès de la gestion durable

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP17, CDB) à Erevan, en Arménie est la première COP de la CDB depuis la 20e réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CoP20), qui s'est tenue à Samarcande, en Ouzbékistan, du 24 novembre au 5 décembre 2025 et qui a marqué le 50e anniversaire de l'entrée en vigueur de la CITES. Lors de la CoP20, les Parties à la CITES ont franchi de nouvelles étapes pour ancrer la contribution de la Convention au Cadre de gestion durable des espèces sauvages (CGDES). S'appuyant sur les travaux menés dans le cadre des décisions 19.11 à 19.14, les Parties à la CITES ont amendé la résolution sur la vision stratégique de la CITES pour 2021-2030 afin de refléter l'adoption du CGDES. Elles ont également amendé la résolution sur la coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité afin de renforcer la coordination entre les points focaux nationaux de la CITES et de la CDB. Aux termes de la résolution amendée, le Secrétariat de la CITES communiquera, sur demande, les données pertinentes relatives aux indicateurs de la Vision stratégique au Secrétariat de la CDB afin d'éclairer le cadre de suivi du KMGBF. Lors de la COP17, le Secrétariat de la CITES suivra de près les négociations et dialoguera avec les parties prenantes sur la manière dont la CITES soutient les buts et cibles du KMGBF.

INFO

MADAGASCAR

La numérisation au service de la protection des espèces menacées

Madagascar a franchi une étape majeure vers la numérisation de la gestion du commerce des espèces sauvages et la mise en place de procédures plus efficaces, transparentes et sécurisées pour la réglementation du commerce international des espèces inscrites à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le lancement officiel du projet de système électronique d'autorisation CITES (eCITES) pour Madagascar fait suite à une semaine de discussions techniques intensives et de planification de la mise en œuvre entre les experts d'ASYCUDA et l'équipe nationale du projet eCITES de Madagascar, qui abrite des espèces endémiques inscrites à la CITES telles que le fossa, le caméléon de Parson et la mantella dorée. Au cours d'ateliers organisés récemment à Antsirabe, les participants ont passé en revue les exigences et procédures nationales, examiné les configurations du système, discuté des conditions préalables à la mise en œuvre et élaboré une feuille de route pour le déploiement du système de délivrance électronique de permis à l'échelle nationale. Le nouveau système repose sur la solution de base ASYCUDA eCITES, une plateforme en nuage développée conjointement par le Secrétariat de la CITES et ASYCUDA de la CNUCED afin d'aider les Parties à automatiser les demandes, le traitement, la délivrance et la déclaration des permis.

BIODIVERSITÉ

Agir pour la nature

Quatre ans après l'adoption du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMMBB), la communauté internationale fait le point sur les progrès accomplis et accélère son action. À un peu plus de trois ans de 2030, les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) évalueront les progrès réalisés pour enrayer et inverser le déclin de la biodiversité. Pour les millions de personnes qui dépendent des plantes et des animaux sauvages pour leur alimentation, leurs médicaments, leurs moyens de subsistance et leur identité culturelle, les modalités d'utilisation et de commerce de ces espèces sont au cœur de cette évaluation. Un commerce durable, légal et traçable des espèces sauvages profite à la fois à la biodiversité et aux populations. Du 19 au 30 octobre 2026, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) participe à la 17e réunion de la Conférence des Parties à la CDB (COP17) à Erevan, en Arménie. Située dans le Caucase du Sud, l'Arménie abrite de nombreuses espèces inscrites aux annexes de la CITES. On y trouve notamment le léopard persan (ou léopard du Caucase), inscrit à l'Annexe I, ainsi que le lynx boréal, le chat de Pallas, les orchidées sauvages et les rapaces de la région, tous inscrits à l'Annexe II. Sous le thème « Agir pour la nature », la COP17 réalisera le premier examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de gestion des ressources naturelles du Kazakhstan (KMGBF). Le rapport d'examen mondial inclura également, à titre d'exemple concret, la coordination entre les accords multilatéraux sur l'environnement, dont la CITES, pour soutenir le rétablissement de l'antilope saïga au Kazakhstan. Le Cadre définit un plan visant à transformer le rapport des sociétés à la nature d'ici 2030 et à réaliser la vision partagée d'une vie en harmonie avec la nature d'ici 2050. Cet examen mondial devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre, notamment grâce à une plus grande implication des gouvernements nationaux et locaux, des communautés locales, des jeunes et du secteur privé. La COP17 se tiendra conjointement avec la 12e réunion des Parties au Protocole de Carthage sur la biosécurité et la 6e réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. La Secrétaire générale de la CITES, Ivonne Higuero, a déclaré : « Construire un avenir en harmonie avec la nature, objectif primordial du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, exige que le commerce international des plantes et des animaux sauvages soit durable, légal et traçable, conformément à la Vision stratégique de la CITES. Des plantes médicinales et aromatiques aux requins et au bois, la CITES est un cadre mondial qui agit pour la nature afin de garantir la conservation et l'utilisation responsable de la faune sauvage, soutenant ainsi la biodiversité et les moyens de subsistance qui en dépendent.

Repéré pour vous

D'ici à 2035, la part du charbon dans l'approvisionnement énergétique mondial devrait diminuer d'au moins 55 %, celle du pétrole de 15 % et celle du gaz de 5 %, par rapport aux niveaux de 2025. À l'horizon 2040, ces réductions devraient atteindre respectivement au moins 75 %, 30 % et 35 %.

LES
VERTS
O
R
S

MALGRÉ LA FIN DE SA SUSPENSION

Hemdani reste peu convaincu par Luca Zidane

Malgré l'expiration de sa suspension infligée par la Confédération africaine de football (CAF), Luca Zidane reste incertain pour le prochain rassemblement de l'équipe nationale algérienne, prévu en novembre.

Selon nos informations, le sélectionneur Brahim Hemdani envisagerait d'autres solutions au poste de gardien de but en prévision de la double confrontation face au Togo, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2027.

Le retour du gardien de Leganés dans les plans du staff technique demeure ainsi incertain. D'après nos sources, Hemdani ne serait pas pleinement convaincu par les prestations du portier algérien depuis sa participation à la Coupe du monde 2026. Les nombreux buts encaissés avec son club espagnol pèseraient également dans l'évaluation de ses performances.

Les irrégularités affichées par Zidane constituent un autre facteur susceptible de compromettre ses chances de retrouver les Verts. Si le gardien a parfois réalisé des prestations convaincantes, certaines rencontres ont été marquées par des erreurs et des difficultés à maintenir un niveau constant. Une situation qui pourrait pousser le sélectionneur à privilégier des profils plus réguliers pour les prochaines échéances. Dans cette perspective,



Phs: Dfr

ve, Hemdani pourrait renouveler sa confiance à Melvin Mastil, gardien du Lausanne-Sport, et à Abdelatif Ramdane, portier du MC Alger. Les deux joueurs figureraient parmi les options privilégiées pour le rassemblement de novembre.

Le staff technique doit également trancher concernant l'identité du troisième gardien. Kylian Belazzoug, présent lors du précédent stage, ne serait pas assuré de conserver sa place. Plusieurs portiers évoluant dans le championnat algérien seraient suivis de près, notamment Alexis Guendouz, de la JS Kabylie, et Alexandre Oukidja, de l'ES Sétif. Ces deux gardiens disposent déjà d'une expérience avec la sélection nationale, un atout qui pourrait peser dans la décision finale.

Pour Luca Zidane, ancien gardien du

Real Madrid, la situation représente donc un nouveau défi. Après avoir changé de nationalité sportive pour représenter l'Algérie, il avait participé aux dernières rencontres des éliminatoires du Mondial avant de prendre part à la Coupe d'Afrique des nations. Ses débuts lors du Mondial 2026 ont toutefois été difficiles, avec trois buts encaissés face à l'Argentine de Lionel Messi.

Les Verts affronteront le Togo les 14 et 17 novembre, lors des troisième et quatrième journées des qualifications pour la CAN 2027. Le match aller se jouera à Tizi Ouzou, tandis que le retour est programmé au stade de Lomé. D'ici là, Hemdani devra arrêter ses choix, notamment pour un poste où la concurrence reste ouverte.

Hakim S.

ALORS QUE SON NOM CIRCULE POUR REJOINDRE VERTS

Yacine Adli ne figure pas dans les plans de la FAF

Le milieu de terrain Yacine Adli, qui évolue au sein du club saoudien d'Al-Shabab, ne figure pas dans les plans du sélectionneur national Ibrahim Hemdani, en prévision du prochain stage de l'équipe nationale, prévu en novembre. Selon les informations disponibles, le nom du joueur ne figure pas non plus sur la liste élargie des Verts, contrairement à certaines informations relayées ces derniers jours.

En outre, la Fédération algérienne de football (FAF) n'a engagé aucun contact avec le joueur et n'a entrepris aucune démarche administrative en vue d'un éventuel changement de sa nationalité sportive. Les informations faisant état d'une possible procédure dans ce sens ne correspondent donc pas aux éléments rapportés concernant la situation actuelle du milieu de terrain.

La question du changement de nationalité sportive obéit, en effet, à des procédures réglementaires précises. Une telle démarche relève des



instances fédérales compétentes et ne peut être engagée sur la seule initiative du joueur. Ce dernier doit notamment fournir les engagements et les documents requis, conformément aux dispositions applicables. Toute éventuelle évolution de la situation sportive de Yacine Adli devrait ainsi suivre les procédures prévues par les règlements en vigueur.

Au-delà de ces aspects administratifs, le dossier du joueur semble surtout se heurter à des considérations liées à

ses déclarations antérieures concernant son choix de représenter la sélection française. Ses propos avaient suscité de nombreuses réactions en Algérie et alimenté un débat sur son éventuelle intégration à l'équipe nationale.

Par la suite, le joueur avait accordé un entretien médiatique au cours duquel il avait présenté ses excuses, un geste qui avait relancé les interrogations sur une possible réouverture du dossier. Toutefois, cette prise de parole n'a pas

entraîné de changement dans la position de la Fédération algérienne de football, dont les portes de la sélection resteraient fermées au milieu de terrain. Ainsi, malgré les spéculations récurrentes entourant son avenir international, l'ancien joueur de Milan AC ne semble pas constituer une option pour le prochain rassemblement des Verts. Son absence de la liste élargie et l'absence de démarches fédérales en vue d'un changement de nationalité sportive viennent contredire les informations circulant sur les plateformes numériques.

À l'approche du stage de novembre, l'attention se porte désormais sur les joueurs susceptibles d'être retenus par le sélectionneur national pour les prochaines échéances. En attendant une éventuelle communication officielle de la FAF, le dossier Yacine Adli demeure, selon les éléments rapportés, sans perspective concrète d'évolution vers une intégration à la sélection algérienne.

H. S.

IMPRESSIONNANT FACE À PARME

Belghali encensé par la presse italienne

L'international algérien Rafik Belghali a reçu de nombreux éloges après sa prestation remarquée lors de la victoire de son équipe face à Parme, comptant pour la précédente journée du Calcio italien.

Auteur de deux passes décisives, le latéral droit a joué un rôle déterminant dans le succès de Torino, confirmant sa montée en puissance et sa capacité à faire la différence aussi bien sur le plan offensif que défensif.

Le site italien Toro News, spécialisé dans l'actualité du club turinois, a salué la performance du défenseur des Verts, le présentant comme l'une des principales révélations de la rencontre. La publication a notamment mis en avant son activité sur le couloir droit, où il a combiné puissance physique, projections offensives et rigueur défensive, posant constamment des problèmes à l'adversaire. Les statis-



tiques de l'ancien joueur de l'Hellas Véro-ne illustrent également son efficacité. Belghali a remporté ses quatre duels défensifs, gagné cinq de ses neuf confrontations individuelles et récupéré cinq ballons. Il s'est aussi distingué par sa précision dans le jeu, avec 29 passes réussies sur 33 tentatives, soit un taux de réussite proche de 88 %. Au-delà de ses efforts défensifs, le joueur algérien s'est surtout illustré par son influence dans les phases offensives. Il a d'abord contribué à l'ouverture du score de Giovanni Simeone grâce à un centre précis, permettant à son coéquipier de concrétiser l'action. Par la suite, son pressing efficace a joué un rôle important dans la construction de l'action ayant abouti au troisième but de Torino.

Cette prestation confirme les progrès réalisés par Belghali depuis le début de la saison. Selon Toro News, le latéral droit affiche une évolution notable par rapport à l'exercice précédent. Il compte désormais trois passes décisives, alors qu'il avait terminé la saison dernière sans la moindre

offrande, malgré deux buts inscrits.

Cette progression témoigne de son implication croissante dans le dispositif offensif de son équipe et de sa capacité à apporter des solutions supplémentaires sur son côté. Son activité, sa qualité de centre et son engagement dans les duels constituent des atouts précieux pour Torino.

Le média italien estime ainsi que le défenseur des Verts semble retrouver progressivement son meilleur niveau. Cette dynamique représente également une nouvelle encourageante pour la sélection algérienne, qui peut compter sur un joueur capable d'apporter de l'intensité et de la polyvalence sur le flanc droit.

Belghali avait bénéficié de la confiance du directeur sportif de Torino, Gianluca Petrachi, lors du mercato estival. Ses dernières performances semblent désormais confirmer ce choix et pourraient lui permettre de poursuivre sa progression dans le championnat italien.

Hakim S.

MERCATO HIVERNAL

Le PSG fonce sur la pépite Ibrahim Maza pour remplacer Kvaratskhelia

Confronté à la grave blessure de Khvicha Kvaratskhelia, le Paris Saint-Germain s'active en coulisses pour renforcer son secteur offensif lors du prochain mercato hivernal. Le club de la capitale a jeté son dévolu sur la pépite algérienne Ibrahim Maza, qui brille actuellement sous les couleurs du Bayer Leverkusen, mais la direction parisienne devra sortir le chèque et faire face à une concurrence européenne féroce pour boucler le dossier.

Le Paris Saint-Germain a récemment subi un véritable coup dur avec la blessure de Khvicha Kvaratskhelia. Victime d'une rupture du ligament croisé antérieur du genou droit, l'attaquant sera éloigné des terrains jusqu'à la fin de la saison 2026-2027. Cette absence prolongée représente une perte majeure pour l'équipe dirigée par Luis Enrique, qui misait énormément sur l'impact de son joueur dans le dernier tiers du terrain.

Face à cette urgence, Luis Campos, le directeur sportif du club, sonde déjà

le marché des transferts en vue d'une offensive majeure dès le mois de janvier.

Dans cette quête d'un renfort offensif de poids, le profil d'Ibrahim Maza s'est imposé comme l'une des cibles privilégiées de la direction parisienne. Âgé de 20 ans, le jeune international algérien a commencé sa carrière au Hertha Berlin avant d'exploser véritablement au Bayer Leverkusen.

Ses qualités techniques, sa polyvalence sur le front de l'attaque et sa grande capacité à créer des occasions correspondent parfaitement à la philosophie de jeu prônée par le technicien espagnol du PSG. Depuis le début de l'exercice actuel, le meneur de jeu affiche d'ailleurs un bilan flatteur avec trois buts et trois passes décisives en seulement huit rencontres toutes compétitions confondues.

Cependant, concrétiser cette piste s'annonce particulièrement complexe et onéreux pour les champions de France. Le Bayer Leverkusen n'a aucune intention de brader son joyau. D'après les informa-

tions rapportées, le Paris Saint-Germain devra formuler une offre de départ estimée à au moins 50 millions d'euros pour espérer entamer les discussions et tester la position de la formation allemande quant à une vente cet hiver.

À cette exigence financière s'ajoute une bataille qui s'annonce rude sur le marché. Le club parisien n'est en effet pas le seul cador européen à être tombé sous le charme du joueur.

Les dirigeants du Bayer Leverkusen ont d'ailleurs déjà dû repousser des approches émanant de clubs très prestigieux comme l'Atlético de Madrid, Manchester City ou encore Arsenal. Pour contrer ces convoitises, le club allemand négocie même actuellement une revalorisation salariale pour son joueur, dont le contrat court déjà jusqu'en 2030, afin de le convaincre de s'inscrire sur le très long terme. Le PSG devra donc se montrer redoutable d'efficacité pour espérer s'offrir les services de la jeune star algérienne.

R. S.

LE PARADOXE AMINE GOURI

Un faux numéro 9 mais un vrai buteur

L'international algérien Amine Gouri, évoluant à l'Olympique de Marseille, se trouve au cœur d'un débat tactique persistant. Malgré des statistiques impressionnantes avec le club phocéen, son profil atypique soulève des interrogations quant à son positionnement idéal sur le terrain. La presse française se penche sur ce dilemme et glisse une analyse précieuse, notamment à l'attention du sélectionneur algérien Brahim Hamdani, pour exploiter au mieux les qualités du joueur.

Le journal régional La Provence a récemment consacré une analyse détaillée au rôle d'Amine Gouri à l'Olympique de Marseille. Si son début de saison affiche des chiffres solides, avec 5 buts inscrits et une passe décisive en 9 rencontres, son style de jeu ne fait pas toujours l'unanimité. Le quotidien français souligne ce contraste : « Malgré les critiques qui lui sont adressées en raison de son style non conventionnel et de son manque de présence permanente dans la surface de réparation, Amine Gouri continue d'enregistrer des chiffres époustouffants sous le maillot de l'Olympique de Marseille ».

Le rendement de l'ancien Niçois reste indéniable et statistiquement très fort. « En inscrivant 26 buts en 39 titularisations depuis qu'il a rejoint l'équipe, l'international algérien livre une performance qui rivalise avec celle des meilleurs attaquants de pointe », affirme l'analyse de La Provence. Cependant, sa tendance naturelle à participer au jeu loin de la surface adverse interroge les observateurs : « Mais, compte tenu de ses aptitudes à la création du jeu et de sa propension à redescendre, une question fondamentale se pose. L'Olympique de Marseille n'en tirerait-il pas davantage profit s'il l'employait dans un rôle différent ? C'est là tout le paradoxe du joueur algérien ».

L'attaquant marseillais n'a pas le profil d'un renard des surfaces, ce qui pousse le journal à dresser un portrait technique très précis : « Amine Gouri n'est pas un numéro 9 (un buteur pur) au sens classique du terme ; il n'est pas cet attaquant traditionnel obsédé par sa présence dans la surface, par les appels dans le dos des défenseurs, ou par l'interception des ballons relâchés devant le but ». Au contraire, le journal précise que « le joueur algérien préfère toucher le ballon, participer à la construction des attaques, revenir chercher la balle entre les lignes et échanger des passes avec ses coéquipiers ».

Pourtant, malgré ce décalage tactique qui peut parfois laisser l'axe offensif sans véritable point d'ancrage, le joueur se montre extrêmement clinique devant les filets. « Gouri marque, et marque beau-coup. Et dans le monde du football, ce qui permet d'évaluer les attaquants en premier lieu, c'est leur capacité à faire trembler les filets », note le journal.

La solution idéale, tant pour son club que pour les Fennecs, pourrait consister à le replacer en soutien d'un véritable avant-centre, afin de conserver son efficacité tout en maximisant sa créativité. Le journal français conclut son analyse de manière élogieuse : « En fin de compte, l'énigme Amine Gouri peut se résumer en une phrase : il n'a peut-être pas toutes les caractéristiques du numéro 9 idéal, mais il possède sans doute la qualité la plus importante de toutes : la capacité à marquer des buts ».

C'est un constat qui rejoint d'ailleurs les espérances de nombreux supporters et analystes en Algérie, qui attendent de voir comment le sélectionneur Brahim Hamdani choisira de positionner le joueur lors des prochaines rencontres, beaucoup espérant le voir évoluer en tant que deuxième attaquant pour exploiter pleinement sa palette technique.

AFFAIRE ENUGU RANGERS – MC ALGER

La CAF ouvre des procédures disciplinaires

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé, jeudi, l'ouverture de procédures disciplinaires pour examiner les incidents signalés lors du match aller entre le club nigérian d'Enugu Rangers et le MC Alger (2-0), dans le cadre du 2e tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique. L'annonce a été faite via un communiqué de la Commission disciplinaire de l'instance continentale.

Selon le document, la CAF entend examiner les événements rapportés à l'occasion de cette première confrontation afin de déterminer les éventuelles responsabilités et les suites disciplinaires à leur réserver. Toutefois, le communiqué ne précise ni la nature exacte des incidents concernés ni les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'issue de cette procédure.

L'ouverture de ces dossiers marque une nouvelle étape dans le traitement de cette affaire, à la veille de la rencontre retour, jouée hier soir au stade Ali Amar à Alger. La procédure devra permettre à l'instance compétente d'étudier les faits signalés et d'évaluer les éventuels manquements aux règlements de la confédération. À ce stade, aucune sanction définitive liée à ces incidents n'est annoncée dans le document. Parallèlement à cette initiative disciplinaire, la Commission a rejeté la demande introduite par les Nigériens concernant les conditions de déroulement du match retour. La rencontre entre la formation a été maintenue avec la présence du public, conformément à la décision communiquée par la CAF. Les deux volets du dossier demeurent distincts : d'une part, le maintien sans huis clos pour la confrontation d'hier et, d'autre part, l'examen disciplinaire des incidents signalés

SUPERCOUPE D'AFRIQUE 2026

(MAMELODI SUNDOWNS-USMA)

Le Mauritanien Dahane Beida au sifflet

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné l'arbitre mauritanien Dahane Beida, pour diriger la Supercoupe d'Afrique 2026, devant opposer les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns à l'USM Alger, le dimanche 8 novembre prochain au stade Loftus Versfeld à Pretoria (14h00, heure algérienne), a indiqué l'instance continentale, mercredi. Beida (34 ans) sera assisté de Sénégalais Djibril Camara (1er assistant) et du Camerounais Elvis Guy Nouppe Nguegoue (2e assistant). Le Mauritanien Abdelaziz Bough occupera, quant à lui, le poste de quatrième arbitre. L'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) sera dirigée par le Mauritanien Babacar Sarr, assisté de la Camerounaise Carine Atezambong Fomo et du Soudanais Ahmed Yasser Abdelaziz. Sur le plan organisationnel, la CAF a tenu une réunion de coordination avec les représentants des deux clubs afin de préparer les différents aspects logistiques de cette finale. Concernant les supporters, une partie des tribunes sera réservée aux fans de l'USMA, à hauteur de 5 % de la capacité totale du stade, avec des places prévues dans la tribune Est. Pour rappel, l'USM Alger a remporté la dernière édition de la Coupe de la Confédération africaine aux dépens des Egyptiens du Zamalek : (aller : 1-0, retour : 0-1, aux TAB : 8-7), alors que Mamelodi Sundowns s'est adjugé la Ligue des Champions face aux Marocains de l'AS FAR (aller : 1-1, retour : 1-0).



lors du match aller. Cette distinction est importante, puisque l'ouverture d'une procédure ne signifie pas qu'une responsabilité a déjà été établie ni qu'une sanction a été arrêtée.

La Commission disciplinaire, présidée par Ousmane Kane, est chargée de suivre ce dossier. Le communiqué mentionne également la participation de Jan Njeri Oyinango, du Kenya, et de Patrick Shall, du Lesotho, en qualité de membres de la commission.

Les prochaines étapes dépendront de l'examen des faits et des conclusions auxquelles

parviendra l'instance disciplinaire. Dans l'attente d'éventuelles décisions, la CAF n'a communiqué aucun détail supplémentaire sur le calendrier de la procédure ou sur les mesures qui pourraient être prises.

Cette affaire reste donc suivie à deux niveaux : l'organisation sportive du match retour, qui se jouera à huis clos, et les suites disciplinaires des incidents du match aller, dont les conclusions sont désormais attendues.

H. S.

LIGUE 1 (8E JOURNÉE)

Le match CSC-USMA avancé au samedi 31 octobre

Le match CS Constantine-USM Alger, prévu initialement le lundi 2 novembre au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine, comptant pour la 8e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis, a été avancé au samedi 31 octobre à 17h00, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP), jeudi dans un communiqué. Ce changement dans la programmation intervient "suite au report des matchs du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération

tion, des deux représentants algériens dans cette compétition", l'USM Alger et le CR Belouizdad, précise la même source. La 8e journée débutera le vendredi 30 octobre avec deux matchs au menu : ASO Chlef - ES Sétif (17h45) et MC Oran - Olympique Akbou (20h00), et s'étalera jusqu'à lundi 2 novembre. Voici par ailleurs le programme modifié de la 8e journée :

- Vendredi, 30 octobre 2026 :
ASO Chlef - ES Sétif 17h45

MC Oran - Olympique Akbou 20h00

- Samedi, 31 octobre 2026 :
JS Kabylie - JS El-Biar 17h45
MB Rouissat - ES Ben Aknoun 17h45
CS Constantine - USM Alger 17h45
MC Alger - USM Khenchela 20h00

- Lundi, 2 novembre 2026 :
CR Tlemçencent - US Biskra 17h45
CR Belouizdad - JS Saoura 20h00.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BOXE

L'Algérie brille avec dix médailles

L'équipe nationale algérienne de boxe a clôturé sa participation au Championnat d'Afrique élite, organisé au Kenya, avec un bilan exceptionnel de dix médailles. Les pugilistes algériens ont marqué de leur empreinte cette compétition continentale en décrochant un total de cinq médailles d'or, trois en argent et deux en bronze. Ce résultat remarquable confirme une fois de plus la vitalité et le haut niveau de la boxe algérienne sur la scène africaine, récompensant les efforts intenses fournis par toute la délégation lors de ce grand rendez-vous sportif.

La moisson dorée a été particulièrement impressionnante, couronnée en beauté par la victoire expéditive de Sid Ahmed Moussaoui dans la catégorie des plus de 90 kg. Ce dernier a remporté son combat final face au Kényan Clinton Machiniya, forçant l'arbitre à arrêter le duel dès le début du deuxième round. Avant ce sacre ultime, plusieurs autres boxeurs ont hissé haut le drapeau national, à l'image de Fatiha Mansouri (51 kg) chez les dames, ainsi que Youcef Islam Yaiche (70 kg), Mustapha Abdou (80 kg) et Mohamed Maoui (85 kg) chez les hommes, qui ont tous brillamment triomphé lors de leurs finales respectives.

En plus de ces titres de champions, le reste de l'équipe s'est également illustré en remportant de l'argent et du bronze pour consolider le succès de l'Algérie. Malak Nour Aichoun (54 kg), Ichrak Chaib (60 kg) et Djauuhara Bennan (65 kg) se sont adjugé la deuxième marche du podium dans leurs catégories, tandis que Doaa Rouaz (57 kg) et Hichem Lemaouche (60 kg) ont complété ce beau tableau d'honneur avec deux médailles de bronze. Grâce à ces performances collectives remarquables, la boxe algérienne réaffirme son statut de leader incontournable et se tourne avec optimisme vers les futures échéances internationales.

ASO CHLEF

Les supporters de retour au stade Mohamed-Boumezrag

L'Olympique de Chlef a annoncé jeudi la réouverture partielle des tribunes du stade Mohamed-Boumezrag, à partir de samedi, à l'occasion de la réception du MB Rouissat (17h00), lors de la 7e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football. "Dans le cadre de la visite effectuée dans la journée par la commission d'homologation des stades au stade Mohamed-Boumezrag de Chlef, il a été décidé de la réouverture partielle des tribunes pour nos supporters, à partir du match face au MBR", précise la même source dans un communiqué. La direction du club a salué "le retour des supporters dans les gradins du stade Mohamed-Boumezrag", soulignant l'importance de "leur présence pour soutenir les joueurs et renforcer leur sentiment d'appartenance, dans l'objectif de réaliser des résultats positifs", conclut le communiqué. La formation chélienne peine à trouver ses marques en ce début de saison, occupant la 14e place (troisième relégable) avec 3 points, soit un bilan de trois nuls et trois revers.

PARADOU AC

Rabah Bensafi nouvel entraîneur

Le Paradou AC, club évoluant en Ligue 2 amateur de football (groupe Centre-Est), a désigné Rabah Bensafi au poste d'entraîneur principal de l'équipe première, en remplacement de Kamel Gherbi, démis de ses fonctions, a annoncé jeudi le club algérois. Jusque-là à la tête de la formation des moins de 20 ans du PAC, Bensafi (47 ans) aura pour mission de redresser la situation de l'équipe et de l'aider à améliorer ses résultats en championnat. Dans un communiqué, la direction du Paradou AC a souhaité la bienvenue à son nouvel entraîneur, tout en lui exprimant son soutien et en formulant le vœu de voir cette nouvelle collaboration placée sous le signe de la discipline, de la rigueur et de l'ambition, dans le respect des principes du club. Bensafi avait également dirigé provisoirement la JS Kabylie lors de la saison précédente, après le départ du technicien allemand Josef Zinnbauer. A la veille de la 7e journée du championnat, le Paradou AC occupe la 10e place du groupe avec sept points, à égalité avec le MO Béjaïa, réalisant un bilan de deux victoires, un nul et deux défaites. Le club compte un match en moins.

ESCRIME / COUPE DU MONDE DE SABRE (CADETS ET JUNIORS)

Les sabreurs cadets algériens éliminés en phase de poules

Les escrimeurs algériens, garçons et filles, engagés dans les épreuves individuelles de sabre de la catégorie des cadets, comptant pour l'étape d'Oran de la Coupe du monde, ont été éliminés dès la phase de poules, disputée jeudi soir à la salle omnisports du complexe sportif "Miloud-Hadefi" d'Oran. "Le parcours de nos cinq représentants, garçons et filles, dans la catégorie des cadets s'est arrêté au stade des poules qualificatives, compte tenu du niveau élevé de la compétition", a déclaré l'entraîneur national, Hama Antar. Les titres de cette étape d'Oran dans la catégorie des cadets ont été remportés par l'Espagnol Florez de Vargas Alejandro chez les garçons, vainqueur en finale face à l'Egyptien El Kady Ahmed sur le score de 15 touches à 10. Chez les filles, la médaille d'or est revenue à Shuhan Yang, de Hong Kong, qui a battu en finale l'Espagnole Violeta Mart? Prada sur le même score de 15 touches à 10. La deuxième journée de la compétition sera consacrée aux épreuves individuelles juniors garçons, tandis que la troisième journée sera réservée aux épreuves individuelles juniors filles.



GRIPPE SAISONNIÈRE

La campagne de vaccination démarre le 27 octobre

Personnes âgées, malades chroniques, femmes enceintes... Les catégories les plus vulnérables sont prioritaires. À l'approche de la saison hivernale, l'Algérie s'apprête à lancer, le 27 octobre prochain, la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière pour 2026-2027.

Le ministère de la Santé a engagé les préparatifs afin d'assurer la disponibilité des vaccins, de mobiliser les structures sanitaires et d'organiser la prise en charge des personnes concernées, avec une priorité accordée aux catégories les plus exposées aux complications de la maladie. La campagne intervient à l'approche d'une période marquée par la circulation des virus respiratoires. Si la grippe est souvent considérée comme une infection saisonnière banale, elle peut entraîner des complications sérieuses, particulièrement chez les personnes âgées et celles présentant certaines maladies chroniques. La vaccination constitue ainsi un moyen de prévention important pour réduire le

risque de formes graves. Dans une correspondance datée du 11 octobre, le ministère de la Santé a appelé ses services dans les wilayas à prendre les dispositions nécessaires pour garantir le bon déroulement de cette opération. Les doses de vaccin doivent être retirées auprès de l'Institut Pasteur d'Algérie, à Dely Ibrahim, à partir du 21 octobre, par les représentants désignés des directions de la santé et de la population. Les établissements publics de santé de proximité, les établissements hospitaliers ainsi que les structures spécialisées sont appelés à participer au dispositif. Les directions concernées doivent notamment identifier les centres de vaccination, mobiliser les moyens humains et logistiques

nécessaires et veiller au respect de la chaîne du froid, indispensable à la conservation des vaccins.

LES PERSONNES VULNÉRABLES AU CŒUR DU DISPOSITIF

La liste des personnes ciblées en priorité comprend les personnes âgées de 65 ans et plus, y compris celles résidant dans des structures d'accueil, ainsi que les enfants et les adultes atteints de maladies chroniques. Sont notamment concernés les patients souffrant de maladies cardiovasculaires, de pathologies respiratoires chroniques, de diabète, d'obésité ou de maladies rénales, ainsi que les personnes immunodéprimées, notamment celles ayant bénéficié d'une greffe ou atteintes de cancer. Les femmes enceintes, quel que soit le stade de la grossesse, figurent également parmi les publics prioritaires, au même titre que les professionnels de santé et les pèlerins. Pour adapter les moyens aux besoins, les services sanitaires sont chargés de recenser les personnes concernées dans chaque wilaya et au niveau des établissements de santé de proximité. Ce travail doit permettre de déterminer le nombre de centres à mobiliser et les ressources nécessaires à la vac-



Ph: DR

cination. Le suivi de la campagne portera également sur la couverture vaccinale, les éventuels effets indésirables et les coûts liés à sa mise en œuvre.

u-delà de la disponibilité des doses et de l'organisation des structures, l'enjeu demeure celui

de la prévention. Pour les personnes les plus vulnérables, la vaccination représente une mesure essentielle afin de limiter les risques associés à la grippe saisonnière, alors que la période hivernale approche.

Ania N.

OSTÉOPOROSE :

Cette maladie silencieuse qui fragilise les os sans prévenir

Souvent silencieuse jusqu'à la première fracture, l'ostéoporose constitue une fragilité osseuse qui progresse avec l'âge et peut lourdement affecter la qualité de vie. Deux spécialistes en rhumatologie alertent sur l'importance du dépistage, identifient les principaux facteurs de risque et rappellent que la prévention commence dès l'enfance. L'ostéoporose se caractérise par une diminution de la densité et une altération de la structure de l'os, qui devient progressivement plus fragile. Elle est notamment évaluée au niveau des vertèbres et du col du fémur, deux zones particulièrement exposées aux fractures. Mais comment reconnaître une maladie qui, dans la majorité des cas, ne provoque aucun symptôme ? Pourquoi le risque augmente-t-il notamment chez les femmes après la ménopause ? Et surtout, comment préserver son capital osseux tout au long de la vie ? La fracture, première étape d'une cascade : Les conséquences peuvent être lourdes, particulière-



ment lorsqu'il s'agit d'une fracture du col du fémur. La spécialiste cite à ce propos une étude tunisienne faisant état d'une fracture toutes les deux heures. Après une fracture de la hanche, 20 à 30 % des patients décèdent dans l'année, selon les données citées par la praticienne, également rapportées pour l'Algérie. La fracture elle-même n'est pas nécessairement la cause directe du décès. Ce sont surtout les complications liées à l'immobilisation qui peuvent mettre en jeu le pronostic : escarres, infections et perte d'autonomie notamment. Les fractures vertébrales ne sont pas moins préoccupantes. Elles s'accompagnent d'une aug-

mentation de la morbidité, estimée à 32 % sur un suivi de huit ans, selon les données citées par la spécialiste. C'est ce que la Pr Aouichat désigne comme la « cascade fracturaire ». D'où l'importance, selon elle, de dépister la fragilité osseuse avant la première fracture. Mais lorsqu'une fracture est déjà survenue, la prévention ne doit pas pour autant être abandonnée : chaque fracture évitée par la suite constitue un bénéfice important pour le patient.

DES FACTEURS DE RISQUE QUI DÉPASSENT LA MÉNOPAUSE :

La Dr Cheriet, maître-assistante en rhumatologie au CHU de Béni Messous (Alger), met de son côté l'accent sur les nombreux facteurs susceptibles de favoriser la perte de densité osseuse. Si les femmes sont particulièrement exposées après la ménopause, c'est notamment en raison de la diminution des œstrogènes, hormones qui jouent un rôle protecteur sur le tissu osseux avant cette période.

L. Z.

CANCER DU SEIN

Une caravane connectée pour rapprocher le dépistage des femmes

Lancée dans le cadre d'Octobre Rose, cette unité mobile doit sillonner plusieurs wilayas jusqu'en janvier 2027, avec l'objectif de faciliter l'accès à l'expertise médicale spécialisée. Rapprocher le dépistage des femmes vivant loin des structures spécialisées et faciliter l'accès au diagnostic précoce : c'est l'objectif de la première caravane mobile connectée consacrée au dépistage du cancer du sein, lancée le 8 octobre par le ministère de la Santé, dans le cadre de la campagne nationale d'Octobre Rose 2026. Équipée de matériel de mammographie numérique et reliée à distance au Centre Pierre-et-Marie-Curie (CPMC) d'Alger, cette unité doit sillonner plusieurs wilayas du pays jusqu'en janvier 2027. Au-delà de l'innovation technologique, le dispositif répond à un enjeu concret de santé publique : permettre aux femmes, notamment dans les régions éloignées et isolées, de bénéficier plus facilement de services de dépistage et de l'expertise de spécialistes. En limitant la nécessité de se déplacer systématiquement vers les grands centres médicaux pour accéder à cette expertise, la caravane entend contribuer à réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux soins. Son fonctionnement repose sur la mammographie numérique et une connexion à haut débit avec le CPMC. Cette liaison permet de solliciter à distance l'expertise médicale spécialisée, de faciliter l'interprétation des examens et d'orienter les patientes vers les structures adaptées lorsque cela est nécessaire. Le recours au numérique doit ainsi renforcer la coordination entre les équipes médicales et améliorer le parcours des femmes concernées. Reste que l'efficacité de cette initiative dépendra également de son déploiement sur le terrain, de la couverture géographique assurée et de la capacité à orienter rapidement les patientes nécessitant des examens complé-

mentaires ou une prise en charge spécialisée. La publication du calendrier des étapes de la caravane et des modalités d'accès au dépistage constituerait, à cet égard, un élément essentiel pour permettre aux femmes concernées de bénéficier concrètement du dispositif.

PLUS DE 14 000 NOUVEAUX CAS PAR AN

L'enjeu est d'autant plus important que le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez les femmes en Algérie. Selon les chiffres communiqués par le ministère de la Santé lors du lancement de la campagne, le pays enregistre chaque année 14 074 nouveaux cas, représentant plus de 45 % des cancers féminins. L'âge moyen au moment du diagnostic est estimé à environ 47 ans. Le ministre de la Santé a également rappelé que le dépistage à un stade précoce, suivi d'une prise en charge sans délai, peut porter les chances de guérison à plus de 90 %. La détection précoce constitue donc un levier majeur pour améliorer le pronostic et limiter les conséquences de la maladie. Dans cette perspective, la caravane s'inscrit dans une démarche plus large visant à renforcer la prévention, à faciliter l'accès aux examens et à mieux coordonner les différentes étapes de la prise en charge. La campagne nationale lancée en octobre met ainsi l'accent sur l'utilisation du numérique au service du dépistage et du diagnostic précoce. L'enjeu sera désormais de traduire cette innovation en un accès effectif aux soins pour les femmes qui en ont le plus besoin. Car si la technologie permet de rapprocher l'expertise médicale des patientes, son impact dépendra aussi de l'information du public, de l'organisation des orientations médicales et de la continuité du suivi après le dépistage.

A. N.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

102 places annoncées dans une école doctorale nationale

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique prévoit de lancer prochainement un concours d'accès à une école doctorale nationale dédiée aux spécialités liées à l'intelligence artificielle (IA).

Le dispositif réunira les trois écoles nationales supérieures d'informatique d'Alger, de Béjaïa et de Sidi Bel-Abbès, avec un total de 102 places annoncées.

Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'IA. Présenté lors de la cinquième réunion multisectorielle consacrée au suivi de cette stratégie, présidée mardi par le ministre Kamel Baddari, le projet prévoit également des écoles doctorales thématiques adaptées aux secteurs économiques prioritaires, notamment la santé, l'énergie, l'irrigation, les transports, l'agriculture et l'ad-

ministration publique. La réunion a également porté sur un projet de décret exécutif relatif à un programme national de recherche (PNR) consacré à l'IA. Un appel à participation aux projets relevant du réseau thématique est prévu au début du mois de novembre 2026. Par ailleurs, les travaux ont concerné la gouvernance des données, l'acquisition des infrastructures informatiques nécessaires et l'identification des financements publics. Des discussions sont également en cours avec les entreprises économiques en vue de mûrir une proposition de création d'un fonds de financement commun. Concernant



Ph: DR

les grands modèles de langage, le ministère a fixé un délai de quatre mois pour mener à bien un projet de modèle dédié à la législation fiscale algérienne. Les équipements nécessaires auraient été mis à disposition, tandis que la répartition

des tâches doit associer les différentes parties concernées, dont la Direction générale des impôts. À travers ces chantiers, les pouvoirs publics entendent renforcer les compétences nationales, soutenir la recherche et l'innovation et

développer des infrastructures de calcul performantes. L'objectif affiché est de consolider la souveraineté technologique de l'Algérie et d'élargir l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les services publics.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LA BATAILLE MONDIALE POUR LES CERVEAUX S'INTENSIFIE

Washington et Pékin se disputent les talents de demain

La compétition mondiale autour de l'intelligence artificielle ne se joue plus uniquement sur les puces électroniques et la puissance de calcul. Elle se déplace également vers les chercheurs capables de concevoir les modèles les plus avancés. Si la Chine renforce sa capacité à former et à retenir ses spécialistes, les États-Unis conservent une forte attractivité auprès des talents internationaux. La course à l'intelligence artificielle ne se limite pas aux usines de semi-conducteurs ni aux centres de données mobilisant d'importantes ressources énergétiques. Elle se joue aussi dans les universités, les laboratoires de recherche et les entreprises technologiques, où quelques chercheurs peuvent contribuer à faire basculer les rapports de force. À mesure que les modèles d'IA gagnent en sophistication, la capacité à attirer, former et fidéliser les meilleurs spécialistes devient un enjeu stratégique. Les États-Unis et la Chine occupent une place centrale dans cette compétition, mais leurs positions évoluent : Pékin accroît son poids dans la production de talents, tandis que Washington continue de bénéficier de son environnement de recherche et de ses ressources technologiques.

LA CHINE FORME DAVANTAGE DE CHERCHEURS, LES ÉTATS-UNIS RESTENT ATTRACTIFS

Les données de l'étude Who's Ahead in the Global AI Talent Race?, réalisée par Damien Ma et Penny Yang et publiée par Carnegie China le 23 septembre 2026, mettent en évidence une évolution de la répartition géographique des chercheurs de haut niveau. Selon cet échantillon, constitué de chercheurs ayant publié des travaux lors de la conférence NeurIPS, la part de ceux travaillant dans des institutions chinoises est passée de 27 % en 2022 à 41 % en 2025. Dans le même temps, celle des chercheurs employés par des institutions américaines a reculé de 46 % à 34 %. Ces chiffres ne signifient pas que la Chine a dépassé les États-Unis dans tous les domaines de l'intelligence artificielle. L'étude porte sur un groupe particulier de chercheurs ayant suivi des parcours professionnels identifiables et publié dans une conférence spécialisée. Elle ne représente donc pas l'ensemble des professionnels de l'IA dans le monde. Elle révèle néanmoins une évolution importante dans la localisation des chercheurs qui contribuent aux avancées scientifiques du secteur. Penny Yang, coauteure de l'étude, estime que les

deux puissances consolident des avantages distincts. La Chine s'affirme comme un important vivier de compétences spécialisées, tandis que les États-Unis demeurent une destination majeure pour les chercheurs internationaux. Selon elle, la Chine améliore également sa capacité à conserver ses talents nationaux. Toutefois, environ la moitié des talents chinois qui quittent le pays finissent par rejoindre les États-Unis. Cette circulation illustre la complémentarité des dynamiques en présence : la formation des compétences d'un côté, leur attraction par les principaux pôles de recherche de l'autre. La rivalité se manifeste aussi dans le rythme de développement des modèles avancés. Les laboratoires américains dévoilent régulièrement de nouveaux systèmes, auxquels répondent, parfois quelques mois plus tard, des modèles concurrents chinois. Cette accélération repose en grande partie sur les chercheurs capables de concevoir, d'entraîner et d'améliorer ces technologies.

RETENIR LES TALENTS, UN DÉFI AUSSI IMPORTANT QUE LES ATTIRER

La progression des institutions chinoises ne signifie pas pour autant que les États-Unis ont perdu leur capacité à retenir les chercheurs étrangers. Une autre étude, publiée en décembre 2025 par Carnegie Endowment for International Peace sous le titre Have Top Chinese AI Researchers Stayed in the United States? a suivi les parcours de 100 chercheurs d'origine chinoise employés par des institutions américaines en 2019. En 2025, 87 d'entre eux travaillaient toujours dans des institutions américaines, tandis que dix avaient rejoint des institutions chinoises et trois des institutions d'autres pays. Ces résultats témoignent de la capacité persistante des États-Unis à fidéliser une grande partie des chercheurs étudiés. Ils ne peuvent toutefois pas être généralisés à l'ensemble des chercheurs internationaux ou des spécialistes chinois de l'IA, puisque l'enquête repose sur un groupe précis, suivi sur plusieurs années. Pour Jacob Feldgoise, analyste principal de recherche sur les données au Center for Security and Emerging Technology (CSET) de l'université Georgetown, la progression du nombre de chercheurs d'origine chinoise qui choisissent de rester dans leur pays ou d'y retourner constitue l'une des évolutions structurelles majeures de la répartition mondiale des compétences scientifiques et technologiques.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Djezzy lance une solution locale de visioconférence

L'opérateur de téléphonie mobile Djezzy a annoncé le lancement de « Confi », une application de visioconférence destinée aux entreprises, développée en Algérie en partenariat avec la start-up Protocol. La solution permet d'organiser des réunions à distance réunissant jusqu'à 300 participants. Elle intègre plusieurs fonctionnalités professionnelles, dont le partage d'écran, l'annotation collaborative et l'enregistrement des réunions. La qualité vidéo s'adapte à la vitesse de connexion Internet disponible. Conçue pour répondre aux besoins des entreprises de différentes tailles, l'application propose plusieurs offres ainsi qu'un espace d'administration permettant aux responsables informatiques de gérer les utilisateurs, les droits

d'accès et les autorisations selon les règles internes de chaque organisation. La protection des données figure parmi les priorités annoncées par les partenaires. Selon Djezzy, la solution repose sur le chiffrement de bout en bout et sur des infrastructures techniques conçues pour préserver la confidentialité des communications. L'hébergement et le traitement des flux de données sont assurés en Algérie, à travers l'infrastructure cloud souveraine de l'opérateur. Les entreprises intéressées peuvent consulter les offres disponibles sur la plateforme Djezzy Cloud Marketplace. Ce lancement intervient quelques jours après celui de « Relay », une application dédiée aux communications et aux échanges professionnels, égale-

ment développée localement par Protocol. Les deux initiatives illustrent la volonté des partenaires de proposer des outils numériques conçus en Algérie. Les cofondateurs de Protocol, Bilal Safsaf, directeur général, et Mohamed Amine Smida, directeur général adjoint chargé de la technologie, soulignent la nécessité de permettre aux entreprises algériennes de disposer de solutions adaptées à leurs besoins tout en conservant la maîtrise de leurs données. Pour sa part, le directeur général de Djezzy, Boumediene Senouci, présente ce lancement comme une illustration de la confiance de l'opérateur dans les compétences des jeunes talents algériens et de son engagement à transformer ces compétences en solutions concrètes grâce à des partenariats.

MOBILISATION GÉNÉRALE EN FRANCE AUJOURD'HUI

Manifestations à l'appel des syndicats contre la vie chère

Aujourd'hui, la France retient son souffle. Des manifestations sont prévues tout au long de cette journée, à l'appel des syndicats, du personnel de la santé et des lycéens, après une semaine, de la journée chaotique du 17 octobre dernier, marquée par des scènes de violences policières, pillages et casse, dans de nombreuses villes, dont la Capitale Paris, en marge des manifestations des lycéens, étudiants, travailleurs, enseignants, retraités ect.. dans le cadre de la convergences des colères sociales contre la cherté de la vie.



Ph: DR

À la veille de cette mobilisation qui s'annonce importante, notamment dans la capitale, Paris, les autorités ont annoncé un dispositif de « sécurité massif » et la rencontre du Premier ministre Lecornu, avec les partis politiques jeudi, à près d'une semaine de la journée chaotique du 17 octobre, les échanges entre le chef de l'exécutif et les délégations de formations politiques, n'ont pas été sur les la crise politique ni sur les réponses à apporter aux revendications notamment lycéennes, pour apaiser la situation. La rencontre a été centrée, selon les présents, à leur sortie de la réunion, « sur les questions sécuritaires » comme l'on indiqué les membres de La France insoumise, indiquant dans leurs déclarations aux médias, que « c'était une perte de temps pour la France qui attendait de voir des réponses et des signes d'apaisement » et l'exécutif semble tabler « sur le pourrissement » de la situation. Hier, c'était au tour d'un groupe de lycéens d'être reçu par le président Emmanuel Macron, dans l'après midi, après sa rencontre, avec les policiers, dans la matinée. Ces rencontres ont été tenues, après les mesures annoncées, les jours d'avant, portant interdictions en série et des parcours sous haute surveillance. Jeudi, « les rassemblements et manifestations non déclarés sont interdits de 8 heures à 20 heures dans plusieurs secteurs de Paris : abords de l'Élysée, de Matignon, de l'Assemblée nationale et du Sénat, mais aussi Champs-Élysées, Louvre, places de la Bastille, de la République et d'Italie, Châtelet, les Halles, l'île de la Cité et les gares ». La préfecture de police a également interdit la manifestation décl-

rée par Interfac IDF, invoquant « l'incapacité de l'organisateur à éviter les exactions ». Des mesures similaires frappent Lyon, Grenoble, Lille et d'autres villes. Pour la journée d'aujourd'hui, plusieurs préfectures ont déjà pris les devants. À Rouen, au Havre, à Toulon ou encore à Grenoble, les cortèges sont interdits dans les centres-villes et d'autres interdits à se tenir, comme à Nice. À Paris, des parcours ont été déclarés : Bastille-Opéra par des coordinateurs des Gilets jaunes, Bastille-Nation par la Confédération générale du travail de Paris. Le ministère de l'Intérieur doit préciser le dispositif, qui pourrait inclure des blindés et l'opération Sentinelle. Sur X, la préfecture de police a publié « l'arrêté d'interdiction » pour jeudi, rappelant les périmètres concernés.

LE SÉNAT PRÉSENTE UN RAPPORT SUR « L'AVENIR DU MAINTIEN DE L'ORDRE »

Dans le même temps, le Sénat a présenté, la veille de la journée de la mobilisation générale, aujourd'hui, un rapport intitulé « L'avenir du maintien de l'ordre : 30 propositions pour reprendre le contrôle ». Mercredi, les sénateurs David Margueritte et Olivier Bitz préconisent « de renforcer le renseignement, de généraliser le recours aux drones et à la vidéoprotection algorithmique, d'introduire des procès-verbaux dématérialisés et de prévoir la présence de magistrats du parquet lors des opérations ». Ils proposent aussi de porter à trois ans la peine de prison

pour participation à un groupement violent, de « punir le fait de participer à une manifestation non déclarée ou interdite et d'autoriser la saisie de certaines prestations sociales pour indemniser les victimes ». De son côté, l'exécutif enchaîne les réunions. Le président Emmanuel Macron a convoqué les services de renseignement à l'Élysée et son Premier ministre Sébastien Lecornu a reçu les partis à Matignon, promettant la « transparence » sur le déroulement de la journée chaotique du 17 octobre. Côté opposition, le coordinateur national de La France insoumise (LFI) Manuel Bompard a annoncé sur RMC qu'il demanderait aux responsables « des excuses pour le fiasco de samedi » au moment où le gouvernement entend « reprendre la main » après la perte de contrôle du maintien de l'ordre et la protection des manifestants et des commerces lors des dernières manifestations, du 17 octobre, à Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Limoges, ect.. Les oppositions, notamment LFI, mais aussi une partie du centre avec l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, maintiennent la pression sur Lecornu et ses ministres ainsi que les organisations syndicales, le mouvement des lycéens et des étudiants, le collectif des infirmiers et personnel de la santé, appelant une journée de grande mobilisation aujourd'hui, à travers la France, pour faire entendre leur revendications sociales et leur refus de continuer à subir la cherté de la vie

R. I.

POUR METTRE FIN À L'EXPANSION DES CONFLITS

Le chef de l'ONU appelle à des efforts et au respect du droit international

Le secrétaire général des Nations Unies (ONU), Antonio Guterres, a appelé jeudi à mettre fin à l'élargissement des conflits et à renforcer la protection des civils, avertissant que les guerres étendent leurs conséquences économiques bien au-delà du champ de bataille. « Aujourd'hui, les conflits ne se contentent pas de s'intensifier. Ils s'étendent », a déclaré Guterres aux journalistes. « En matière de climat, nous connaissons El Niño comme une perturbation dans une partie de la planète qui dérègle les conditions météorologiques et bouleverse des vies à des milliers de kilomètres de distance. Nous assistons aujourd'hui à un El Niño de la guerre. » Les conflits s'alimentent mutuellement, et leurs conséquences se propagent de plus en plus loin et de plus en plus vite, a-t-il averti. Guterres a déclaré que les attaques contre les civils et les biens civils sont interdites par le droit international et doivent cesser. Mais les effets de la guerre s'étendent bien au-delà des zones de combat, perturbant les marchés de l'énergie, les voies maritimes, les chaînes d'approvisionnement et les systèmes financiers. Il a averti que ces chocs frappaient un monde déjà profondément inégalitaire, où certains pouvaient absorber la hausse des prix tandis que d'autres devaient choisir entre se nourrir et se chauffer, et où les pays les plus pauvres étaient confrontés à des choix difficiles entre le service de la dette et l'investissement dans la santé et l'éducation. Guterres a appelé à la fin des combats, y compris au Moyen-Orient, et a insisté sur le respect du droit international, la protection des civils et la liberté de navigation, tout en laissant à la diplomatie la possibilité de réussir. S'exprimant avant une visite prévue en Égypte vendredi, Guterres a réitéré son appel à la paix. « Nous devons mettre un terme à l'escalade du conflit, protéger les civils et créer un espace politique propice à la diplomatie et à la paix », a-t-il déclaré. « Partout dans le monde, les peuples aspirent à la sécurité. Ils aspirent à la dignité. Ils veulent que les gouvernements et les institutions internationales tiennent leurs promesses. »

R. I.

DE LA FRANCE À L'ITALIE, DU PORTUGAL À L'ALLEMAGNE

Politico annonce un hiver de contestation en Europe

Les barrages routiers perturbent les livraisons en Italie, la France concentre les émeutes et l'Espagne prépare une grève générale. Dans son Brussels Playbook du 22 octobre, Politico décrit des mobilisations dans plusieurs pays européens. Les prix du carburant, les loyers et les factures d'énergie alimentent les tensions. Dans le sud de l'Italie, les barrages de camionneurs vident certains rayons de magasins, privent des stations-service de carburant et perturbent les livraisons aux aéroports. Le 22 octobre, la Première ministre italienne Giorgia Meloni a promis la levée des barrages et des aides aux agriculteurs et pêcheurs. Elle a dénoncé les intimidations : « Quelques individus continuent de bloquer les routes et ne s'arrêtent pas là : ils menacent ceux qui veulent travailler et crèvent

les pneus des camions de leurs collègues. Ce n'est pas une manifestation, mais de l'intimidation, et nous ne la tolérerons pas — je ne suis pas la seule à le dire. » De nouvelles manifestations sont prévues ce samedi 24 octobre dans huit villes italiennes, selon Politico.

PLUS DE 3 600 MANIFESTATIONS DU 1ER AU 19 OCTOBRE EN EUROPE

D'après l'organisation ACLED, citée par Politico, l'Europe a connu plus de 3 600 manifestations du 1er au 19 octobre. Plus de la moitié ont eu lieu en France, où se concentrent aussi 90 % des événements classés comme émeutes. À deux jours des manifestations du 24 octobre, des commerçants font protéger leurs vitrines après les pillages du 17 octobre. Jeudi 22 octobre, Emmanuel Macron a réuni les respon-

sables de la sécurité à l'Élysée. Certains cortèges ont été interdits, d'autres déviés. Le député français Pouria Amirshahi a averti Politico : « Toutes les démocraties européennes devraient observer avec vigilance ce qui se passe en France. » Il a aussi mis en garde contre la répression des mouvements populaires par la force.

DES ÉTUDIANTS DANS LES RUES EN GRÈCE

Le 21 octobre, étudiants et enseignants ont manifesté par milliers en Grèce pour d'avantage de moyens à l'école et des logements abordables. Des banderoles en français exprimaient leur solidarité avec les manifestants français. L'ancien Premier ministre Alexis Tsipras a commenté : « Le message est clair et net, qu'il vienne de France ou d'ailleurs. » En Espagne, la crise du logement a déjà fait

descendre dans la rue des milliers de personnes. Une grève générale est prévue le 11 novembre, la première en quinze ans selon Politico, avant les élections anticipées du 29 novembre. Le 13 octobre, le gaz atteignait 87,20 euros le mégawattheure sur le marché européen, contre 32 euros avant l'escalade au Moyen-Orient, selon Euronews. Les réserves de l'UE étaient au plus bas pour cette période depuis 2011. Politico évoque des factures d'électricité plus lourdes cet hiver. Carsten Brzeski, responsable du département des études macroéconomiques mondiales chez ING, a déclaré au média : « Il existe actuellement un problème dont on parle de plus en plus fort en France, mais qui ressemble beaucoup à la situation dans d'autres pays européens. »

R. I.

Un mort et quatre blessés dans une fusillade près de Paris

Une personne a été tuée et quatre autres blessées après qu'un individu a ouvert le feu hier, dans une rue de Trappes, une ville du département des Yvelines, au sud-ouest de Paris, a rapporté le quotidien français Le Figaro. La fusillade a eu lieu vers 10h30 heure locale (8h30 GMT), et les services d'urgence sont intervenus sur les lieux, a rapporté Le Figaro. Le Premier ministre français, Sébastien Lecornu, a confirmé les victimes sur la plateforme de médias sociaux X, ajoutant que le suspect avait été arrêté et placé en garde à vue. La fusillade survient dans un contexte de manifestations d'envergure qui se poursuivent en France, notamment contre le coût de la vie, la hausse des prix des carburants et le manque de financement des écoles.

R. I.

SUR L'IDÉE EUROPÉENNE DE MENACE DE GUERRE AVEC LA RUSSIE

Poutine la qualifie de «schizophrénie politique»

Le président russe a réfuté les affirmations des responsables occidentaux selon lesquelles Moscou constituerait une menace, arguant que « ni la Russie ni les peuples européens ne souhaitent la guerre entre eux ».

Len locataire du Kremlin a également souligné que « la Russie restait prête à négocier sur la question ukrainienne ». Au lendemain des négociations avec Steve Witkoff à Saint-Petersbourg, Vladimir Poutine est revenu sur les aspects actuels du règlement du conflit en Ukraine lors d'une interview avec le journaliste russe Pavel Zaroubine.

« L'IDÉE D'INFLIGER UNE DÉFAITE STRATÉGIQUE AU PAYS EST TOUT SIMPLEMENT IRRÉALISTE »

Comme l'indique le président russe, le conflit en Ukraine a clairement démontré que la Russie ne peut être vaincue sur le champ de bataille. « L'idée d'infliger une défaite stratégique au pays est tout simplement irréaliste ». Vladimir Poutine a exprimé l'espoir que ceux qui envisagent enco-



re un tel scénario « reconnaîtront les réalités de la vie ». « Ils réaliseront, espérons-le, qu'il est préférable de vivre en harmonie avec la Russie – un chemin qui sert véritablement les intérêts de leurs propres peuples. Si l'on regarde les processus politiques actuellement en cours en Europe, il devient évident que les peuples européens n'ont aucun désir de faire la guerre à la Russie », a déclaré le chef de l'État russe. En réalité, la Russie ne veut pas non plus se battre contre l'Ukraine, a déclaré Poutine, mettant en avant le passé commun et les liens « fraternels » entre Russes et Ukrainiens. Cependant, Kiev a choisi la guerre en 2014, lorsqu'il

avait choisi de combattre le peuple du Donbass, qui avait rejeté le coup d'État de Maïdan, a précisé le dirigeant russe, ajoutant que l'Ukraine a également rejeté les tentatives répétées de Moscou de médiation dans ce conflit. « Si le leadership ukrainien actuel souhaite se battre, alors qu'ils se battent.

« IL FAUDRA NATURELLEMENT PARLER AUSSI DE L'ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE »

Mais pourquoi s'attendent-ils à ce que tout le monde paie la facture et leur fournisse des armes ? Je suppose qu'ils ont leurs arguments, probable-

ment ancrés dans de précédentes promesses d'aide. Mais il semble que cette "aide" était destinée à durer jusqu'au dernier Ukrainien », a déclaré Vladimir Poutine. En parlant de la résolution du conflit en Ukraine, le président Poutine a souligné que Moscou veut établir un accord de paix durable, qui ne se limite pas à un simple cessez-le-feu temporaire. « Ces négociations porteront sur la question des garanties de sécurité de l'Ukraine et de la Russie après la conclusion d'un accord de paix, mais dans sa version finale et non comme résultat d'un cessez-le-feu pour une courte période. Nous sommes prêts à reprendre ces contacts pour atteindre cet objectif », a-t-il déclaré. Le dirigeant russe a également mentionné que les discussions devront inclure des considérations sur l'architecture de sécurité européenne. « Le représentant de l'administration américaine a attiré l'attention sur le fait que si nous discutons des questions liées aux futures garanties de sécurité tant de l'Ukraine que de la Russie, il faudra naturellement parler aussi de l'architecture de sécurité européenne. Dans l'ensemble, je suis d'accord avec cela, nous verrons comment la situation évoluera dans les jours à venir », a-t-il conclu.

R. I.

FAILLES MAJEURES DANS PHP

Des millions de tentatives de cyberattaque dans le monde

Deux failles de sécurité découvertes dans PHP, un langage informatique très répandu sur internet, ont déclenché une vague mondiale de tentatives de piratage. Cloudflare en a recensé plusieurs millions en quelques heures. Des services bancaires, des sites publics et des plateformes de transport ont été temporairement fermés dans plusieurs pays. Dès la divulgation, le 21 octobre, de deux vulnérabilités majeures affectant PHP, les tentatives d'exploitation se sont multipliées. Ce langage de programmation est utilisé par de nombreux sites internet, exposant potentiellement un grand nombre de serveurs. Les administrateurs ont dû déployer rapidement des mises à jour de sécurité pour empêcher l'exploitation de ces failles. Cloudflare, dont les systèmes protègent de nombreux sites internet, a observé l'explosion du nombre de tentatives. Son directeur général, Matthew Prince, a raconté sur X, le 21 octobre, la vitesse à laquelle les attaques avaient progressé. « Dans les dix heures précédant l'annonce publique, nous avons observé sur l'ensemble de notre réseau des milliers de tentatives d'exploitation. Ce chiffre est passé à des dizaines de milliers dans les 45 minutes suivant l'annonce, à des centaines de milliers en deux heures et se compte désormais en millions. » Ces vulnérabilités existaient depuis plusieurs années dans PHP. Elles ont été repérées avec l'aide de l'intelligence artificielle et permettent, lorsqu'elles sont exploitées, d'accéder à certaines données ou d'exécuter du code sur un serveur. Les versions corrigées ont été publiées le 21 octobre. Des services bancaires, administratifs et de transport suspendus Au Japon, Mitsubishi UFJ, la com-

pagnie aérienne ANA et East Japan Railway ont suspendu une partie de leurs services en ligne. Même précaution dans plusieurs administrations.

Pour les utilisateurs, les interruptions ont été immédiates, alors que les équipes techniques s'efforçaient de mettre les systèmes à jour. Le groupe français Orange a suspendu l'accès à certains sites et applications utilisant PHP dans plusieurs de ses filiales, sans préciser tous les services concernés. À Paris, la mairie a également placé plusieurs sites municipaux en maintenance pour installer les correctifs. En Finlande, des services publics ont commencé à rouvrir après leur mise à jour. La

Chine a demandé aux organisations de vérifier leurs installations et la Corée du Sud a relevé son niveau d'alerte pour le secteur privé.

Les millions de tentatives signalées par Cloudflare ne représentent pas autant de piratages réussis. Mais les correctifs ne suffisent pas toujours à rouvrir un service immédiatement. Certains systèmes doivent encore être testés et les plus anciens nécessitent des modifications plus importantes. En Finlande, l'opérateur public Valtori prévient que le retour à la normale peut prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

R. I.

DESTINÉ À RENFORCER LA COOPÉRATION DANS L'INDUSTRIE DE DÉFENSE

Turquie, Qatar, Pakistan et Indonésie signent l'accord «Badr»

La Turquie, le Qatar, le Pakistan et l'Indonésie ont signé à Doha le mémorandum «Badr», destiné à renforcer leur coopération dans l'industrie de défense. L'accord prévoit notamment la production conjointe d'armements, des transferts de technologies, des formations techniques et des programmes communs de recherche et développement. La Turquie, le Qatar, le Pakistan et l'Indonésie ont signé le 21 octobre le mémorandum «Badr», un accord destiné à « renforcer leur coopération dans l'industrie de défense et à développer des capacités de production conjointes ». Les ministres

de la Défense des quatre pays ont paraphé, mercredi le texte, qui couvre « la production militaire, la formation technique, la recherche-développement et l'intégration des chaînes d'approvisionnement ». L'ambition va au-delà de simples achats croisés. Ankara veut faire évoluer ses partenariats vers « la coproduction, le transfert de technologies et l'interopérabilité » selon des médias locaux. La Turquie apporte, selon la même source son « savoir-faire industriel et ses capacités d'intégration de systèmes », le Pakistan et l'Indonésie « disposent de capacités de production importantes et de vastes marchés intérieurs »,

tandis que le Qatar « peut fournir du financement et une demande soutenue ».

AUCUNE LISTE PRÉCISE D'ARMEMENTS N'A ENCORE ÉTÉ DÉVOILÉE

Aucune liste précise d'armements n'a encore été dévoilée. Les autorités parlent plutôt de futurs projets communs adaptés aux besoins des quatre partenaires et éventuellement de pays alliés. Le Pakistan a explicitement évoqué la production conjointe, le renforcement de l'autonomie industrielle et les transferts de technologies. L'accord intervient dans un contexte de rapprochement militaire accéléré

entre ces États. Ankara possède déjà une base militaire au Qatar, coopère étroitement avec Islamabad et a signé en août avec le Pakistan et l'Arabie saoudite un pacte de défense mutuelle. L'Indonésie entretient elle aussi des liens croissants avec l'industrie turque de défense. « Badr, qui signifie « pleine lune », doit donc servir de cadre à une véritable plateforme industrielle commune. Plus qu'un simple accord de coopération, il traduit la volonté de réduire les dépendances extérieures et de bâtir des chaînes de production militaires davantage contrôlées par les quatre pays.

R. I.

VISANT À RELANCER LES EFFORTS DE LA DÉSESCALADE DANS LA RÉGION

Discussions entre Rubio et Mohammed ben Abderrahmane Al Thani

Le secrétaire d'État américain Marco Rubio et le Premier ministre qatari, Mohammed ben Abderrahmane Al Thani ont discuté de nouveaux efforts de « désescalade » avec l'Iran. Doha veut obtenir un accord garantissant la liberté de navigation à Ormuz, avant d'élargir les négociations à un règlement régional. Marco Rubio et Mohammed ben Abderrahmane Al Thani, ont discuté jeudi des efforts diplomatiques visant à réduire les tensions avec l'Iran et à relancer une issue négociée au conflit. Lors d'un entretien téléphonique, le secrétaire d'État américain a salué le rôle du médiateur de Doha et réaffirmé l'engagement de Washington en faveur de la sécurité du Qatar et de la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz. Doha cherche depuis plusieurs mois à maintenir un canal entre Washington et Téhéran. Le Premier ministre qatari a rappelé que « l'objectif était d'aboutir à un accord garantissant la circulation maritime et ouvrant la voie à une paix régionale plus durable ». Le Qatar a déjà facilité plusieurs échanges de messages entre les deux parties et travaille parallèlement avec le Pakistan, lui aussi engagé dans une médiation.

TOUJOURS LES MÊMES IMPASSES

Cette nouvelle séquence intervient après l'échec des discussions organisées autour de l'Assemblée générale de l'ONU fin septembre. Les négociations avaient alors débouché sur une impasse, poussant Rubio à demander le départ de la délégation iranienne de New York. Les médiateurs qatari avaient néanmoins poursuivi leurs contacts avec les deux parties. Les divergences restent importantes. Washington exige toujours qu'un éventuel accord empêche définitivement l'Iran d'accéder à l'arme nucléaire. Rubio a encore rappelé le 21 octobre que Donald Trump n'accepterait aucun dispositif laissant à Téhéran une voie vers une bombe. L'Iran demande de son côté un allègement des sanctions, des garanties sécuritaires et un règlement des tensions autour d'Ormuz. Le Qatar tente donc de transformer la désescalade maritime en première étape d'un compromis plus large. Aucun accord n'est encore annoncé, mais la reprise des échanges Rubio-Al Thani confirme que Doha reste l'un des principaux intermédiaires entre Washington et Téhéran.

R. I.

LA PROPAGATION DU VIRUS EBOLA SUSCITE L'INQUIÉTUDE RÉGIONALE EN AFRIQUE

Appel à une coordination accrue et à la solidarité pour contrer l'épidémie

L'Afrique est confrontée à un « paysage épidémique plus complexe » alors qu'Ebola se propage au-delà des frontières et que des lacunes persistantes en matière de surveillance font douter de la possibilité de maintenir les signes récents de ralentissement.

Malgré une baisse temporaire de la transmission dans certaines zones touchées, les lacunes dans le traçage des contacts et les retards de diagnostic ont accru les craintes que des infections non détectées n'alimentent une propagation plus importante, faisant de l'épidémie d'Ebola en cours une menace régionale pour la santé publique. Face à l'expansion de l'épidémie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) appellent à une coordination régionale renforcée afin de contenir la transmission et d'empêcher toute nouvelle propagation transfrontalière.

LA PROPAGATION TRANSFRONTALIÈRE SOUS-ESPRIT SOULAGE L'ALARME

Les données du CDC Afrique montrent que cinq pays, la République démocratique du Congo (RDC), l'Ouganda, le Kenya, le Nigéria et la France, ont signalé des cas d'Ebola liés à l'épidémie actuelle depuis mai. « Ebola n'attend pas. Il suit les mouvements, exploite les failles et met à l'épreuve la solidité de nos systèmes de santé », a déclaré jeudi Mohamed Yakub Janabi, directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, lors d'une conférence de presse en ligne. « Aujourd'hui, le problème ne se limite plus à un seul endroit... Nous sommes confrontés à un contexte épidémique plus complexe », a déclaré Janabi, appelant à une vigilance régionale accrue et à une action collective. La RDC demeure l'épicentre de l'épidémie, avec 9 704 cas confirmés, dont 4 687 décès, au mardi, soit un taux de létalité de 48,3 %, selon un rapport de situation publié mercredi par les autorités sanitaires congolaises. L'épidémie a touché huit des 26 provinces et 66 zones sanitaires du pays.

OUTRE LA RDC, LE KENYA A CONFIRMÉ NEUF CAS, DONT UN DÉCÈS, TANDIS QUE LE NIGERIA A SIGNALÉ SON PREMIER CAS IMPORTÉ MARDI.

Les huit cas secondaires au Kenya ont tous été détectés parmi des contacts précédemment identifiés et déjà placés en quarantaine, ce qui suggère que les



chaînes de transmission connues restent traçables, a déclaré Wessam Mankoula, chef de l'équipe continentale de soutien à la gestion des incidents pour la riposte à Ebola au CDC Afrique, lors d'une conférence de presse en ligne jeudi. Le Kenya a identifié 135 contacts, dont 118 sont actuellement en quarantaine, a déclaré Mankoula. Au Nigéria, la patiente confirmée, une femme arrivée d'Ouganda le 3 octobre, a développé des symptômes quatre jours plus tard, mais n'a été diagnostiquée comme atteinte d'Ebola que le 20 octobre. Le dernier rapport de situation régional de l'OMS, publié mardi, a montré que le long intervalle entre l'apparition des symptômes et la confirmation soulève des inquiétudes quant à d'éventuelles expositions non détectées et à une transmission secondaire, ce qui nécessite une enquête rétrospective urgente et une surveillance renforcée. Mankoula a déclaré que la source de l'infection de la patiente restait inconnue, les autorités nigérianes et ougandaises menant des enquêtes conjointes sur ses antécédents de voyage et d'exposition. Mardi soir, suite à la confirmation par le Nigéria de son premier cas d'Ebola, le directeur général du CDC Afrique, Jean Kaseya, a averti que l'épidémie était devenue l'épidémie d'Ebola la plus étendue géo-

graphiquement jamais enregistrée, avec des infections signalées en Afrique centrale, orientale et occidentale.

MASQUES DE RALENTISSEMENT FRAGILES TRANSMISSION PERSISTANTE

Malgré des signes récents de ralentissement de la transmission dans certaines zones touchées de la RDC, les autorités sanitaires ont averti que l'épidémie restait loin d'être maîtrisée. Le dernier rapport régional de l'OMS a montré que les infections à virus Ebola en RDC ont rebondi après une brève baisse. « La moyenne mobile sur sept jours la plus récente indique une légère tendance à la hausse, suggérant une intensification renouvelée de la transmission », a déclaré le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique dans son rapport, soulignant « la dimension internationale croissante et la complexité grandissante » de l'épidémie. Au-delà des fluctuations du nombre de cas, les autorités sanitaires ont identifié des faiblesses persistantes en matière de dépistage précoce, de recherche des contacts et d'accès aux traitements comme des obstacles majeurs à la maîtrise de l'épidémie.

R. I.

EN RAISON DE L'AFFAIBLISSEMENT DES RECETTES MINIÈRES.

La Namibie revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour 2026 à 2,3 %

La Namibie a abaissé ses prévisions de croissance économique pour 2026 à 2,3 % contre 3,1 % précédemment, suite à des résultats du premier semestre plus faibles que prévu, a déclaré jeudi le ministre des Finances, Ericah Shafudah. Lors de la présentation au Parlement de la révision budgétaire de mi-année 2026/2027, Shafudah a projeté une croissance de 2,6 % en 2027, de 3,0 % en 2028 et de 3,3 % en 2029, soutenue par les projets miniers, les prix élevés de l'uranium et de l'or, et une reprise de la consommation à mesure que l'inflation et les taux d'intérêt diminuent. Les

recettes pour l'exercice financier en cours sont désormais estimées à 88,1 milliards de dollars namibiens (environ 5,34 milliards de dollars américains), reflétant la baisse des recettes minières, des recettes de la taxe sur les carburants et des frais administratifs, a-t-elle déclaré.

Les taxes et redevances sur les diamants devraient passer de 5,8 milliards de dollars namibiens en 2023/2024 à 414 millions de dollars namibiens en 2026/2027. Shafudah a déclaré que les revenus miniers restaient la principale source de faiblesse, soulignant la nécessité de diversifier l'économie par le biais de

l'agriculture, de la transformation en aval, des services et des énergies renouvelables. La dette publique devrait atteindre 201,7 milliards de dollars namibiens, soit 68,7 % du produit intérieur brut (PIB), en 2026/2027. Les paiements d'intérêts sont estimés à 15,4 milliards de dollars namibiens, soit 17,5 % des recettes, tandis que le déficit budgétaire est projeté à 5,5 % du PIB. Par ailleurs, le gouvernement prévoit également d'allouer 179 millions de dollars namibiens à la maîtrise et à la gestion de l'épidémie de fièvre aphteuse, a-t-elle indiqué.

R. I.

AVANT LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU SOUDAN DU SUD

Des appels à une action urgente pour contrer « les menaces croissantes » à la sécurité

Les observateurs du cessez-le-feu du Soudan du Sud ont appelé jeudi à une action urgente pour faire face aux menaces croissantes à la sécurité avant les élections générales prévues en décembre. Wuoi Mayom Deng, un haut représentant du gouvernement auprès du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et des accords de sécurité transitoires (CTSAMVM), a exhorté les autorités à s'attaquer aux problèmes critiques, notamment le recrutement armé en cours, la mobilisation des troupes et la propagation délibérée de la peur parmi les communautés locales. « À l'approche des élections, nous constatons une recrudescence de l'activité d'éléments qui préféreraient voir le processus électoral s'effondrer plutôt que de laisser le peuple décider », a déclaré Deng lors de la réunion des observateurs du cessez-le-feu à Juba, la capitale du Soudan du Sud. « Ils menacent non pas un parti en particulier, mais le droit de chaque citoyen de choisir ses dirigeants », a-t-il ajouté. Deng a exhorté le CTSAMVM à intensifier la surveillance et les patrouilles dans les zones potentiellement explosives, comme l'État de Jonglei, qui restent vulnérables aux violences préélectorales. Il a également souligné l'importance d'accélérer la vérification et le signalement des violations afin d'établir les faits avant que les rumeurs et la désinformation ne se propagent. Deng a souligné la nécessité d'une coordination étroite entre le CTSAMVM, la Commission électorale nationale, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et les agences de sécurité locales afin d'établir un cadre de sécurité unifié pour les élections générales prévues le 22 décembre. Deux Casques bleus servant dans le cadre de la mission de l'ONU ont été tués et sept autres personnes blessées, dont trois Casques bleus, lors d'une embuscade tendue à leur patrouille près de Pajut, dans l'État de Jonglei, fin août.

LE PRÉSIDENT DU CTSAMVM « L'URGENCE POUR TOUS LES GROUPES DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES ACCORDS DE SÉCURITÉ TRANSITOIRES ET DE S'ABSTENIR DE TOUTE ACTION OFFENSIVE, PROVOCATRICE OU DE REPRÉSAILLES ».

Hailu Endashaw Atomsa, président du CTSAMVM, a déclaré que la situation sécuritaire au Soudan du Sud « demeure contrastée ». Si certaines régions « connaissent un calme relatif, d'autres continuent d'être confrontées à des affrontements armés localisés, des embuscades routières et des violences intercommunautaires ». Atomsa a déclaré que « les affrontements entre le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan/Armée en opposition et les Forces de défense du peuple du Sud-Soudan à Mugwo Payam, dans l'État d'Équatoria-Central, ont déplacé des civils ». Poursuivant il dé indique que « les combats en cours à Panyume ont restreint les déplacements des civils et l'accès humanitaire, aggravant ainsi les graves pénuries alimentaires dans la région » rapportent des médias locaux. Atomsa a ajouté que « les embuscades le long de l'autoroute Mundri-Juba », un axe vital reliant l'État d'Équatoria-Occidental, « ont accru l'insécurité générale et fortement restreint la circulation des civils et des véhicules commerciaux ». Atomsa a appelé « les parties belligérantes à réaffirmer leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu permanent et à maintenir le respect intégral du chapitre II de l'Accord de paix revitalisé de 2018 ». Il a souligné « l'urgence pour tous les groupes de respecter scrupuleusement » les accords de sécurité transitoires et de s'abstenir de toute action offensive, provocatrice ou de représailles.

R. I.

OUGANDA

Les exportations bondissent de 36% en août grâce à l'or

Les exportations ougandaises ont atteint 1,5 milliard de dollars en août, contre 1,1 milliard un an auparavant, selon le ministère des Finances. L'or représente 889 millions de dollars (+69%), dans un pays devenu une plaque tournante régionale du raffinage et du commerce du métal. Le ministère table aussi sur un soutien du shilling ougandais.

R. I.

GRAND PRIX "EL-HACHEMI-GUEROUABI"

Mohamed Yanis Tazir couronné

Le jeune prodige algérois Mohamed Yanis Tazir a remporté la 11e édition du Grand Prix "El Hachemi-Guerouabi" lors d'une soirée mémorable au Palais de la culture Moufdi-Zakaria. Une célébration vibrante dédiée à la relève et à la pérennité de la chanson chaâbie, honorant la mémoire du maître incontesté de ce genre musical.

Dans un décor somptueux recréant l'authentique Qaâda algéroise avec ses tapis et ses ustensiles en dinanderie, l'Auditorium du Palais de la culture Moufdi-Zakaria a vibré aux rythmes du chaâbi pour honorer ses nouveaux talents. C'est le jeune Algérois Mohamed Yanis Tazir qui s'est hissé à la première place du podium, recevant son prestigieux prix des mains de la légende Abdelkader Chaou. Le jury, composé des éminents cheikhs et formateurs Hamid Aidaoui, Sid Ahmed Derradji et Karim Semmar, a également distingué Réda Guennif d'Alger avec le deuxième prix, tandis que la jeune Insaf Abdelbaki de Blida s'est adjugée le troisième trophée. Lors de la remise des récompenses, Chahra Guerouabi, présidente de l'Association culturelle éponyme, a rappelé le devoir sacré de perpétuer l'œuvre d'El Hachemi Guerouabi en accompagnant ces jeunes talents qui surprennent le public année après année. La cérémonie de clôture, ini-



tialement prévue à la mi-juillet et reportée à deux reprises, a amplement récompensé la patience du public par plus de trois heures d'enchantement musical. L'assistance a été transportée par les interventions du poète Mounir Abdelghani et par un chœur composé de quatre anciens lauréats du concours, qui ont revisité les classiques du regretté maître.

L'ambiance de cette grande soirée a atteint son paroxysme grâce aux performances vocales d'Hassiba Abderraouf et d'Abdelkader Chaou, poussant un public conquis à céder au déhanchement sous des youyous nourris. Plus tôt dans la soirée, le saxophoniste virtuose Omar Khiter

avait offert un hommage instrumental poignant, rappelant le souvenir impérissable de celui qui nous a quittés il y a vingt ans. Véritable tremplin pour la transmission de l'héritage musical algérien, ce concours annuel s'impose comme une institution pour la découverte des jeunes voix à l'échelle nationale. Cette 11e édition a été portée par l'association culturelle El-Hachemi-Guerouabi, sous le parrainage du wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, et en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et des Arts ainsi que la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs de la Wilaya d'Alger.

R. C.

FESTIVAL DE L'ART RUPESTRE À DJANET

Les experts internationaux saluent le patrimoine exceptionnel de l'Algérie

Des participants à la deuxième rencontre internationale sur "la préservation des sites d'art rupestre du Tassili n'Ajjer", organisée dans le cadre de la première édition du Festival international de l'art rupestre à Djanet (20-24 octobre), ont mis en avant la place privilégiée qu'occupe l'Algérie à l'échelle mondiale dans ce type d'art dont elle regorge. Dans ce cadre, la chargée des programmes au Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), Rim Kelouaz, a souligné "la place privilégiée qu'occupe l'Algérie dans le processus de préservation du patrimoine mondial sur le continent africain, grâce à sa diversité civilisationnelle, culturelle et naturelle exceptionnelle, ainsi qu'à l'expérience scientifique et de terrain accumulée par ses institutions dans les domaines de la recherche archéologique, de la protection des sites patrimoniaux et de la gestion des sites classés". Mme Kelouaz a estimé que "l'art rupestre, outre sa valeur scientifique, constitue une source importante pour comprendre le parcours historique du continent africain à travers les dessins et représentations animales, humaines et végétales, ainsi que pour découvrir les modes de vie des peuples anciens et leur adaptation aux changements climatiques dans cet environnement". Ces témoignages "permettent également d'approfondir l'exploration des sociétés africaines, de leurs traditions et de

rétablir leur place et leur présence dans l'histoire de l'Humanité". De son côté, le président de l'Union arabe des médias du patrimoine, Youssef El Kazem, de l'Etat du Qatar, a salué le patrimoine civilisationnel et archéologique exceptionnel dont regorge l'Algérie, exprimant sa "grande admiration" pour ce qu'il a découvert, lors de sa visite dans la ville de Djanet, accompagné d'une délégation de l'Union. Il a estimé que les particularités de cette région en font "un espace magnifique et unique au monde, qui reflète la richesse de l'Algérie en matière de

patrimoine universel". Pour sa part, le conservateur de la réserve naturelle nationale nigérienne de l'Air et du Ténéré (RNNAT), Ganda Amadou, a affirmé que l'art rupestre en Algérie est "très riche et diversifié", notamment "les gravures et les dessins représentant l'homme, les animaux et les activités humaines pratiquées durant l'Antiquité". "Ces vestiges archéologiques permettent de découvrir les modes de vie des anciennes communautés humaines et leurs activités de chasse et de cueillette, ainsi que de suivre l'évolution de la faune et les transformations

qu'a connues l'environnement saharien au fil du temps", a-t-il expliqué. Dans ce contexte, le photographe japonais Takayuki Hanafusa a mis en avant la valeur "exceptionnelle" des gravures rupestres dans la région du Tassili, estimant qu'elles constituent "une richesse patrimoniale d'une grande importance pour l'humanité, compte tenu de la diversité de leurs thèmes et de la précision de leurs détails artistiques", en plus d'être "un témoin de l'histoire de l'humanité et de l'évolution des civilisations dans la région".

JOURNÉES DE POÉSIE MAGHRÉBINE DE SKIKDA

Dahmane Bensalem décroche le prix du meilleur poète

Le poète Dahmane Bensalem de la wilaya de Djelfa a décroché la première place du concours du meilleur poète, organisée dans le cadre de la première édition des Journées de poésie maghrébine de Skikda clôturée jeudi au palais de la culture Malek Chebel.

Ce poète a été couronné pour son poème "Horgat Arf" dédié à l'amour de la patrie, tandis que la seconde et la troisième places sont revenues respectivement à Habib Siam d'Oum El Bouaghi pour son poème "Ta alouf oua louh-ma" et Abdellatif Djemaï de la wilaya de Médéa pour son poème "Echatat yaloum echatat". Cette manifestation de trois jours, organisée par le palais de la culture Malek Chebel, a regroupé 40 poètes d'Algérie et de Tunisie avec un concours du meilleur poète tenu sous le slogan "la cohésion de notre peuple, symbole de notre unité". Ces journées ont été également couronnées par l'adoption de recommandations appelant à "promouvoir cette manifesta-

tion de journées maghrébines en journées arabes, l'implication des étudiants et chercheurs universitaires aux futures éditions et la publication des conférences et poèmes des participants".

Dans son déclaration à l'APS en marge de la cérémonie de de clôture de ces journées placées sous le slogan "au sein de la poésie populaire, se rencontrent le patrimoine et la créativité maghrébine", Nouredine Boudemagh, directeur du palais de la culture Malek-Chebel, a relevé que "cette rencontre est l'une des plus importantes activités de cet établissement culturel pour mettre en exergue l'authenticité et les traditions du peuple algérien, raffermir l'union nationale et maghrébine, favoriser les échanges entre talents poétiques et préserver le patrimoine oral national".

Un concert a été animé par l'artiste local Nadhir Boulebrachene qui a gratifié l'assistance d'un cocktail de chansons malouf.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA MUSIQUE ACTUELLE À TIPASA

Une édition sous le signe de la créativité et de la professionnalisation

Le coup d'envoi de la 14ème édition du Festival culturel national de la musique actuelle (FCNMA) a été donné mercredi soir à la Maison de la culture "Ahmed Aroua", à Koléa, dans la wilaya de Tipasa, sous le slogan "Musique, créativité et échanges professionnels". Dans une ambiance artistique, cette édition, organisée sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts et en coordination avec la wilaya de Tipasa, a débuté par la présentation du programme de la manifestation par le commissaire du festival, Salah Remini. La soirée s'est ensuite poursuivie avec un concert animé par "Isslan" et le groupe "Guesba électrique". Cette manifestation artistique, qui se poursuivra jusqu'au samedi prochain, accueillera une pléiade d'artistes et de groupes musicaux.

Le public, avide de musique moderne, pourra ainsi découvrir, tout au long des soirées, notamment la chorale de l'Opéra d'Alger et l'artiste "Mettacha", avant de profiter d'une grande soirée de clôture animée par le groupe "Rimal" et le jeune chanteur Akram Arfi. A cette occasion, le commissaire du festival, Salah Remini, a révélé que la nouveauté de cette édition consistait, pour la première fois, à mettre l'accent sur les aspects académiques et professionnels de la chanson moderne. Il a notamment évoqué l'intégration d'interventions et de colloques, ainsi que l'organisation d'ateliers visant à développer la chanson algérienne moderne et à la faire évoluer de manière à rendre les productions artistiques plus professionnelles. Il s'agit, selon M. Remini, d'établir des règles de travail professionnelles à la disposition des artistes et de créer des réseaux dans divers domaines, allant de la production à la commercialisation et à la promotion, en passant par la participation à des festivals régionaux, continentaux et internationaux, ainsi que par l'activité sur les réseaux sociaux.

Dans ce cadre, un programme de conférences, d'interventions et d'ateliers animés par des professeurs et des experts spécialisés dans ce domaine a été élaboré parallèlement au programme des soirées artistiques.

Des artistes, des étudiants de l'Institut national de musique ainsi que des étudiants d'autres instituts artistiques y participeront, contribuant ainsi à créer un environnement professionnel de qualité. Le Festival culturel national de la musique actuelle (FCNMA) a été fondé en 2005, et sa première édition s'est déroulée en 2006 sur la célèbre scène du Kazif à Sidi Ferj, à Alger. Au cours des précédentes éditions, le festival s'est rendu dans plusieurs wilayas, notamment à Bordj Bou Arréridj et à Guelma, qui a accueilli la treizième édition en 2025.

Conçu autour de la musique actuelle et de la créativité contemporaine, le festival s'inscrit dans l'évolution des pratiques musicales en Algérie. Il constitue une plateforme privilégiée tant pour les artistes chevronnés comme pour les nouvelles générations de créateurs, avec la ferme volonté de représenter toute la diversité des expressions musicales algériennes.

Recette du jour**MAKLOUBA
AUX
AUBERGINES****Ingrédients****Pour 4 personnes :**

- 500 g de viande hachée
- 200 g de riz basmati
- 3 aubergines
- 3 oignons
- 2 cubes de bouillon de volaille
- 1 cuillère à café de cannelle
- 1 cuillère à café de cumin
- 2 cuillères à soupe de graines de sésame
- 1 cuillère à café noix de muscade râpée
- De l'huile d'olive
- Du sel et du poivre

Commencez par laver les aubergines. Coupez les extrémités puis coupez-les en tranche d'un cm d'épaisseur dans le sens de la longueur.

Saliez les tranches d'aubergines et laissez-les égoutter. Faites chauffer une grande casserole d'eau, faites-y fondre les deux cubes de bouillon de légumes puis ajoutez le riz. Laissez cuire environ 12 minutes. À la fin de la cuisson, égouttez le riz et gardez le bouillon de cuisson.

Faites frire les tranches d'aubergines dans de

l'huile petit à petit.

Veillez à enlever l'excédent d'eau à l'aide d'un papier absorbant avant de les mettre à frire.

Après la cuisson, laissez égoutter sur une grille. Pelez et émincez finement les oignons puis faites les suer dans une grande poêle ou bien une cocotte. Quand ils deviennent translucides, ajoutez la viande hachée. Faites revenir 5 minutes sans cesser de remuer.

Ajoutez les épices en fin de cuisson : le cumin, la cannelle, la noix de muscade râpée, le sel et le poivre.

Disposez les tranches

d'aubergines dans un moule à manquer de façon à recouvrir le centre et les rebords du moule.

Ajoutez la viande hachée puis couvrez avec le riz. Mouillez avec deux louches de bouillon et enfournez pendant 20 minutes. Vous pouvez démouler la Maklouba tout de suite après la sortie du four directement sur un plat de service. Attention c'est chaud.

Décorez avec les graines de sésame et dégustez bien chaud.

Gâteau du Jour**Gâteau roulé nutella et confiture de lait****Ingrédients :**

Génoise au chocolat :

- 3 oeufs
- 100 g sucre
- 60 g farine
- 2 cuillères à soupe cacao
- 30 g noisettes concassées et grillées
- Crème au beurre au nutella et dulce de leche :
- 165 g beurre
- 125 ml nutella
- 185 g confiture de lait sirop :
- 100 g eau
- 50 g sucre
- 1/2 c.c. extra de vanille
- Pour la garniture :
- Ferrero Rocher
- noisettes concassées et grillées
- 100 g chocolat au lait

INSTRUCTIONS

Préparer la génoise au chocolat : Préchauffer le four à 180°C (350°F). Dans un saladier battre à grande vitesse le sucre et les oeufs durant 12 min ou jusqu'à ce que la préparation double de volume. Mélanger ensemble le cacao et la farine. Tamiser la préparation. Incorporer en 3 fois et délicatement le mélange farine et cacao. Incorporer ensuite les noisettes



grillées et concassées. Verser délicatement la génoise sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. Enfourner pour 12 min environ tester avec le doigt en appuyant sur la surface de la génoise celle-ci doit remonter aussitôt.

Retourner la génoise sur un torchon propre et rouler aussitôt. Laisser refroidir.

Préparer la crème au beurre au Nutella :

Placer le beurre mou ainsi que la confiture de lait et la pâte à tartiner nutella.

Battre à vitesse moyenne jusqu'à ce que la préparation devienne claire et soit lisse et homogène. Râcler les parois de temps en temps.

Préparer le sirop : Porter à ébullition l'eau et le sucre durant 3 minutes. Retirer du feu et ajouter l'extra de vanille.

Dérouler le gâteau et imbibier la surface de sirop. Étaler la crème au beurre sur toute la surface.

Parsemer de noisettes concassées et placer quelques ferrero rocher si désiré sur le bord inférieur du roulé. Rouler délicatement le bûche de génoise. Filmer et placer au frais 1 heure.

Recouvrir complètement le roulé de crème au beurre au nutella. Parsemer de noisettes concassées.

Décorer de chocolat Ferrero Rocher.

Faire fondre le chocolat au bain-marie. Laisser tiédir et verser ensuite dans un petit sac ziploc, découper le bord et décorer le roulé en forme de zigzag.

Placer au frais jusqu'au moment de servir.

Conseil du jour**CHOISISSEZ LE THÉ ADAPTÉ À VOS BESOIN****Bon à savoir !**

Comment préparer ce nettoyant maison à l'écorce d'orange ?

INGRÉDIENTS: 1 litre de vinaigre alcoolisé
Écorce d'orange : juste assez pour remplir le récipient
Romarin frais, Bâtons de cannelle, Eau chaude, Un vaporisateur, Un bocal.

Astuce du jour:

la cuillère en bois sur la casserole qui déborde, ça marche vraiment ?

En posant la cuillère sur le bouillon, on casse la pellicule, qui maintenait le gaz bloqué en dessous. Il peut donc librement s'échapper, la pression retombe et ça arrête de déborder. Le bois ne fait pas grand chose dans cette opération, mais on le choisit pour une bonne raison : une cuillère en métal serait bien trop chaude à

recupérer ensuite, car le matériau conduit la chaleur. Et ça ne marche pas top avec le lait car la pellicule faite par les protéines de lait est trop épaisse pour être "cassée" comme ça

**Le saviez-vous ?****STOP À LA MIGRAINE EN QUELQUES MINUTES**

DE NOMBREUX MAUX DE TÊTE SONT DUS À LA DÉSHYDRATATION ET À UN DÉSÉQUILIBRE MINÉRAUX / ÉLECTROLYTIQUES. LE SEL DE L'HIMALAYA FOURNIT DES ÉLECTROLYTES ET PLUS DE 84 DIFFÉRENTS MINÉRAUX. LE CITRON AIDE À DÉTOXIFIER LE FOIE QUI A POUR FONCTION D'ÉLIMINER LES TOXINES DU CORPS. AINSI CETTE BOISSON AU CITRON ET AU SEL DE L'HIMALAYA AIDE À RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ALCALIN NATUREL DU CORPS.

**CITATION DU JOUR**

« Au milieu de toute difficulté se trouve cachée une opportunité. »

Le Courrier
Quotidien national d'information
Édité par l'Eurl Millénium Presse

Siège social :

Maison de la presse Kouba - Alger
R.C. : N° 01 B 00 151 30

Compte bancaire :

BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

Directeur de la publication-gérant :

Ahmed TOUMIAT
Administration-publicité :

Tél. / Fax. : 023 70 94 27

Rédaction :

Tél. : 023 70 94 35
023 70 94 22
023 70 94 30
023 70 94 31

Fax. : 023 70 94 26

Composition :

PAO Le Courrier d'Algérie

« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER

A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité »

Agence ANEP : 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : 020-05-20-91 / 020-05-10-42

Fax : 020-05-11-48/020-05-13-45 / 020-05-13-77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

Impression :

- Centre : SIA - Est : SIE

- Ouest : SIO

Nos bureaux régionaux**Tizi Ouzou :**

3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine

Tél. / Fax. : 026 20 20 66

Oran :

6, avenue Khedim Mustapha

Tél. / Fax. : 041 39 45 73

Bouira :

Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble

Kheerouf - Bouira. Tél. / Fax. : 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles : lecourrierdalgerie@yahoo.fr
redaction_courrier@yahoo.fr

Les courses en direct



HIPPODROME PARC DES LOISIRS - LAGHOUAT
SAMEDI 24 OCTOBRE 2026 - PRIX : MALIK DUBAI - PS.AR.NEE
DISTANCE : 1 200 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 16H00
QUARTÉ - QUINTÉ

Doudjat Hidhab, à la limite des gains

C'est une course à caractère de bonne facture proposée par la condition de la course du jour établie par la société des courses hippiques et du pari mutuel, une épreuve ouverte dans ce prix Malik Dubai support aux paris quarté et quinté sur la distance de 1200m. Douze coursiers comme de coutume de race arabe pure seront au départ, n'ayant pas totalisé la somme de 81.000 DA en gains et places depuis le 1er avril 2026 conformément à la règle, une surcharge d'un kilo sera appliquée par tranche de 160 000 DA supplémentaires perçus sur la même période en gains et places, ce qui contribuera à l'équilibre des chances et maintenir l'incertitude jusqu'au passage du poteau d'arrivée. En parcourant la liste des concurrents en présence dont nous sommes appelés à décortiquer les chances il reste complexe de trouver les cinq gagnants. Il faut se rendre à l'évidence que l'issue finale risque d'être plus incertain surtout que l'on enregistrera que presque la majorité des coursiers reste compétitifs et d'une égalité physique et possèdent chacun à sa façon des arguments pour venir terminer en bon rang dans la combinaison gagnante, il faudra encore une fois ratisser large car les parieurs devront rester attentifs et ouverts à toutes les éventualités comme quoi une longue ne sera jamais de trop dans ce cas de figure et spécialement dans les profils des distances de vitesse comme celle du jour et propice aux arrivées serrées toujours dans ce type de compétitions. Nous vous conseillons de se pencher vers les jockeys en premier lieu et de choisir les meilleurs sans écarter le savoir faire des entraîneurs présents dans ce pari.

LES PARTANTS AU CRIBLE

1. DOUDJAT HIDHAB. Cette jument de 10 ans qui vient de terminer 2e dans un parcours réduit comme celui du jour pilotée toujours par son jockey MA. Aida conserve des chances certaines pour venir occuper une place à l'arrivée.

2. NACHID. Cet habitué des courses à caractère possède quelques bonnes performances à son actif et relève d'une

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
CH. AIDA	1	DOUDJAT HIDHAB (0)	MA. AIDA	56	1	CH. AIDA
M. BENAROUSSE	2	NACHID	A. ATTIA	56	10	PROPRIÉTAIRE
A. HADEF	3	HAMAM	R. BAGUIRA	56	7	A. NASRI
MB. KERRI	4	GOLNARA (0)	T. LAZREG	55	11	PROPRIÉTAIRE
IS. DJOKDEM	5	ZIRIDE	T. MEGOUCI	55	5	PROPRIÉTAIRE
A. CHETTIH	6	JIMMY	A. SAADI	55	3	PROPRIÉTAIRE
K. BENDJEKIDEL	7	AMIRE DIMACHK	A. AIDA	54	9	CH AIDA
A. HADEF	8	SANHAL	M. SEMMAHI	54	4	A. NASRI
S. BENSaad	9	KYLANE	D. BOUBAKRI	54	6	L. BENSaad
HARAS ASSALA	10	IZDHIHAR CAYROU	AB. SEMAHI	54	8	PROPRIÉTAIRE
HARAS ROMH ERIF	11	AMIRAT EL HIDHAB	AF. BENZERGUINE	54	12	A. BENGANA
M. LAMA	12	BADRA	B. BAGUIRA	54	2	A. NASRI

écurie qui n'engage qu'à bon escient, il peut lui aussi négocier une bonne place à l'arrivée.

3. HAMAM. Ce coursier de 5 ans aura pour lui l'efficacité de son jockey du jour qui le connaît parfaitement et qui peut dans cette épreuve lui redresser l'échine au sprint final.

4. GOLNARA. Retirée à son dernier essai alors qu'elle restait sur une 4e place dans un parcours de vitesse et confiée cette fois au chevronné jockey T. Lazreg, elle peut terminer dans la bonne combinaison.

5. ZIRIDE. Elle vient de faire un bon retour, 3e sur 1000m après une absence de 6 mois, cette protégée de l'écurie Djokdem visera les premières marches du podium.

6. JIMMY. Il faudra s'en méfier particulièrement car cette femelle appartient à une écurie qui n'engage jamais à la légère et qui est pilotée par un jockey de métier.

7. AMIRE DIMACHK. Une seule sortie à son actif et une belle 5e place sur une distance de vitesse, ce qui explique que ce poulain de 3 ans a les moyens physiques.

8. SANHAL. Il est vrai que sa reprise des compétitions a été décevante mais ce n'est pas pour autant que l'on fera l'impasse sur ses chances ce coursier de qualité.

9. KYLANE. Deux compétitions avec

zéro faute, ce jeune poulain de 3 ans jouera les premiers rôles dans ce pari.

10. IZDHIHAR CAYROU. Au-dessous du lot.

11. AMIRAT EL HIDHAB. Manque visiblement de métier.

12. BADRA. Elle vient de terminer en tête des battus, cette jeune femelle bai brune de 4 ans a les moyens de venir créer la zizanie dans ce lot de chevaux.

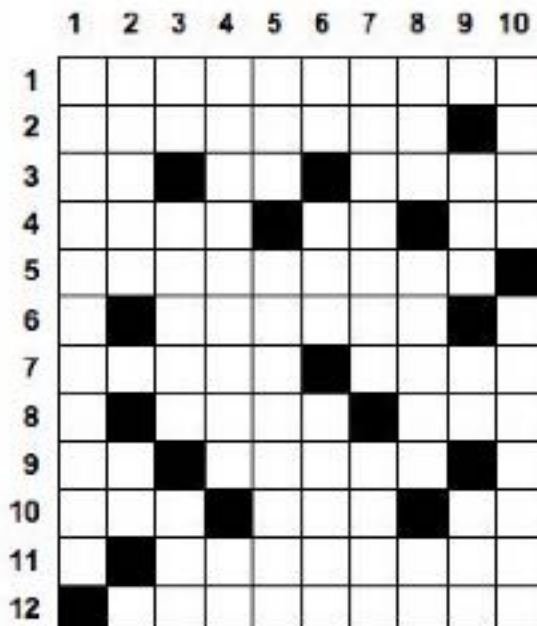
DANS LE CREUX DE L'OREILLE

MON PRONOSTIC

5. ZIRIDE - 1. DOUDJAT HIDHAB - 9. KYLANE - 7. AMIRE DIMACHK - 3. HAMAM

LES CHANCES

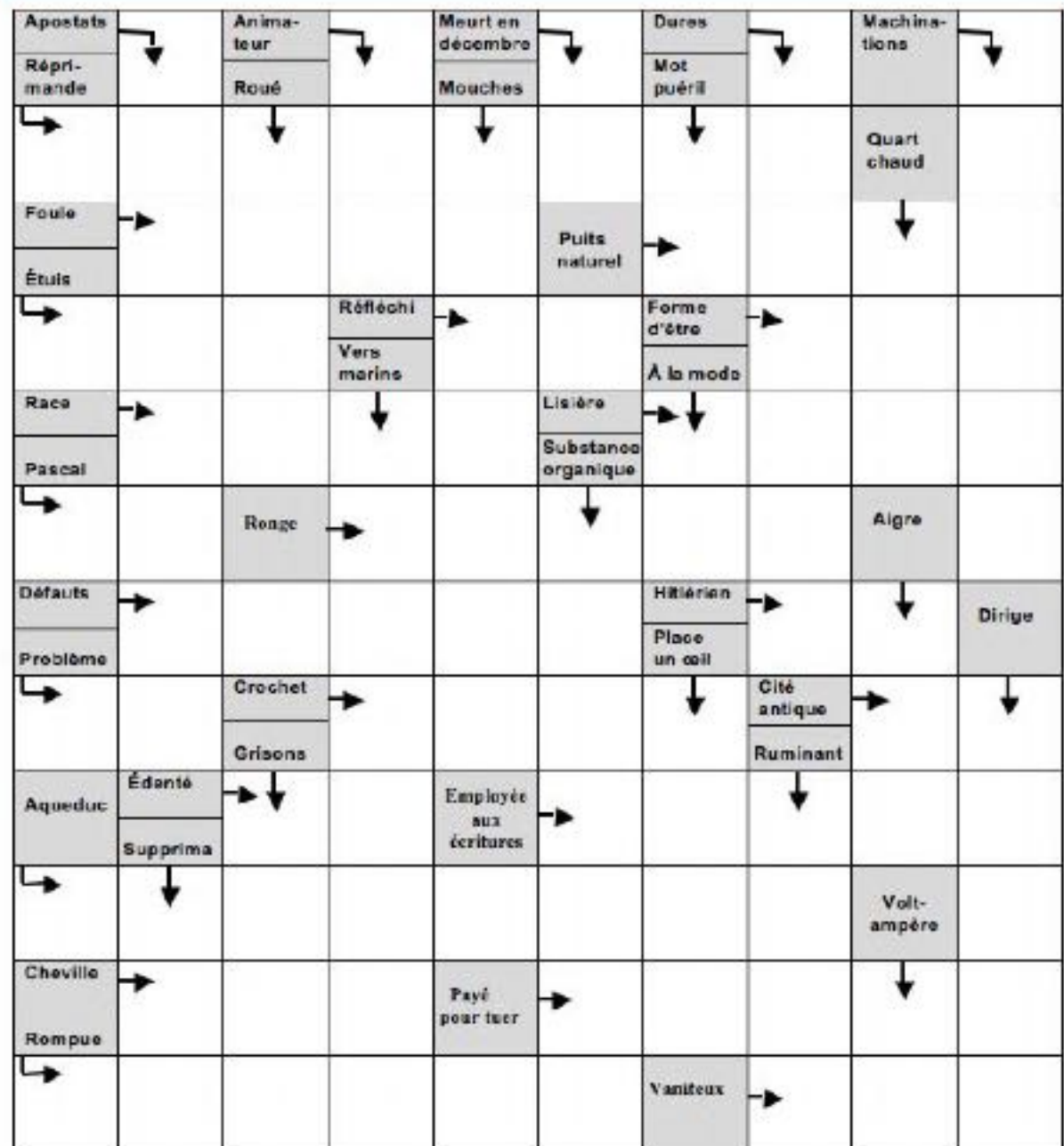
8. SANHAL - 4. GOLNARA

Mots croisés**HORIZONTALEMENT**

1 - Forcené - 2 - Formation du fruit qui succède à la fleur - 3 - Titane - En vogue - Lime - 4 - Ville d'Algérie - Consonne double - Fin de participe - 5 - Musicien qui jouait dans les villages - 6 - Élément du harnais - 7 - Poisson - Futé - 8 - Interjection - À payer - 9 - Divinité de la Terre - Russe - 10 - Pronom - Rebut - Consonne double - 11 - Défoncée - 12 - Chiens de mer.

VERTICALEMENT

1 Étude scientifique des insectes - 2 Note - Article - 3 - Tombé dans le panneau - Fenouil - Fils de Noé - 4 - Petites grenouilles - Romain - 5 - Eau-de-vie - Ceps de vigne - 6 - Vont avec les coutumes - Service postal - Lilliputiens - 7 - Bonnet des magistrats de la Cour de cassation - Opposition - 8 - École supérieure - Ronge - En relais - 9 - Chaste - Double voyelle - Bienvenue - 10 - Arme - Économisés avec excès.

Mots fléchés**Mots masqués**

Cette grille masque tous les mots de la liste. Rayez ces mots dans tous les sens, de haut en bas, de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, horizontalement, verticalement ou diagonalement. Les lettres restantes vous donneront la solution qui correspond à la définition suivante :

Détournement des biens de l'État (11 lettres)

E	E	T	N	A	T	A	P	E	R	E	I	S	I	R	E	C	R
M	R	E	D	U	L	E	R	P	T	N	A	N	E	V	A	E	E
S	N	E	R	E	N	I	A	S	P	D	E	G	E	A	T	S	A
A	O	E	G	I	N	I	A	R	F	E	R	N	I	R	I	F	C
R	I	T	G	A	V	R	I	I	N	E	G	M	A	R	F	R	E
A	T	N	A	P	I	A	A	R	E	I	A	I	P	A	O	N	E
M	R	I	I	D	N	N	L	A	N	B	T	E	B	O	O	N	S
E	E	E	N	T	O	V	V	E	L	B	R	L	N	R	A	E	I
S	S	T	E	R	I	E	B	E	E	O	E	E	I	L	E	C	V
S	S	E	M	L	R	R	N	B	I	N	R	V	L	N	U	N	E
E	A	A	A	S	I	O	E	A	R	N	A	E	I	O	D	E	D
U	L	I	I	S	I	R	E	A	A	E	R	T	M	S	N	N	U
O	N	O	I	T	L	P	S	V	S	G	N	T	O	I	E	I	T
R	N	B	C	U	A	S	I	A	I	S	R	E	N	V	T	M	I
P	L	I	E	T	U	O	B	E	M	D	E	A	G	E	E	E	V
E	V	R	E	R	R	E	T	N	E	A	E	O	I	A	V	O	R
E	N	R	E	N	O	I	S	A	V	E	N	N	I	N	T	E	E
G	E	R	M	E	E	G	A	L	A	T	E	T	T	R	E	E	S

N. B. : une même lettre peut servir plusieurs fois

AFFABLE - AIMABLE - ALLERGIE - AMANT - ANORMAL - ASSEoir - ASSERTION - ASSURER - AVENANT - AVERSION - AVIRON - BENIGNE - BONNE - BOUT - CERISIER - CROONER - EBERLUE - EMINENCE - ENTERRER - EPATANTE - ETALAGE - ETEINTE - ETENDUE - EVASION - EVENT - EVICTION - EVIDENT - GAINÉ - GERME - GIRON - GRAINE - LIMON - MARASME - PATERE - PRELUDE - PRIANT - PROUESSE - REFRAIN - REGAIN - REINE - RENEGATE - REPRISE - RETRAIT - RISIBLE - RIVAL - SAINE - SARI - SERVITUDE - VILAIN - VISEE - VISON.

Solutions du précédent numéro**MOTS CROISÉS****HORIZONTALEMENT :**

1. Botulisme - 2. Ostrogot - 3. Ue - II - Oû - 4. An - Amène - 5. Lavettes - 6. Ire - Elles - 7. Nana - Aires - 8. Gs - Osséine - 9. Put - Rn - 10. Épitre - Eus - 11. Ure - Ion - Se - 12. Ressenties.

VERTICALEMENT :

1. Bourlingueur - 2. Ose - Aras - Pré - 3. TT - Aven - Pies - 4. Urine - Août - 5. Loi - Te - Strié - 6. Ig - Atlas - Éon - 7. Sommelier - Nt - 8. Mt - Ésérine - 9. On - Sen - Usé - 10. Vues - Sensés.

MOTS FLÉCHÉS**HORIZONTALEMENT :**

Rafistoler - Nommés - Pl - Âtre - Relie - O.E - Anse - Murène - Vue - Me - EES - Fleuret - EL - Alliées - Triée - Seps - DM - St - Mue - Isée - Amère.

VERTICALEMENT :

Pantouffards - Forer - Élimé - Lime - Émule - Sm - Âneries - Sterne - EE - Ta - Oses - Êtes - Il - Levé - Sème - Épi - Usé - Pur - Prière - Lésée.

**MOTS MASQUÉS
TAXIDERMIE**

Démantèlement d'un réseau organisé de vol de véhicules à Bouira

Les éléments de la brigade de lutte contre le vol de véhicules de la police judiciaire de la wilaya de Bouira ont réussi à démanteler un réseau criminel organisé spécialisé dans le vol de voitures, composé de cinq individus dont deux femmes. Opérant à travers plusieurs wilayas du centre du pays, cette bande a été neutralisée suite à des enquêtes approfondies déclenchées par le vol d'un véhicule et trois tentatives similaires dans les secteurs de Lakhdaria et Kadiria, conduisant à l'arrestation des suspects dans une wilaya côtière. L'opération a permis la récupération de deux véhicules, dont l'un était équipé d'un gyrophare et d'une sirène, ainsi que la saisie de fausses clés, de calculateurs de moteurs et de plaques d'immatriculation servant à faciliter leurs forfaits. Par ailleurs, trois autres véhicules soupçonnés d'être liés à des activités de blanchiment d'argent ont été confisqués avant que l'ensemble des mis en cause ne soient présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Lakhdaria.

Pétrole: le baril de Brent à plus de 114 dollars

Les cours du pétrole et du gaz étaient en hausse, vendredi, le marché reste attentif aux tensions géopolitiques. Dans la matinée, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en décembre, prenait 1,03 % à 114,34 dollars, évoluant à des sommets depuis début mai. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison le même mois, gagnait 1,67 % à 101,13 dollars.

Saisie de près de 10 000 capsules de psychotropes à Tiaret

Les services de police de la wilaya de Tiaret ont procédé à la saisie de 9.892 capsules de psychotropes et à l'arrestation de trois individus, a indiqué vendredi un communiqué de la sûreté de wilaya. Selon la même source, l'affaire a été traitée par les éléments de la brigade de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Aïn Deheb, à la suite de l'exploitation de renseignements faisant état de la détention et du transport, par des individus, d'une quantité de psychotropes destinée à être écoulée auprès des jeunes de la ville. Le communiqué précise qu'en coordination avec les autorités judiciaires compétentes, les suspects ont été interpellés à bord d'un véhicule utilitaire à l'entrée de la ville. La fouille minutieuse du véhicule a permis de découvrir la quantité susmentionnée de psychotropes de type pré-gabaline, ainsi qu'une somme de 47 000 dinars, provenant du trafic de ces psychotropes. Les trois mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sougueur, indique la même source.

510 nouveaux sites archéologiques et naturels recensés dans le parc culturel du Tassili n'Ajjer à Djanet

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a déclaré, mercredi à Djanet, le recensement de 510 nouveaux sites archéologiques et naturels au sein du parc culturel du Tassili n'Ajjer, à l'issue d'une mission de terrain menée du 21 septembre au 11 du mois en cours. Intervenant à l'ouverture des travaux de la rencontre internationale consacrée à la "Préservation des sites d'art rupestre du Tassili n'Ajjer", organisée dans le cadre de la première édition du Festival international de l'art rupestre d'Algérie, Mme Bendouda a précisé que cette opération a concerné la "région d'In Azan-Tadrart, située dans le parc culturel du Tassili n'Ajjer à près de 250 km au sud-est de Djanet". Le bilan de cette opération fait donc état de 510 nouveaux sites archéologiques et naturels, répartis entre, "207 sites de surface, 265 monuments funéraires, 29 sites d'art rupestre et neuf sites naturels", a-t-elle indiqué. "La mission de prospection a été menée par le service chargé de la conservation, de la protection et de l'inventaire du patrimoine culturel et naturel du parc, sur son initiative, dans le cadre de son programme annuel pour 2026, en coordination avec les subdivisions opérationnelles de Djanet, de Bordj El Haouas et d'Illi-zi", a précisé à l'APS le directeur du parc culturel du Tassili n'Ajjer, Abdelkader Hafaoui. Qualifiant ce recensement de "mission réussie", M. Hafaoui a souligné que les équipes ont dû "composer" avec des reliefs variés, comprenant des étendues planes, des oueds rocheux et sablonneux, ainsi que des zones escarpées et difficilement accessibles en véhicule, nécessitant une exploration à pied. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts visant à "inventorier et à protéger les sites archéologiques et naturels", afin de contribuer à la préservation du patrimoine culturel et naturel dont regorge la région du Tassili n'Ajjer, a conclu le directeur du parc culturel du Tassili n'Ajjer.

Tlemcen accueille la première édition du Festival national des créateurs de contenu

La première édition du Festival national des créateurs de contenu a officiellement ouvert ses portes au Palais de la culture "Abdelkrim-Dali" de Tlemcen, rassemblant 270 jeunes talents venus de toutes les wilayas du pays. Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre de la Jeunesse, Mustapha Hidaoui, a souligné par visioconférence l'importance de cet événement inédit. Cette initiative vise à instaurer un dialogue permanent avec les jeunes, à valoriser leurs compétences et à les orienter vers une utilisation responsable des plateformes numériques. L'objectif principal de la tutelle est de faire de ces créateurs des vecteurs d'influence positive, capables de promouvoir l'identité et les valeurs nationales tout en participant activement à la lutte contre les fléaux sociaux. Organisée sur trois jours, cette manifestation propose un programme riche alliant compétition, formation et découverte. Les participants s'affronteront lors d'un concours individuel de création de contenu axé sur l'histoire de l'Algérie, la promotion des sites touristiques et la sensibilisation contre la drogue, sous l'œil attentif d'un jury d'experts et d'universitaires. En parallèle, des ateliers



de formation sur les techniques de réalisation de vidéos courtes, l'écriture de scénarios et la responsabilité numérique permettront aux jeunes de perfectionner leur savoir-faire. Enrichi par des partages d'expériences de professionnels et des excursions, ce festival ambitionne de jeter les bases d'un écosystème numérique engagé en favorisant la rencontre entre créateurs, experts et institutions de soutien.

Incendie sans gravité maîtrisé dans un restaurant à Constantine



Un incendie s'est déclaré dans la soirée dans un restaurant situé au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier de Sidi Mabrouk El Aala, à Constantine. L'intervention rapide des éléments de la Protection civile, qui sont intervenus aux alentours de 20h00, a permis d'éteindre les flammes qui s'étaient déjà propagées à la façade principale du bâtiment ainsi qu'à celle d'un immeuble voisin de quatre étages. Fort heureusement, aucune perte humaine n'est à déplorer suite à ce sinistre, dont la propagation aux autres parties des habitations a pu être stoppée net grâce à la mobilisation d'importants moyens de secours, comprenant quatre camions d'intervention, un camion à échelle mécanique et deux ambulances.

La quasi-totalité des récifs coralliens exposée à un risque "extrêmement élevé" d'extinction

La quasi-totalité des récifs coralliens en eaux peu profondes à travers le monde est exposée à un risque "extrêmement élevé" de disparition d'ici 2075 en raison du changement climatique, a averti jeudi l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Dans le cadre de la première évaluation mondiale de ce type, cette autorité internationale de référence sur la faune et la flore menacées, a classé 96 % des récifs coralliens, répartis dans plus de 80 pays et territoires, dans la catégorie "en danger critique d'extinction", soit le niveau de menace le plus élevé défini par l'organisation. Les coraux, riches en écosystèmes qui abritent un quart de toutes les espèces marines, sont sensibles à la chaleur et particulièrement vulnérables au changement climatique, qui entraîne un réchauffement des océans et accroît la fréquence ainsi que l'intensité des épi-

sodes de blanchissement, aux conséquences dévastatrices. "Le risque d'effondrement des récifs coralliens s'intensifie, mais cela doit constituer un signal d'alarme plutôt qu'une source de désespoir", a souligné Mishal Gudka, responsable scientifique de l'évaluation des écosystèmes coralliens pour la Liste rouge de l'UICN. M. Gudka rappelle que certains "récifs coralliens ont fait preuve d'une capacité remarquable à se rétablir après des épisodes de blanchissement dévastateurs". Néanmoins le risque de voir disparaître certains écosystèmes coralliens parmi les plus vastes et les plus riches en biodiversité au monde est réel. Parmi les plus menacés figurent la Grande Barrière de corail en Australie, le Triangle de corail dans l'océan Pacifique occidental et en Asie du Sud-Est, la barrière de corail mésoaméricaine dans les Caraïbes, ainsi que les récifs coralliens de la mer Rouge.

EXPRESS- HISTORIQUE

Les Graines Bouillies (5)





Dans la journée : Nuageux
Vent : 18 km/h
Humidité : 57 %



Dans la nuit : Nuageux
Vent : 9 km/h
Humidité : 74 %

Dohr : 12h32
Assar : 15h35
Maghreb : 18h03
Îcha : 19h22

Dimanche 14
djoumad el-oual
Sobh : 05h38
Chourouk : 07h05

22 OCTOBRE 1956

Un acte de piraterie internationale

Le 22 octobre 1956, il y a 70 ans, dans la matinée, à Rabat, Mohamed Khider, Ahmed Ben Bella, Hocine Ait Ahmed, Mohamed Boudiaf et Mostafa Lacheraf prenaient place avec des journalistes dans un avion commercial, un DC 3, affrété par la compagnie « Air Maroc », et mis à leur disposition par le gouvernement marocain.

Destination : Tunis. Avant le vol, les cinq chefs du FLN s'étaient entretenus avec le roi du Maroc, Mohammed V et son fils, le prince Hassan, à Rabat. On sait qu'il était question d'une conférence à Tunis. L'avion a été retardé à l'escale technique de Palma et le pilote français du DC3 contraint de faire route sur Alger. Un appareil de chasse l'y accompagnera discrètement. L'hôtesse sera chargée de tirer les rideaux des hublots afin que les passagers n'identifient pas l'approche d'Alger. En fait, l'avion a été arraisonné en plein vol par l'armée française et forcé d'atterrir à l'aérodrome d'Alger, et les cinq chefs historiques de la glorieuse Révolution de libération sont arrêtés. Après de longs et épuisants interrogatoires dans les locaux de la DST à Bouzaouah, les cinq dirigeants ont été emprisonnés en France, tour à tour, à la prison de la Santé, à l'île d'Aix, au château de Turquant



et à Aulnoy, où ils ont été séquestrés jusqu'à l'indépendance du pays. En octobre 1956, la lutte de Libération nationale déclenchée le 1er novembre 1954 battait son plein. Un an avant, en août 1955, les offensives du Nord-Constantinois, dirigées par le chahid Zighoud Youcef, avaient eu un large écho tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Sur le plan intérieur, elles ont contribué à renforcer l'adhésion du peuple algérien à la Révolution. Elles ont constitué une réponse forte à la pro-

pagande coloniale qui tentait de minimiser la puissance et l'ampleur de la glorieuse Guerre de libération, notamment sur le plan militaire, en mettant en évidence le savoir-faire militaire dont faisaient preuve les moudjahidine de l'Armée de libération nationale (ALN). Ces opérations ont démontré l'extension de l'activité armée de la glorieuse Guerre de libération à plusieurs régions du pays, ainsi que la capacité des moudjahidine à prendre le contrôle de lieux et de zones que l'armée coloniale française prétendait maîtriser et contrôler. Sur le plan extérieur, la cause algérienne a été internationalisée à l'Assemblée générale des Nations unies, après que le blocus médiatique que la France coloniale cherchait à imposer pour empêcher la voix de

la cause algérienne de parvenir au monde eut été brisé, a précisé l'intervenant. L'année 1956, elle-même, avait été marquée par deux événements majeurs qui confirmaient l'irréversibilité de la lutte armée pour l'indépendance nationale : le 19 mai 1956, des lycéens et des étudiants ont pris la décision d'interrompre leurs études et de répondre à l'appel du FLN, pour rejoindre leurs frères de combat ; puis la tenue des assises de la Soummam, le 20 août 1956, pour donner une armature organisationnelle et politique à la lutte de libération nationale. En effet, la tenue du Congrès de la Soummam, le 20 août 1956, dans la région d'Ifrî, dans la wilaya de Béjaïa, a permis de mettre en place des cadres et des structures pour organiser la Guerre de libération, à travers la coordination des efforts entre les différentes régions du pays, la réorganisation des wilayas historiques de la Révolution en six wilayas, ainsi que l'organisation du fonctionnement des unités de l'ALN selon des procédures rigoureuses. C'est dans ce contexte que le colonialisme français, poussé à bout par les combattants de l'ALN, commettait le premier acte de piraterie internationale. L'arrestation de ces dirigeants n'a rien changé à la conduite de la guerre de libération nationale, contrairement à ce que pensaient les « stratèges » de l'armée coloniale. Au contraire, il y a eu une accélération des événements, la Révolution, comme l'ont souligné les historiens, étant profondément enracinée au sein du peuple algérien et nullement tributaire de personnes ou de directions particulières.

M. R.

LA BANQUE D'ALGÉRIE ÉTABLIT DE NOUVELLES RÈGLES

L'Exercice de l'activité d'affacturage encadré

La Banque d'Algérie a publié une instruction fixant les modalités pratiques d'exercice de l'affacturage par les banques et établissements financiers, en application des dispositions du règlement n° 26-03 du 13 août 2026 relatif à l'exercice de cette activité. Il s'agit de l'instruction n° 09-2026 du 7 octobre, qui stipule que l'opération d'affacturage est initiée par une demande introduite par l'adhérent auprès du factor, précisant l'identification du débiteur ainsi que les éléments d'information nécessaires à l'évaluation de sa situation financière, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'affacturage, ou factoring, est une opération par laquelle l'adhérent transfère, dans le cadre d'une convention écrite avec effet subrogatoire, ses créances commerciales sur ses clients (débiteurs), à une banque ou à un établissement financier (factor) qui moyennant rémunération lui règle ferme le montant intégral de la créance transférée en supportant le risque de non-remboursement, explique le règlement, n° 26-03. « Préalablement à la conclusion de tout contrat d'affacturage entre l'adhérent et le factor, ce dernier doit procéder à l'évaluation de la situation de l'adhérent et du débiteur », selon l'instruction. Les opérations d'affacturage sont réalisées sur la base d'un contrat d'affacturage écrit et signé par les deux parties, précise l'instruction, expliquant que le contrat d'affacturage doit inclure, au minimum, les clauses portant les informations liées notamment à la mention expresse « contrat d'affacturage » et l'identification des parties au contrat (notamment, nom et prénom de la personne physique / dénomination ou raison sociale de la personne morale, l'adresse du siège social, les signataires habilités). De plus, le contrat d'affacturage doit également inclure des informations liées entre autres à l'objet du contrat d'affacturage, les modalités de subrogation, les droits et obligations des parties contractantes, les conditions de rémunération du factor, la durée du contrat d'affacturage, l'identification du ou des débiteurs, le plafond global d'engagement du factor et, le cas échéant, les plafonds individuels par débiteur, les conditions de résiliation du contrat ainsi que ses effets sur les créances ayant fait l'objet de financement et de subrogation. Le contrat doit aussi faire obligation à l'adhérent, d'informer le factor, sans délai, par écrit ou par tout autre moyen laissant trace écrite, dès qu'il a connaissance de tout événement ou circonstance susceptible d'affecter la capacité du débiteur à s'acquitter du montant de la créance ayant fait l'objet d'une opération d'affacturage, souligne l'instruction. Par ailleurs, dans le cadre du transfert de créances, au titre d'un contrat d'affacturage, l'adhérent transmet au factor, selon les modalités convenues entre les parties, les factures ou tout autre document équivalent, objet de financement, accompagnées d'un bordereau récapitulatif permettant de les identifier. Le factor doit procéder, avant tout transfert de créances, à la vérification de l'éligibilité des créances commerciales présentées à l'affacturage, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux clauses du contrat d'affacturage, note la même source, ajoutant que les créances commerciales éligibles aux opérations d'affacturage sont celles détenues par les adhérents sur des débiteurs résidents en Algérie. « Le transfert des créances emporte transmission au profit du factor, des droits et sûretés qui y sont attachés, conformément aux dispositions législatives en vigueur », indique l'instruction, notant que l'adhérent matérialise la subrogation, par l'établissement, en deux exemplaires, d'une quittance subrogative, pour chacune des factures ou de tout autre document équivalent financés.

Ania N.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Aït Messaoudène reçoit une délégation du Syndicat des infirmiers algériens

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudène, a reçu une délégation du Syndicat des infirmiers algériens (SIA), conduite par Ramdane Yahiaoui, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre, tenue jeudi à Alger, a été l'occasion de soulever et d'examiner plusieurs préoccupations socio-professionnelles intéressant les infirmiers, notamment celles liées à l'amélioration des conditions de travail et à la valorisation de leur statut socio-professionnel, ainsi que les questions relatives à l'exercice de l'activité syndicale, au soutien à la formation et à l'organisation de manifestations et d'activités professionnelles et scientifiques", précise la même source. À cette occasion, le ministre a affirmé que le dialogue avec les partenaires sociaux constitue "une démarche constante dans la gestion du secteur", soulignant "l'importance de poursuivre la concertation avec les différentes organisations syndicales, de suivre leurs préoccupations, d'examiner les revendications formulées et de trouver les solutions appropriées, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur".

APS

SOUS-RIRE

SÛRETÉ D'ALGER : arrestation de deux propriétaires d'une agence de voyage pour escroquerie

